

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG



Actualité

Préparer une autre rentrée

Dossier

L'industrie du cinéma

Portrait

Edgar Morin



casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 894 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 01 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170.304.630 euros - Siège social: 36, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 492 435 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 040 100 - Crédits photos: © Roman Jéhanov, © Conception: Insign, © Imprimé par XXXX, © Réf: XXXX



Édito

Crise de vert

Une fois les premiers commentaires sur les élections municipales passés, il s'agit d'approfondir quelque peu les analyses. Dimanche 28 juin, seuls quatre électeurs sur dix sont allés voter. Ce chiffre est encore plus bas chez les jeunes et les catégories populaires. La désaffection, voire le désintérêt pour la démocratie représentative, sont liés au manque de services publics et à un sentiment d'injustice face à l'absence d'actions contre les inégalités, la baisse du pouvoir d'achat et les discriminations. La déroute du parti présidentiel, arc-bouté sur la théorie du dépassement des partis et options politiques antérieures, montre l'inanité de ce genre de discours. Ce qui émerge est l'aspiration à une révolution écologique et sociale, illustrée par la victoire des listes d'alliance entre forces de gauche et écologistes. Le président de la République a beau essayer de rhabiller ses projets de verdâtre et lancer un référendum censé lui donner l'onction environnementale, les urnes ont parlé d'une voix claire et montré que, sans remise en cause du capitalisme néolibéral, aucun changement

véritable ne sera possible.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

32 Sur le terrain
Protocole sanitaire

6
Portrait
Edgar Morin



21 Dossier
L'industrie du cinéma

SOMMAIRE

30 jours Portrait

• Edgar Morin

Actualité

- Action : se mobiliser pour l'après
- Fonction publique et dialogue social
- Réouvertures des établissements
- Septembre : quelles rentrées ?
- Bac 2020 : jurys et sous-jurys
- Ségur de la santé
- Santé et qualité de vie au travail
- Urgence pour le climat

Dans la classe

• Relations parents-école en confinement

Changer d'ère

• L'équipement numérique

Rattrapage

• La loi de transformation de la FP

Éco/social

- Impôts : qui va payer la note ?
- Le retour du revenu universel
- 40 ans d'assurance chômage

Dossier

• L'industrie du cinéma

Métier

- Liberté pédagogique
- Pratiques professionnelles
- Inclusion scolaire
- Des moyens pour le lycée professionnel

4 Catégories **30**

- ONISEP
- Retraités : bilan des CDCA
- Non-titulaires

6 Sur le terrain **32**

• Protocole sanitaire

8 Fenêtre sur **34**

• Traçage

15 Culture **36**

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Livres de poche

15 Entretien **42**

• Ariane Ascaride

16 International **44**

- Israël/Palestine
- La République du Congo
- Brésil
- Bac en Europe

18 Droits et libertés **46**

- Prides
- Pauvreté

21

28





© Jeanne Menjoulet

De l'air, vite !

« *can't breathe*. » Des centaines de millions de personnes, impuissantes devant leur écran et bouillonnant de rage, ont visionné les vidéos où George Floyd, à l'agonie, lançait en vain ces trois mots à ses deux bourreaux. Ces trois mots sont rapidement devenus un cri de ralliement, aux États-Unis comme dans le monde entier. Pour la première fois peut-être outre-Atlantique, des manifestations massives contre les violences policières ont rassemblé presque autant de Blancs que de Noirs. En France, l'émotion suscitée par le meurtre ignoble de l'Afro-Américain de Minneapolis s'est exprimée avec force en rencontrant une autre colère : celle du collectif Adama qui se bat depuis quatre ans pour que la vérité soit faite sur les conditions de la mort d'Adama Traoré, en 2016, suite à son interpellation par des gendarmes. Incontestablement, la manifestation de mardi 2 juin contre les violences policières devant le TGI de Paris – où se déroulait une audience dans le cadre de l'enquête en cours sur la mort du jeune homme – a constitué un événement majeur. Ce jour-là, plus de 20 000 manifestants ont bravé l'interdiction préfectorale et le risque pandémique pour dire non aux violences policières et au racisme qui gangrène les rangs des forces de l'ordre. Comme un symbole, cette manifestation a été la première mobilisation hexagonale significative depuis la fin du confinement. Une sorte de déconfinement citoyen d'envergure, en somme. Une autre manifestation, qui a eu lieu le 13 juin, a rassemblé 15 000 personnes à Paris. Qui sait si, dans les prochains mois, le combat contre les discriminations ne va pas devenir, avec la mobilisation climatique, le catalyseur des aspirations de celles et ceux – jeunes et moins jeunes – qui refusent que le monde d'après ressemble à s'y méprendre à celui d'avant ?

14
juin

À la trace

Virus : Amnesty met en garde contre des applications de traçage.

15
juin

Toujours plus

Les personnes déplacées fuyant violences et persécutions représentent plus de 1 % de l'humanité, un record.

17
juin

Cachez ce Sein

Marine Le Pen célèbre l'appel du 18 juin sur l'île de Sein.

18
juin

Plus d'appel

Le coq Maurice, symbole de la ruralité, ne chantera plus. Il est mort de maladie.

19
juin

Enfin !

Facebook retire des pubs de la campagne Trump comportant un symbole nazi.

20
juin

Le virus monte à la tête

Trump demande de ralentir les dépistages car cela provoque une augmentation du nombre de cas détectés !

21
juin

Fauché

Fauchon, affecté par le Covid-19, demande à être placé en redressement judiciaire.

22
juin

Collés après avoir copié

France : d'ex-salariés d'Hermès jugés pour contrefaçon de sacs.

23
juin

Quoi ma gueule

Un Afro-Américain arrêté à tort à cause de la technologie de reconnaissance faciale.

24
juin

Le bon côté

Virus : Israël annonce une « coopération » scientifique avec les Émirats.

25
juin

Coup de froid

Des hackers basés en Russie lancent des attaques rançongicielles contre des entreprises américaines.

26
juin

Parce que la com' le vaut bien

Racisme : L'Oréal supprime certains mots, comme « blanchissant », de ses produits.

27
juin

Pas blanchis

Les responsables bulgares de la lutte anti-drogue mis en examen.

28
juin

Coronavirus

Plus de dix millions de cas détectés dans le monde.

BILLET D'HUMEUR

Le bon profil

Contre l'avis du SNES-FSU, le rectorat de Paris a transformé un poste de CPE d'un « *grand lycée parisien* » en poste spécifique académique. Spécifique, c'est-à-dire, nécessitant des « compétences particulières ». S'agissant d'un poste en internat d'élèves de classes préparatoires, on ne voyait pas bien quelles pouvaient être ces fameuses compétences. Hormis les horaires, rien de particulier. Le mouvement intra-académique 2020 répond enfin à cette interrogation : ce poste, logé par nécessité absolue de

service dans le très modeste Quartier latin, est donc attribué à une collègue de 34 ans, sans expérience aucune en CPGE, n'ayant que quelques années d'ancienneté dans le métier. Sa compétence particulière est d'être la fille d'un haut responsable du rectorat. La suppression du contrôle du mouvement par les organisations syndicales donne donc bien les résultats escomptés, en faisant régner arbitraire et passe-droits, en faisant triompher l'entre-soi. ■

Thierry Ananou

LE 2S2C, UN AMI QUI NOUS VEUT DU BIEN ?

Le 16 juin, le SNEP-FSU, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont organisé un événement participatif en ligne sur un sujet d'actualité : le dispositif Sport Santé Culture Civisme (2S2C).

Milliers de collègues ont pu suivre une table ronde à distance entre des syndicalistes, formateurs, professeurs d'arts plastiques, d'éducation musicale et d'EPS, des enseignants du premier degré, des directeurs d'école, et un sociologue invité, Stéphane Bonnéry.

Le 2S2C a été décrypté pendant plus d'une heure trente, et les participants ont pu intervenir via le chat. Depuis, près de vingt mille personnes ont suivi l'événement, toujours en ligne sur le compte Facebook du SNEP-FSU.

Une initiative réussie, un appel à poursuivre la mobilisation et à construire l'action face à cette menace d'externalisation de certaines disciplines et d'accroissement des inégalités territoriales.

Pour rappel...

Ce dispositif, imposé sans concertation, propose aux élèves des écoles, collèges et lycées des activités sportives, artistiques, concernant le civisme et la santé, « dans la prolongement

des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement ». Elles peuvent être assurées « en priorité par des professeurs, en complément de service, avec des échanges de service ou en inter-degrés (école/collège), et en heures supplémentaires ». Les activités sont proposées par la collectivité qui signe une convention avec le DASEN en lien avec les secteurs associatifs, les équipements publics, les structures privées ou les opérateurs de service civique. Elles peuvent être organisées sur le temps scolaire. Les collectivités bénéficient d'une enveloppe maximale de cent dix euros par jour et par groupe de quinze élèves.

Une préparation de rentrée sous surveillance

Les premiers retours montrent le volontarisme des communes. Pour le SNES-FSU et le SNEP-FSU qui ont écrit une lettre au Premier ministre, ce dispositif ne peut être que transitoire. Il ne saurait préfigurer un



© Michel Huhardaux/Flickr.fr

projet éducatif laissant au volontariat des familles et aux associations la formation sportive, de santé, culturelle et civique des élèves. Le temps du 2S2C ne peut être considéré comme du temps scolaire. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020, la vigilance s'impose. ■ Sandrine Charrier

RECOURS DE L'INTER : UNE MISE EN PLACE CHAOTIQUE

Avec la loi de transformation de la Fonction publique, exit le contrôle effectué par vos élus SNES-FSU sur le projet de l'administration, le repérage et la correction des erreurs, les améliorations proposées afin de satisfaire davantage de participants dans le respect des règles...

Tout se passe désormais dans l'opacité. Reste aux participants la possibilité de se faire accompagner dans une démarche de recours par une organisation syndicale représentative s'ils ne sont pas satisfaits de leur résultat.

Le SNES-FSU s'est organisé pour accompagner tous les participants mais, côté ministère, la mise en place des nouvelles modalités pose de sérieux problèmes, accentués par la crise sanitaire et le confinement. Les temps de réponse de l'administration s'en sont vus considérablement allongés. De plus, les réunions qui étaient prévues entre le ministère et les élus ont été remplacées par des échanges dématérialisés où les élus SNES-FSU ont défendu pied à pied chacun des dossiers qui leur ont été confiés. Après le déconfinement, les problèmes rencontrés par le ministère pour traiter les dossiers ont perduré.

Les retards se sont accumulés pour un certain nombre de nos collègues. Les élus du SNES-FSU n'ont eu de cesse de demander à l'administration d'apporter rapidement des réponses sur l'ensemble des dossiers.

Solutions de fortune

Vu les problèmes qu'il a rencontrés et les



© Inga Nielsen / AdobeStock.com

délais, le ministère a étudié la possibilité de proposer une Affectation à titre provisoire (ATP) quand une Affectation à titre définitif (ATD) n'était pas possible. Le SNES-FSU a obtenu que, dans le cas où une ATP était proposée sans avoir été explicitement demandée, l'agent puisse la refuser. Il a également obtenu l'engagement du ministère sur la mise en œuvre de modalités permettant de meilleures conditions d'étude des recours à l'avenir. Une situation sanitaire normale devrait permettre des réponses plus rapides.

Espérons que l'étude des recours se passe mieux pour la phase intra. En tout état de cause, il est recommandé de contacter la section académique du SNES-FSU le plus rapidement possible après communication des résultats si vous n'êtes pas satisfait du vôtre. ■

Thierry Meyssonier

EN 1987, EDGAR MORIN propose à Edwy Plenel un livre - *Je ne suis pas des vôtres* - pour dire qu'il n'est pas l'intellectuel, le chercheur, l'homme de gauche que l'on croit. Il ne l'écrira jamais mais il faut le croire sur parole : Edgar Morin est à part.

Je garde l'espoir dans l'improbable

Le 7 juillet prochain, Edgar Morin entrera dans sa centième année. Né à Paris en 1921, il est l'auteur de plus de soixante-dix livres dont deux biographies, la sienne⁽¹⁾ en 2019 et celle de son père, Vidal Nahoum⁽²⁾, originaire de Salonique, seule ville européenne où des juifs chassés d'Espagne au xv^e siècle furent majoritaires pendant des siècles. La conscription turque avant 14 puis la volonté grecque d'helléniser la cité après le démantèlement de l'empire ottoman provoque une émigration, en partie en France puisqu'une partie des saloniciens en ont la nationalité⁽³⁾. De ces origines, il conserve un curieux espagnol fait de tournures du xv^e siècle emprunté au *ladino*, un vieux castillan antérieur à la *jota*, parlé à Salonique.

Morin, sociologue

Il devient sociologue par hasard et par nécessité alimentaire... Georges Friedmann le fait rentrer au CNRS en 1950 en section sociologie sur un projet sur l'esthétique industrielle qu'il abandonne très vite pour le cinéma. « *La vieille sociologie durkheimienne*, théorique, voire doctrinaire, n'a plus de descendants, et Friedmann nous pousse à des recherches empiriques dans la lignée des sociologues germano-américains, comme Lazarsfeld. » Il est clairement, à cette époque, dans le sillage de la sociologie de l'école de Chicago, une sociologie de terrain qui met en valeur la participation du sociologue à l'objet qu'il étudie (l'observation participante) pour mieux intégrer dans l'analyse des phénomènes sociologiques la signification subjective que les individus donnent à leur comportement.



© Despain & Gobeil / Opale / Éditions Fayard

« Ce "un jour viendra" me donne une forme hybride d'espoir et de consolation. C'est une formule toujours vivante en moi. »

« LÀ OÙ BOURDIEU PASSE, MORIN TRÉPASSE »

La sociologie d'Edgar Morin n'est pas raccord. Elle est rejetée par la doxa universitaire des années 1960 : « *Le structuralo-marxisme d'Althusser remplaçait le marxisme dialectique de Lefebvre et Sartre, le lacanisme, le structuralisme lévi-straussien allaient imposer l'élimination du sujet, de l'homme, de l'histoire, de la vie* ». L'étoile montante de la sociologie, Pierre Bourdieu, n'est pas tendre avec lui, Edgar Morin le lui rend bien : « *Sa haine s'explique, je crois, par le fait que nous étions à la fois trop dissemblables et trop semblables. Trop dissemblables, par le caractère qu'il avait, impérieux et avide de pouvoir, organisateur de réseaux d'influence, alors que je demeurais marginal et franc-tireur. Trop semblables, parce qu'il était lui aussi un "touche-à-tout", ce qu'il dissimula longtemps en critiquant toujours les intellectuels qui se dispersent au nom du sérieux scientifique du spécialiste. Mais qui se révéla lorsqu'il s'empara des sujets les plus divers et devint sur le tard un intellectuel politique, intervenant avec vigueur lors des grèves de 1995, alors qu'il était resté jusqu'alors, tout au long de sa carrière, extrêmement prudent* ».

Edgar Morin ne peut concevoir la sociologie comme une discipline close, une recherche close sur son objet, négligeant tout contexte. Il se pense tout autant historien, philosophe, anthropologue que sociologue.

« *miennne, théorique, voire doctrinaire, n'a plus de descendants, et Friedmann nous pousse à des recherches empiriques dans la lignée des sociologues germano-américains, comme Lazarsfeld.* »

Il est clairement, à cette époque, dans le sillage de la sociologie de l'école de Chicago, une sociologie de terrain qui met en valeur la participation du sociologue à l'objet qu'il étudie (l'observation participante) pour mieux intégrer dans l'analyse des phénomènes sociologiques la signification subjective que les individus donnent à leur comportement.

Ce sont les racines de sa « *sociologie du présent* » qui le fera connaître du grand public mais ne suscitera aucune reconnaissance institutionnelle. En 1965, il participe à une grande étude sur une commune bretonne, Plozévet, confrontée à la modernité, en 68, il enquête sur « *la rumeur d'Orléans* » dont il tirera un livre, une introduction à la sociologie pour beaucoup d'étudiants, son travail le plus populaire auquel, curieusement, il ne consacre que quelques lignes dans son autobiographie. Sa sociologie se poursuit par deux travaux de recherche, l'un sur « *le*

retour des astrologues » suscité par l'étonnant succès de Madame Soleil (1972), l'autre sur le tournant de la presse féminine après 1968 (1973). Et c'est tout ? A-t-on envie de dire ? Oui, Edgar Morin, le sociologue de terrain, se résume à ces quelques travaux.

Bande à part

À part, Edgar Morin le sera aussi dans son parcours politique. Il raconte sa découverte de la politique un jour de février 1934, puis le Front populaire et la guerre d'Espagne, occasion de son premier engagement auprès d'une organisation anarchiste, avant son adhésion au parti frontiste de Gaston Bergery pour qui il gardera une curieuse admiration malgré sa dérive fasciste. Sa sensibilité libertaire, il la partage avec son camarade de classe du futur lycée Jacques Decour, Henri Salem, futur Henri Alleg auteur de « *La question* » pendant la guerre d'Algérie.

« LE CINÉMA NOUS REND INTELLIGENTS »⁽¹⁾

Dès son entrée au CNRS, Edgar Morin se distingue, son projet de recherche consistant essentiellement à visionner trois ou quatre films par jour... La tendance de l'époque est à l'étude des mass-media, cela tombe bien, depuis ses 12 ans, il fréquente assidûment les salles de cinéma de Belleville.

Le cinéma est, à cette époque, pleinement politique. Les films pacifistes (*Les Croix de bois*, *À l'Ouest rien de nouveau*) l'amèneront à refuser que son antifascisme, dans la Résistance, ne se transforme en haine anti-allemande. *La Tragédie de la mine* de Pabst (1931) lui fait comprendre la solidarité ouvrière, *L'Opéra de quat'sous* qu'il est plus profitable d'exploiter légalement que d'être un voleur.

L'identification fonctionne à plein. Il portera, dit-il, dans la Résistance, les mêmes vestes de cuir qu'il a vu portées par le commissaire politique « taciturne et méditatif » dans *Les Marins de Kronstadt* d'Efim Dzigan

en 1936. L'état de semi-léthargie, écrit-il, permet de se laisser envahir par le film et de voir les personnages dans toute leur complexité, leur humanité, ce que nous ne faisons pas dans la vraie vie.

Dans *Le Cinéma ou l'homme imaginaire*⁽²⁾ il développe l'idée que le cinéma est un art et une industrie. Sa production est standardisée mais l'œuvre est unique. L'industrie a donc besoin d'un créateur qui ne subit pas le formatage. Ce conflit entre créateur et producteur est central dans le cinéma.

(1) *Edgar Morin, Chronique d'un regard*, documentaire de Céline Gailleurd, Oliver Bohler, 2015, disponible sur Dailymotion :

<https://www.dailymotion.com/video/x4oapuu>

(2) *Le Cinéma ou l'homme imaginaire - Essai d'anthropologie*, Éditions de minuit, 1956.

C'est une participation active à la Résistance qui le fait adhérer au Parti communiste dès 1942. De la participation à la Résistance, il gardera un nom – il avait choisi Manin personnage de « *la condition humaine* » mais un camarade a mal compris –, le grade de lieutenant et un poste en Allemagne occupée en 1945 dont il tirera son premier livre (*L'an zéro de l'Allemagne*).

Il sera exclu du Parti communiste en 1951, officiellement, pour avoir écrit dans *France Observateur*. Dans « *Autocritique* » (1959), il dénonce le stalinisme et comment, dans l'après-guerre, il a transformé des « *esprits généreux et souhaitant œuvrer à l'émancipation de l'humanité en fanatiques, non seulement sectaires et obtus, mais cruels et venimeux* »⁽⁴⁾.

Parmi les partisans de l'indépendance de l'Algérie, il fera encore bande à part en soutenant les messalistes⁽⁵⁾ et non le FLN, ne signera pas le manifeste des 121 (la « *Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie* ») où pourtant figurent tous ces amis, de Sartre à Marguerite Duras chez qui il a logé à son retour d'Allemagne, ne dénoncera pas le fascisme en marche en 1958 au retour de De Gaulle.

Le hasard – mais est-ce vraiment un hasard pour cet écrivain qui a soutenu le projet d'un palais du surréalisme ? – a voulu qu'Henri

Lefebvre, invité en Chine, lui confie la poursuite de son cours à la faculté de Nanterre... en mars 1968. Il vivra intensément ce moment mais il ne participera pas aux années folles qui vont suivre car il s'envole en 69 en Californie où une autre aventure l'attend, celle de la complexité.

Forcément complexe

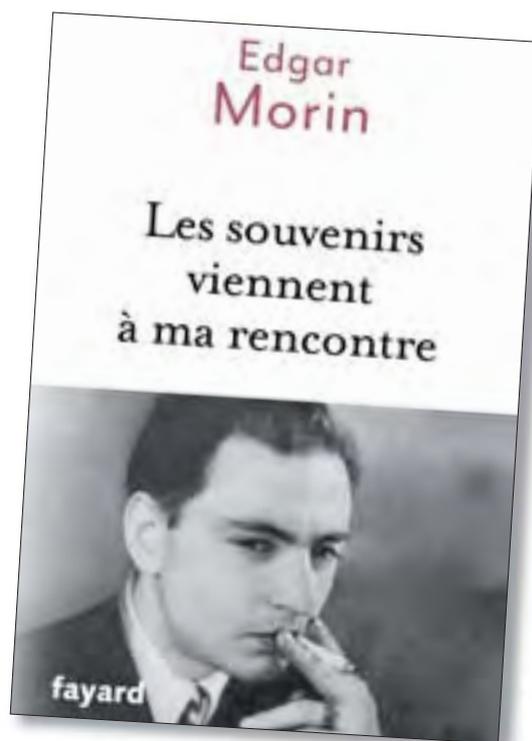
C'est durant son séjour en Californie qu'Edgar Morin opère le tournant intellectuel de sa vie en développant une pensée novatrice dans le domaine de la philosophie de la connaissance, ce qui lui vaut aujourd'hui une reconnaissance mondiale.

« **La pensée complexe relie, contextualise, agrège.** »

la préhistoire de l'esprit humain. Seule la pensée complexe nous permettrait de civiliser notre connaissance⁽⁶⁾ ». Pas moins. À la méthode cartésienne qui prône la séparation, il adjoint un principe qui conçoit la relation d'implication mutuelle entre tout et parties, connaître étant à la fois séparer et relier. La pensée complexe relie, contextualise, agrège. Elle restitue les interactions.

Il y a quelques semaines, Edgar Morin proposait encore une interprétation de la crise sanitaire. Il y voit notre incapacité à nous approprier les connaissances en les reliant à

complexité l'occupera pendant trente ans. L'ambition est considérable : « *Nous sommes toujours dans*



l'incertitude : « *la révélation foudroyante des bouleversements que nous subissons est que tout ce qui semblait séparé est relié, puisqu'une catastrophe sanitaire catastrophise en chaîne la totalité de tout ce qui est humain* »⁽⁷⁾. ■

EXTRAITS

« *Sans combustion amoureuse je ne suis rien.* »

« *Et j'attends, j'attends son appel, c'est la saison où l'on entend sans cesse à la radio la chanson de Julio Iglesias Vous les femmes, et chaque écoute m'émeut aux larmes.* »

« *J'aime beaucoup ce quartier populaire. De ma fenêtre, je vois sortir d'une maison voisine un petit vieux, qui, une fois dehors, regarde la fenêtre du second et dernier étage où se tient accoudé un autre petit vieux, et lui dit avec un amour filial : "Ciao papa".* »

« *Septembre 1989-1990, je crois, je fais un cours à l'université de Lausanne. J'y passe deux jours et rentre par un TGV vers les 20 heures. La seule chose dont je me souviens est la croûte au fromage à l'œuf que je dégustai religieusement avant de prendre mon train dans un petit bistro près de la gare, arrosée de quelques décis de vin vaudois.* »

(1) *Les souvenirs viennent à ma rencontre*, Fayard, 2019. Sauf indication contraire les citations sont extraites de ce livre.

(2) *Vidal et les siens*, Edgar Morin, le Seuil, 1989

(3) Voir Mangeclous, le héros truculent, francosalonicien, qu'Albert Cohen fait vivre dans *Solal* (1930), *Mangeclous* (1938) et *Les Valeureux* (1969).

(4) Interview donné à Télérama en 2019.

(5) Partisans de Messali Hadj, figure historique du nationalisme algérien, voir *Aux origines du FLN* de Mohamed Harbi, 1975.

(6) *Introduction à la pensée complexe*, Paris, éditions du Seuil, 2005.

(7) *Le Monde* du 19/04/2020.

Portrait réalisé par Thierry Ananou et Hamda El Khiri

APRÈS LA CRISE, LA MOBILISATION

« Se réinventer », changer, E. Macron n'a pas lésiné sur les effets rhétoriques au cours de ses allocutions. La petite musique des mesures post-confinement n'est pourtant que la répétition des orientations du monde d'avant.

Les réformes que l'on espérait enterrées, notamment celle des retraites, ont bien vite refait surface et la volonté affichée de continuer à déréglementer et à réduire les dépenses a douché toutes les aspirations à davantage de protection collective.

Dans la plaie

Les 500 milliards injectés dans l'économie pour pallier en partie les baisses d'activité ne se font pas sans condition : ils s'accompagnent d'une injonction à travailler plus et à produire plus. D'ores et déjà des entreprises somment leurs salariés de choisir entre augmentation du temps de travail sans contrepartie salariale ou licenciements. La réforme de l'assurance chômage est maintenue alors que les pertes d'emploi vont se multiplier et le ministre du Travail a annoncé une baisse de l'indemnisation du chômage partiel, pris en charge à 72 % du salaire net seulement à partir du 1^{er} octobre.

Rien de nouveau donc dans le logiciel du président de la République, le même refus de mettre à contribution les plus aisés et le même mépris des fonctionnaires. Rien n'a été annoncé pour lutter contre les inégalités qui nourrissent pourtant l'exclusion des catégories les plus fragiles. L'ampleur de la révolte des jeunes contre le racisme et les violences



© DR



© DR

policieuses n'a pas été mesurée...

Pire, le président de la République a tenté de la discréditer en renvoyant au séparatisme, à une vision de la société où l'autre est vu comme une menace.

Prévenir pour guérir

La crise économique qui se dessine est pourtant d'une très grande ampleur. Elle se double d'une crise démocratique, confirmée par le très fort taux d'abstention au second tour des municipales. Un vaste plan de relance par la dépense publique serait incontournable pour limiter les effets de la crise et permettre de construire un nouveau modèle social et économique. Le combat contre toutes les formes de discriminations, l'accès aux mêmes droits pour tous, le renforcement des services publics dont celui de l'Éducation, voilà quelle devrait être la feuille de route du gouvernement. On en est loin... mais le mouvement social a

repris et il pourrait permettre de profonds changements : manifestations du personnel hospitalier les 16 et 30 juin, celles des jeunes, le travail engagé entre forces politiques, syndicales et associatives...

Si elle se fonde sur les principes de démocratisation et d'émancipation, l'Éducation est une des clés essentielles pour construire une société plus juste. Le projet d'école de l'actuel ministre fondé sur l'individualisation et la sélection, la communication provocatrice, va à rebours de ces mêmes principes. Les personnels le rejettent et ont fait part de leurs inquiétudes pour la rentrée.

Un préavis de grève sera déposé et des contacts pris par le SNES-FSU avec les autres fédérations de l'Éducation, les organisations lycéennes et fédérations de parents d'élèves pour un véritable investissement dans l'Éducation et d'autres réformes. ■

Frédérique Rolet

LA JEUNESSE AU PREMIER PLAN

La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités qui traversent notre société et ses effets économiques et sociaux vont frapper durement les plus fragiles d'entre nous. Les jeunes seront au premier rang des victimes de la prévisible augmentation du chômage, avec des difficultés accrues pour accéder à des emplois stables, à des stages ou à ces « petits boulots » qui sont malheureusement nécessaires pour de nombreux étudiants. La situation est grave et imposera des réponses coordonnées et globales. Certes, le gouvernement a mis en place quelques mesures ciblées, notamment le versement d'une aide de 200 euros à 800 000 jeunes en difficulté, mais il faudrait un vaste plan, concernant l'ensemble des 18-25 ans.

Fort de l'expertise et de la détermination que lui donne le champ d'activité de ses syndicats, la FSU a pris l'initiative de concevoir un plan ambitieux pour la jeunesse, traitant de questions centrales comme l'éducation, la formation, la lutte contre les discriminations, afin de donner à chacun les moyens de penser l'avenir sans la menace de la précarité.

Que ce soient les 700 000 diplômés qui vont arriver sur le marché du travail, les étudiants et apprentis mais aussi ceux qui ne sont ni en formation ni en emploi (qui représentent tout de même 13 % des 16-25 ans) sans être éligibles au RSA, tous doivent avoir leur place dans notre société et bénéficier de protections collectives, d'un droit aux vacances, à la santé et à une formation qualifiante.

DIALOGUE SOCIAL OU L'ART DE NOYER LE POISSON

Dialogue social renforcé, consultations, négociations... tant d'expressions utilisées par J.-M. Blanquer qui, comme souvent, ne servent qu'à dissimuler des discussions creuses ou fermées bien loin des revendications et des véritables préoccupations des personnels.

Les ministères de l'Éducation nationale comme de la Fonction publique ne cessent de remplir les agendas de réunions diverses et variées. Mais entre communication tardive des documents, absence de réponses aux questions posées et refus d'étudier les demandes et propositions des organisations syndicales, le dialogue se résume à une écoute plus ou moins polie. La loi de transformation de la Fonction publique n'est pas étrangère à cette détérioration. Imposée contre l'avis unanime des organisations syndicales, elle prive les fonctionnaires de la quasi-totalité des garanties d'équité et de transparence en matière de gestion des personnels.

Dénaturation du paritarisme

À titre d'illustration, le dessaisissement des CAP du contrôle des mutations s'accompagne d'une possibilité de recours pour les personnels n'ayant pas obtenu leur vœu. Ce recours oblige l'administration à partager les barèmes

qui ont permis aux collègues d'obtenir leur poste. L'administration a interprété cette possibilité de la manière la plus restrictive en considérant que le demandeur a obtenu satisfaction s'il obtient un poste dans l'un de ces vœux, même s'il s'agit du dernier vœu sur une zone géographique large. Elle prive ainsi les personnels et les organisations syndicales de toutes les informations nécessaires au contrôle de la régularité de la mutation.

La dérive autoritariste est en marche, accélérée par un gouvernement qui se préoccupe davantage d'ouvrir les portes de l'Éducation nationale à des intérêts privés que d'en préserver le fonctionnement au service du plus grand nombre.

Le dialogue social n'est pas un privilège pour les personnels, il est un élément majeur du bon fonctionnement des services publics dont les organisations syndicales sont des acteurs. Il contribue aussi à renforcer le sentiment d'appartenance des personnels à ce service public.



Lettre de cachet datant de 1703

Le ministre du plus grand ministère de la Fonction publique de l'État ne peut continuer ainsi au risque de creuser définitivement le fossé avec les personnels et leurs représentants. La volonté d'avancer coûte que coûte sans écouter les personnels pose sans doute les fondements d'une stratégie politique, mais elle ne sert en rien le service public. ■

Xavier Marand

UN BIEN PRÉCIEUX SUR LA SELLETTE

Les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont montré toute leur légitimité durant une crise sanitaire qui à l'évidence n'est pas terminée. Et pourtant...



© Malibovik / Wikimedia Commons

Le gouvernement et Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, s'acharnent. Ce dernier a imposé une reprise des concertations sur les chapeaux de roues en convoquant, dès le 5 juin, un groupe de travail sur un projet de décret visant à faire disparaître cette instance à l'horizon 2022.

La loi de transformation de la Fonction publique prévoit en effet leur fusion avec les comités techniques (CT) dans une nouvelle instance, le comité social d'administration (CSA), au sein duquel les représentants élus des personnels seront censés traiter un nombre vertigineux de sujets différents. Il y aura bien une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail attachée à ce comité social, mais elle n'interviendrait que de manière subsidiaire et les projets de réorganisation touchant à la santé et aux conditions de travail ne pourront être traités que par l'assemblée plénière du CSA qui n'aura pas les moyens

d'investigation dont disposent actuellement les CHSCT.

Bras long et mémoire courte

Globalement inadmissible, cette suppression des CHSCT est encore plus choquante en cette période de crise sanitaire. Aucune leçon n'a été tirée de leur implication. Ils ont pourtant été particulièrement mobilisés, allant jusqu'à des réunions hebdomadaires permettant d'interpeller les chefs de service et le ministère, pour alerter et stopper des dérives vécues dans les établissements et services. À tous les niveaux, le SNES, avec la FSU, s'est pleinement investi pour diffuser les informations les plus pertinentes et pour apporter conseils et soutiens aux personnels, mis fréquemment en difficulté par des injonctions paradoxales et dangereuses. Le gouvernement veut briser le thermomètre, mais le SNES, avec la FSU, continuera à se mobiliser pour la santé des personnels et pour l'amélioration des conditions de travail. ■ Hervé Moreau

RENTRÉE LE 22 JUIN, SOUS LE SIGNE DU MÉPRIS

Le 14 juin : nouvelle allocution présidentielle sur la suite du déconfinement. Encore une fois, les personnels vont apprendre dans les médias des informations essentielles pour leur quotidien.

En quelques secondes, E. Macron expédie le cas de l'Éducation nationale : « *Dès demain, en Hexagone comme en Outre-mer, les crèches, les écoles, les collèges se prépareront à accueillir à partir du 22 juin tous les élèves, de manière obligatoire et selon les règles de présence normale* ». Trente-cinq mots qui vont, en réalité, ouvrir une nouvelle semaine d'injonctions contradictoires et d'incertitudes pour les personnels. Nul doute que si le discours avait été prononcé par le ministre de l'Éducation nationale, on aurait entendu un « *on est prêt* ».

École obligatoire

La réaffirmation du caractère obligatoire de la présence à l'école est une bonne chose,

tant le retour sur la base du volontariat des familles, à partir du 11 mai, a fracturé le fondement même du service public d'éducation et accentué les inégalités déjà aggravées par le confinement. Mais comment organiser cette rentrée ? Les interrogations demeurent.

Le lendemain matin, les personnels découvrent, un nouveau décret : les règles de distanciation physiques sont allégées mais il faut conserver une distance d'un mètre latéral entre les élèves. Passé le moment de surprise (le virus n'attaquerait-il que latéralement ?), chacun joue alors aux apprentis architectes : munis de leur mètre, tous les professeurs constatent qu'il est impossible de faire entrer toute une classe dans des salles ordinaires. Impossible de tenir les « *règles de présence*

normale » annoncées la veille par E. Macron. Jamais à court d'imagination, l'administration propose alors mille et une organisations afin que tous les élèves puissent entrer dans une salle. Quoi qu'il en coûte, y compris en terme de ridicule : élèves placés dos à dos, tables sorties des salles, etc.

Jean-Michel a dit...

Puis, mercredi 17 juin, en quelques heures, les personnels vont apprendre qu'une version provisoire du protocole circule sur les réseaux sociaux, découvrir sur une chaîne parlementaire que la règle de distanciation physique n'est plus obligatoire, avant de prendre connaissance, via le compte Twitter du ministère, à 21 heures, de la version définitive du protocole sanitaire pour une rentrée prévue deux jours ouvrables plus tard. Ainsi, en quelques jours, comme un symbole de ces derniers mois, les personnels auront reçu ordres et contre-ordres, découvrant des informations essentielles mais souvent contradictoires, dans les médias.

Mais les affirmations présidentielles et ministérielles de retour de tous les élèves sont entendues du grand public comme des vérités incontestables. Bon nombre de parents n'ont alors pas compris pourquoi leurs enfants ne pouvaient retourner en classe. Les incompréhensions se sont multipliées, nourrissant parfois des attaques injustifiées contre les personnels. Pourtant, nous avons été au rendez-vous, assurant une deuxième ou troisième rentrée en quelques semaines, en dépit des injonctions contradictoires. Si les incertitudes ont jalonné cette période, une certitude est désormais incontestable : ce sont bien les personnels de l'Éducation nationale, individuellement et collectivement, qui font vivre le service public au quotidien. ■

S. V.



© Pictfinder / AdobeStock.com

PROF BASHING - À QUI PROFITE LE CRIME ?

Professeurs tire-au-flanc, décrocheurs, démissionnaires... en quelques jours, les expressions blessantes se sont multipliées, ravivant les clichés contre une profession toujours soupçonnée de ne pas assez travailler. Le SNES-FSU a dénoncé ces propos, rappelé l'investissement de chacun dans cette période exceptionnelle. Mais au-delà de ces faits, la construction de l'information est révélatrice : le chiffre de 5 % (de professeurs n'ayant fourni aucun travail durant le confinement) qui a nourri tant de fantasmes est loin d'être d'une solidité à toute épreuve. Le ministère a diffusé plusieurs versions : dans un cas, il comprenait les arrêts maladie, dans l'autre, non. Mais au-delà des chiffres, restent des interrogations : pourquoi s'acharner sur ce qui est une réalité dans toutes les professions ? Pourquoi oublier le fait central de cette période : les personnels ont fait face, seuls,

tant le ministère et les recteurs ont été aux abonnés absents, préférant les artifices de la communication aux réalités bien concrètes exprimées par les professionnels. Comme tout le monde, les personnels ont traversé cette période avec leurs doutes, leurs peurs, leurs familles parfois exposées à la maladie. Il est bien commode de ramener les professeurs à la dimension individuelle de leurs actes : c'est un moyen d'oublier la responsabilité de l'institution. Les professeurs ne sont ni des héros, ni des lâches. Ils sont des fonctionnaires appartenant à une institution qui a la responsabilité d'assurer la continuité du service public. À la sortie de la crise, une interrogation, centrale et essentielle dans une démocratie, demeure : l'Éducation nationale, à travers ses responsables, s'est-elle donnée les moyens d'affronter correctement cette crise ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

RENTRÉE 2020 : QUELLE SERA L'ÉCOLE D'APRÈS ?

Quelles que soient les conditions sanitaires, la prochaine rentrée ne ressemblera à aucune autre. Pourtant, à l'heure de fermer les portes des établissements, rien n'est prêt du côté du ministère.

Pour le SNES-FSU, à rentrée exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Impossible de faire comme s'il ne s'était rien passé cette année ou de nier les effets du confinement sur les apprentissages. Si les professeurs ont relevé le défi de l'école à distance, elle n'est pas l'école en classe et n'a donc pas permis de couvrir l'ensemble des apprentissages. La fracture numérique a contribué à aggraver les inégalités. Le SNES-FSU a alors posé ses exigences pour la rentrée.

Plutôt que de s'enfermer dans un scénario unique, qu'il soit favorable (retour à la normale), ou défavorable (retour du virus, clusters localisés ou confinement généralisé), il faut préparer cette diversité de scénarios.

Aggravation des inégalités

Autrement dit, préparer une rentrée dans différentes configurations, notamment diminuer les effectifs dans les classes, repenser la pré-rentrée, revoir la constitution des classes, penser l'organisation de l'établissement. Il n'est pas question, pour une énième fois en 2020, de faire et défaire en quelques heures le travail de longue haleine des équipes pédagogiques.

La diminution des effectifs dans les classes pour des raisons sanitaires est aussi un impératif pédagogique : grâce à des moyens supplémentaires, elle doit permettre de travailler en petits groupes afin de consolider des connaissances. Sinon, comment faciliter, par exemple, les interactions orales collectives qui ont tant manqué en cours de langues vivantes et qui sont indispensables pour progresser ?

Préparer une rentrée dans différentes configurations

Ces réflexions pédagogiques renvoient aussi à la question des programmes : au début du déconfinement, le ministère a affirmé que la fin d'année ne pouvait être consacrée à une course contre la montre pour boucler les programmes. Il faut donc aménager les programmes pour tenir compte de cette fin d'année si particulière. Le SNES-FSU a donc transmis au ministère et au CSP (Conseil supérieur des programmes) une liste d'aménagements possibles pour chaque discipline, sur tous les niveaux.

Le confinement a aussi mis en lumière les problèmes d'équipement informatique pour les personnels comme pour les élèves, la crise a confirmé que l'état du bâti scolaire était loin d'être à la hauteur des enjeux. Le



SNES-FSU exige notamment une prime d'équipement pour les personnels, déconnectée du télé-enseignement.

Des réponses hors sujet

Le ministre se targue de dialoguer avec les organisations syndicales. À ce jour, aucun retour ne nous a été fait sur toutes nos demandes, si ce n'est une possible prime d'équipement pour les personnels débutants. La seule priorité du ministre est de développer les évaluations standardisées, en Sixième et en Seconde, qualifiées de « robustes ». Or, elles existent déjà et ont fait la preuve de leur inefficacité : problèmes techniques, résultats peu exploitables, absences de moyens pour

travailler avec les élèves ensuite. Cette obsession évaluative est en décalage complet avec les exigences de cette rentrée : la priorité est-elle de mettre les élèves sous pression des tests dès le début de l'année ? N'y a-t-il pas mieux à faire ? À moins que ces évaluations ne révèlent leur réelle utilité : avoir une batterie de statistiques à usage médiatique...

Jean-Michel Blanquer met aussi en avant un certain nombre de dispositifs hors la classe : des vacances apprenantes à la promotion de dispositifs déjà existants (école ouverte, devoirs faits) et qui sont loin de répondre aux défis de cette rentrée post-Covid.

Sans surprise, le ministère traite la rentrée sans prendre la mesure du défi éducatif qu'elle représente. Il affirme que le confinement a été une catastrophe éducative mondiale mais sans mettre les moyens, forcément exceptionnels, qui sont attendus. Dans les établissements, la rentrée s'est préparée sans consignes particulières. Encore une fois, derrière les discours médiatiques, les personnels sont laissés seuls, alors que c'est eux qui font vivre le service public d'éducation. L'occasion de noter aussi que la question de la revalorisation salariale a, à peine, été évoquée par le ministre. Pour le SNES-FSU, elle fait pourtant partie des dossiers incontournables de la rentrée.

e Moyens, salaires, programmes, réformes, équipements, les chantiers sont nombreux pour faire de l'école d'après une école à la hauteur des enjeux éducatifs. Le SNES-FSU sera au rendez-vous pour le rappeler au ministre. ■

Sophie Vénétitay



PANDÉMIE SUR LES JURYS DE BAC

Jurys et sous-jurys pour la session 2020, commission d'harmonisation pour le français : ces mots pourtant familiers recouvrent une réalité bien différente des usages passés. Les circonstances exceptionnelles que nous traversons n'expliquent pas tout.

C'est une conception purement bureaucratique qui émerge du traitement des dossiers des candidats, aux antipodes des pratiques fondées sur l'appréciation du niveau des apprentissages.

Tardif, approximatif et lacunaire, le cadrage réglementaire des jurys de bac pour la session 2020 a laissé se développer localement des modalités variables de fabrication des notes de livrets scolaires. Et dans ce désordre, des jurys d'un nouveau genre ont donc la mission de restaurer, comme incidemment, l'égalité de traitement entre les candidats, principe pourtant cardinal dans l'attribution d'un diplôme.

Bureaucratie, quand tu nous tiens...

Pour le ministère, l'égalité de traitement est avant tout statistique. Sur la base des taux de réussite et de mention des trois années précédentes, ainsi que des notes obtenues sur deux ans aux épreuves anticipées de français, les jurys, comme les commissions, ont donc eu toute latitude pour augmenter les notes.

Ce « travail de revalorisation de nature nouvelle » comprend une phase d'harmonisation des notes d'examen, à l'échelle collective,

par série et par établissement, puis un moment, très réduit dans les faits, de consultation des dossiers individuels.

Un bac sans boussole ?

Certes, ce sont les résultats aux épreuves nationales et terminales des sessions antérieures qui vont servir de jauge, mais dans tous les cas de figures, cette procédure de « péréquation » renforce mécaniquement les inégalités de traitement entre établissements

et territoires. Que reste-t-il pour justifier désormais le recours au contrôle continu sans être accusé de creuser les inégalités ? Seuls demeurent des jurys, dans lesquels des enseignants siègent comme autant d'alibis pour masquer la réalité d'une procédure profondément inégalitaire. Expérimentation grandeur nature, la session 2020 est conçue comme le laboratoire d'un baccalauréat dont l'avenir n'a jamais été autant menacé. ■

Claire Guéville



© Jarmoluk / Pixabay.com

LE HORS CONTRAT EN EMBUSCADE

Les élèves de Terminale scolarisés dans les établissements hors contrat, considérés comme des candidats libres, auraient dû être soumis cette année aux épreuves de remplacement en septembre. C'était sans compter sur la complaisance du ministre à leur endroit.

Sous la pression des lobbies, le ministère a accordé à ces candidats les mêmes prérogatives que ceux de l'enseignement public et privé sous contrat, en retenant leurs notes de contrôle continu comme notes de bac.

Pour la session 2020 comme pour les épreuves anticipées (EAF et épreuve commune pour la spécialité abandonnée), les

moyennes annuelles sont compilées dans un dossier de contrôle continu qui fait office de livret scolaire. Si le dossier doit comprendre des informations sur la nature des évaluations et du programme traité, sa recevabilité apparaît purement formelle (dossier complet, délais respectés, attestation sur l'honneur du chef d'établissement). On ne voit pas comment les jurys pourront en connaissance de cause statuer sur des notes dont ils ignoreront tout des fondements.

Effet d'aubaine

Ces établissements, dont le contrôle a été légèrement renforcé par la loi Gatel en 2018, sont en fait libres de toutes contraintes ou presque concernant les programmes et les modalités d'évaluation. Par cette procédure, l'État légitime d'une certaine façon des choix éducatifs parfois marqués du sceau de l'intégrisme religieux ou des dérives sectaires,

et il réduit en retour la portée du cadrage fort que constituent des programmes nationaux et une organisation des enseignements fixée réglementairement. Par ce traitement de faveur, le ministère, non content d'accorder une plus-value à ces quelque sept cents établissements sur un marché éducatif de plus en plus concurrentiel, confie à des acteurs privés la certification pour l'obtention d'un diplôme national.

Alors certes, cela ne concernerait cette année qu'un peu plus de quatre mille candidats. Mais le récent décret modificatif qui étend encore le bénéfice de cette procédure aux écoles techniques privées et à l'enseignement à distance laisse entrevoir une véritable volonté politique. L'école publique émancipatrice pour toutes et tous n'aurait-elle guère plus de valeur, aux yeux du ministère, que les gourous et marchands du temple du hors contrat ? ■

C. G.



© DR

SÉGUR DE LA SANTÉ : À LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

Alors que le ministre de la Santé et des solidarités distille ses annonces au compte-gouttes, les personnels hospitaliers ont manifesté une nouvelle fois le mardi 30 juin.

La concertation dite du Ségur de la santé lancée le 25 mai doit s'achever avant la mi-juillet. Elle s'inscrit dans le sillage des annonces ambiguës du Président pour l'hôpital. Mais il ne faut pas oublier que les personnels des hôpitaux et des Ehpad enchaînent les mobilisations et les mouvements de protestation depuis bien plus d'un an et qu'il aura fallu que la crise du Covid-19 mette en évidence leurs conditions de travail et de rémunération pour que le gouvernement accepte enfin d'ouvrir une discussion. La réponse va-t-elle être à la hauteur des enjeux pour un système hospitalier qui a montré sa grande vulnérabilité et qui n'a tenu que par l'engagement sans faille des agents ? Les premières propositions du ministre de la santé permettent d'en douter.

Miettes

Tout semble se résumer à quelques miettes pour les rémunérations. O. Véran a d'abord annoncé six milliards d'euros pour les soignants (infirmiers, aides-soignants et techni-



© Clément Martin

ciens hospitaliers). Cela reviendrait au mieux à une hausse moyenne des rémunérations de 400 euros par mois. Mais il a été annoncé que cette somme concernera aussi le secteur privé, ce qui réduit à un gain maximum de 260 euros par mois.

En outre, dès les premières annonces, il a été envisagé d'assouplir le temps de travail, en augmentant par exemple le plafond des heures supplémentaires. À l'occasion d'une autre de ses interventions, le ministre a provoqué la

colère des médecins hospitaliers en leur proposant une enveloppe de 300 millions.

On en saura plus dans quelques jours, mais les résultats de ces concertations risquent d'être très en-deçà des besoins. D'autant que le sauvetage du système hospitalier passe par une remise à plat des modes de financement et de gouvernance, pour abandonner la logique de choix du patient « rentable » imposé par la tarification à l'activité. ■

Hervé Moreau

SANTÉ AU TRAVAIL, QUEL PLAN MINISTÉRIEL ?

Tout au long de l'année, en temps ordinaires comme en situation de crise, les représentants des personnels en CHSCT interviennent pour que les recteurs et Dasein mettent en œuvre, *a minima*, les mesures de prévention élaborées et diffusées par le ministère.

Ces mesures, détaillées dans les « orientations stratégiques ministérielles », constituent les priorités nationales en matière de santé, sécurité et conditions de travail que

les rectorats et les directions départementales doivent appliquer. En amont de leur diffusion, elles sont débattues et adoptées en CHSCT ministériel. Ces consignes restent de la responsabilité du ministère, mais les représentants SNES et FSU contrôlent leur application et interviennent avec constance pour qu'elles correspondent au mieux aux besoins des personnels constatés dans les établissements et les services, et qu'elles prennent en compte les manquements de l'administration.

Notre travail paye

Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, c'est l'intervention de la FSU qui a permis, par exemple, d'ajouter deux items sur la protection des personnels victimes d'agression, de harcèlement moral ou sexuel

et sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. De même, lorsque le ministère a choisi de faire la promotion de la qualité de vie au travail (QVT), concept qui peut avoir des applications très discutables, la FSU est intervenue à nouveau pour qu'on puisse aborder des questions de fond comme la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ou le droit à la déconnexion. Les problèmes associés à ces thématiques sont récurrents, mais ont été d'une actualité brûlante durant la crise sanitaire.

En cette fin d'année scolaire, le ministère va proposer de nouvelles orientations pour l'année prochaine. Le SNES, avec la FSU, fera en sorte que ces instructions officielles soient des outils pour la défense des personnels dans tous les CHSCT et au-delà. ■ H. M.



© Clément Martin

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PASSER DES DISCOURS AUX ACTES

L'écologie ruisselle sur la sphère politique, laquelle surfe sur la crise du Coronavirus et l'exposition d'Europe Écologie Les Verts aux municipales.



© Kimberly Vardeman / Flickr.com

Ces lignes sont écrites deux jours après un résultat très commenté des candidats écologistes aux élections municipales, et au lendemain des engagements du président de la République à mettre en œuvre 146, soit la quasi-totalité, des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Seraient écartées la taxe de 4 % sur les dividendes, la réduction de la vitesse à 110 km/heure sur les autoroutes et la réécriture du préambule de la Constitution. Une aide de quinze milliards d'euros sur deux ans serait débloquée pour la conversion écologique de l'économie française. Rappelons que furent présentés fin mai pour l'automobile et mi-juin pour l'aéronautique des plans de soutien de respectivement 8 et 15 milliards d'euros pour aider ces industries à devenir « vertes et compétitives ». Édouard Philippe l'annonçait dans son discours de politique générale du 12 juin 2019 : « Les douze prochains mois seront ceux de l'accélération écologique ». Si l'annonce d'un verdissement de l'action gouvernementale ne fut une fois de plus guère suivie d'effet, il y a bien eu accélération, celle du réchauffement climatique (rapport du GIEC, septembre 2019). Les annonces de 2020 paraissent davantage de circonstance qu'une volonté politique d'engager des réformes de fond pour la préservation

du climat, de la biodiversité et des écosystèmes, et au final de la qualité de vie de l'espèce humaine.

Vert de circonstance ?

Il est pourtant possible de réduire l'émission des gaz à effet de serre tout en créant des emplois. L'appel « *Plus jamais ça, signons pour le jour d'après* », lancé par la FSU et quinze autres organisations, a recueilli plus de 180 000 signatures. Il rappelle qu'« *il ne s'agit pas ensuite de relancer une économie profondément insoutenable écologiquement et socialement ! Nous demandons que s'engagent sans plus attendre des politiques publiques de long terme* ». Là est

toute la question. Il faudra suivre attentivement le contenu du projet de loi annoncé pour septembre et donnant un cadre concret aux propositions de la convention pour le climat, qu'il ne soit pas vidé de sens au regard des enjeux, les lobbys économiques étant puissants. Voir stoppée la course aux centres commerciaux, acter la réduction de la TVA sur les billets de train ou un système de consigne pour le plastique peut réjouir, mais c'est une réflexion ambitieuse sur nos modes de vie (logement, transports, consommation), sur nos sociétés et sur l'ensemble du capitalisme financiarisé qu'il faut mener. ■

Valérie Sipahimalani

ÉDUCATION NATIONALE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Récupérant et recyclant la mobilisation des vendredis de grève des lycéens pour le climat, le ministre J.-M. Blanquer a lancé, en juin 2019, le plan EDD 2030 s'appuyant sur l'agenda 2030 des objectifs de développement durable. Une attention particulière est apportée à la biodiversité, mais figurent aussi deux axes : « *Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable* », et « *L'École s'engage dans la dynamique des Objectifs de développement durable* ». À cette occasion, le ministre a passé commande au Conseil supérieur des programmes d'un verdissement des programmes du collège. Ces modifications cosmétiques s'appliqueront à la rentrée prochaine. Il manque dans leur conception, tout comme pour le lycée, une vision transversale permettant de construire avec les élèves un savoir cohérent à partir des différentes disciplines scolaires.

RELATIONS PARENTS-ÉCOLE EN CONFINEMENT

Une période particulière pour tout le monde

La « continuité pédagogique » tant vantée par le ministère a servi de paravent aux inégalités sociales entre les familles, dont le confinement a révélé toute l'ampleur. Professeurs, CPE, AED et AESH ont été aux avant-postes pour garder contact avec certains élèves, mais aussi avec leurs familles.

Les professeurs, CPE, AED et AESH ont multiplié les contacts avec les parents. Ils répondaient à des familles qui voulaient en savoir plus sur les méthodes de travail imposées par l'enseignement à distance, pointer un problème particulier rencontré par leur enfant ou encore faire connaître le désarroi d'élèves qui ont parfois pu se sentir submergés par les documents, les travaux à rendre et les plannings de classe virtuelle. Mais ils prenaient bien souvent l'initiative, par mail, et même au téléphone quand cela s'imposait : manque d'assiduité d'un élève, problèmes techniques rencontrés par des familles...

Contacté les parents était aussi un moyen pour lutter contre le sentiment d'impuissance que pouvaient exprimer ces derniers, notamment dans les milieux les plus défavorisés. Comme le signale Émilie, professeur en REP+ dans l'académie de Versailles, « beaucoup de parents occupent des emplois indispensables (aides-soignants, métiers d'entretien, etc.), donc ils n'ont pas arrêté de se rendre au travail. En plus de ça, ils se mettent beaucoup la pression, car ils ont peur que leurs enfants redoublent. On a dû les rassurer ».

Relations d'un nouveau type

C'est toute la profession qui a tissé de nouveaux rapports avec les familles. Les exigences de l'heure ont en effet pu amener les professeurs, CPE, AED et AESH à entrevoir l'intimité de nombreux ménages. La réciprocité est vraie, puisqu'il a parfois



© Antonio Ggulliam-AdobeStock.com

fallu expliquer qu'il était impossible de travailler sept heures par jour quand on devait de surcroît s'occuper des enfants. Même si cela ne s'est pas fait sans quelques incompréhensions, les professeurs se sont par ailleurs efforcés de prendre en compte les suggestions de parents, qui ont endossé bien plus qu'à l'accoutumée le rôle difficile, mais si passionnant, de pédagogue.

Malgré le surcroît significatif de travail qu'il a suscité et le fait qu'il était presque entièrement à leur charge (forfait téléphonique, connexion internet, ordinateur personnel...), les professeurs, CPE, AED et AESH ont pu apprécier ce renforcement du lien avec les parents de leurs élèves. Une réponse rapide, un mot d'encouragement, des informations fournies sur un élève dont on était sans nouvelles : autant de moyens en effet de rompre l'isolement du télétravail et de se sentir utiles malgré les circonstances. ■



TÉMOIGNAGE

« On a construit ensemble "la continuité pédagogique" »

Isabelle Brison est mère de quatre enfants, scolarisés du lycée à la classe préparatoire. Elle est par ailleurs représentante FCPE des parents d'élèves au collège Stéphane-Mallarmé de Paris.

Lors de la crise sanitaire, les rapports en distanciel avec l'administration du collège de mes deux filles ont été précoces et réguliers. Dès la première semaine du confinement, le chef d'établissement a organisé une réunion avec les représentants des parents. À notre demande s'est ensuite tenue, jusqu'à la fin de la période, une réunion hebdomadaire à laquelle participaient également des délégués élèves et des représentants des enseignants. Cette instance extraordinaire, sorte de CA en miniature, a permis d'instaurer un dialogue constructif. Pour nous, ce temps d'échange n'avait pas uniquement pour vocation de transmettre le ressenti des élèves et de leurs familles.

Il s'agissait également d'écouter les enseignants et de porter leur parole – celles de personnes elles aussi confinées, avec leurs problématiques particulières et leurs difficultés propres – auprès de nos mandants. On a construit ensemble la manière de maintenir les relations entre professeurs et élèves pendant ces trois mois.

Dans le rapport direct avec les enseignants, il a fallu faire preuve de délicatesse à chaque fois que nous avons proposé telle ou telle amélioration dans le travail à distance. Certains ont en effet pu se sentir remis en cause dans leur professionnalisme. Mais ces demandes n'ont jamais été vaines, puisque les professeurs sollicités

ont presque tous essayé de mettre en place un dispositif plus opérant. Malgré les efforts des uns et des autres, le plus gros écueil de l'enseignement à distance reste le manque de suivi individualisé des élèves. Ce qui m'a à l'inverse le plus touchée, pendant cette période, c'est la grande bienveillance des enseignants. Dès le lundi 16 mars, un professeur de ma fille qui est en Seconde a écrit à ses élèves : "Gardez votre joie, car c'est la meilleure aide que vous pourrez apporter à vos parents". Cet enthousiasme des enseignants a aidé nombre de familles à maintenir le cap. ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

Verbatim

« Je leur tire mon chapeau à ces fainéants de profs qui se plient en quatre depuis le début du confinement (mais pas uniquement !) pour nos enfants et dont le travail n'est jamais reconnu ! Bravo, merci pour tout et pardon pour tous ceux qui osent sérieusement se plaindre du manque d'implication des enseignants... »

Sandrine, www.huffingtonpost.fr, 20 juin 2020

« Les parents se sont aperçus que le travail des enseignants était conséquent. Ils ont découvert que faire cours ne s'improvisait pas. De leur côté, les enseignants se sont rendu compte que les attentes qu'ils avaient vis-à-vis de leurs élèves n'étaient pas toujours bien proportionnées, parce que du côté des parents, il y avait aussi une difficulté à appréhender le travail demandé. »

Fabienne Serina-Karsky, chercheuse en sciences de l'éducation, www.telegramme.fr, 5 juin 2020

« J'ai compris au bout du troisième jour de confinement que Marius n'était pas le même que d'habitude. Impossible de le faire se concentrer sur un seul exercice [...] [Pourtant], j'en ai qu'un seul à gérer, pas une classe de 30 ! »

Solange, www.lepoint.fr, 26 mars 2020

« Ils ont pris contact avec les familles par téléphone de manière régulière et, en réalisant ce lien de la République, ils ont dit aux parents combien ils comptaient. Ce n'est pas du tout la même chose d'être convoqué à l'école dans les fameuses réunions parents-profs et d'être contacté par l'école pour s'entendre demander déjà, si tout va bien, puis de s'enquérir de ce que l'on peut faire avec les enfants. »

Béatrice Mabilon-Bonfils, sociologue, et Alain Jaillet, professeur des universités, www.lejdd.fr, 13 mai 2020

À écouter

Ça peut faire du bien :

<https://www.youtube.com/watch?v=eaeFuQzqEM>



Chiffre

77%

C'est le taux d'équipement des Français en smartphone en 2019. Ils étaient 76 % à posséder au moins un ordinateur.

Liens utiles

CREDOC

Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2019.

<https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-2019>

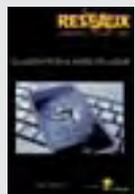
INSEE

Un dossier daté de 2019 sur l'économie et la société à l'ère du numérique.

<file:///C:/Users/Nicolas/AppData/Local/Temp/NUM19-1.pdf>

Sources

► Dominique Boullier, *sociologie du numérique*, Paris, A. Colin, 2016.



► L'excellente revue *Réseaux, communication, technologies et sociétés* : <https://www.cairn.info/revue-reseaux.htm>

Lexique

► **Numérique** : on entend par ce terme la pénétration de l'informatique dans toutes nos activités et notre environnement.

Certains équipements (ordinateur fixe ou portable, téléphone mobile, smartphone, tablette, etc.) en sont la face visible.

► **Illectronisme** : transposition de l'illettrisme dans le domaine informatique.

La notion est discutée car elle renvoie à l'incapacité à utiliser un ordinateur, considéré du même coup comme l'outil noble du numérique dans sa dimension scolaire. L'évolution des équipements montre cependant que le smartphone progresse et que les usages et compétences du numérique sont très divers en fonction des générations.

► **Fracture ou fossé numérique** : de l'américain « *digital divide* ». L'expression est employée par Al Gore, vice-président des États-Unis, à partir de 1996 pour soutenir des initiatives publiques visant à généraliser les connexions (*information highways*) à l'ensemble de la population. Ce programme coïncide avec la cession de la gestion d'Internet aux fournisseurs d'accès privés qui prennent le relais de la National Science Foundation (NSF), une institution publique. L'expression, pas toujours définie, peut désigner un inégal accès aux technologies, aux contenus et services liés à ces technologies, ou aux usages de ces ressources.

L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

De quels matériels disposent les Français ?

La période du confinement s'est accompagnée d'un recours massif aux technologies du numérique pour pallier la fermeture des établissements. Elle a aussi révélé les profondes inégalités des familles et des personnels de l'éducation en matière d'équipements.

En 2011, 28 % des Français ne possédaient ni tablette, ni smartphone ni ordinateur. En 2019, le taux est passé sous la barre des 10 %. Les équipements informatiques se sont généralisés à l'ensemble de la société. L'informatique, disent les sociologues, est devenue pervasive. Difficilement traduisible en français ce terme issu de l'américain signifie que l'informatique n'est plus vraiment localisable dans des machines, grandes ou petites, elle est partout. On assiste ainsi à un processus de numérisation généralisée des activités humaines.

Les outils numériques

Le numérique renvoie aujourd'hui une multitude d'objets : tablettes tactiles, ordinateur, ordinateur portable, netbook, téléphone portable... Il connaît aujourd'hui de profondes évolutions. Pour la première fois, en 2019, l'équipement en smartphone dépasse l'équipement en ordinateur, en déclin depuis plusieurs années (-7 points depuis 2013, année où le taux d'équipement le plus élevé a été mesuré). Parallèlement on assiste à une érosion du sentiment d'utilité de l'ordinateur chez ses utilisateurs réguliers. Ce recul relatif de l'ordinateur se fait au profit du smartphone.

Âge, niveau de revenus, diplôme

Au sein de la population, le taux d'équipement varie fortement selon l'âge. Les 12-17 ans restent la catégorie la plus fortement équipée (91 %), suivis par les 40-59 ans (83 %) et les 18-25 ans (82 %). Les 25-39 ans sont en revanche désormais moins nombreux à posséder un ordinateur que les 60-69 ans (73 % contre 76 %). Les revenus et les diplômes sont aussi des variables importantes. L'ordinateur reste un équipement qui représente un investissement non négligeable : 92 % des membres des foyers avec des hauts revenus en sont équipés contre seulement 64 % de ceux qui vivent dans des foyers avec des bas revenus. En deux ans, la baisse est plus

limitée chez les titulaires de hauts revenus (-1 point seulement) que dans les groupes les moins bien lotis (-5 à -7 points).

Priorité au smartphone ?

L'avènement du smartphone amène à prioriser cet équipement plutôt que l'ordinateur. On constate que le multi-équipement du smartphone et de l'ordinateur a évolué deux fois moins vite chez les bas revenus que dans le reste de la population. Cet effet de substitution obéit à des facteurs technologiques (facilité d'usage) et économiques (contrainte financière). Ceci constitue un véritable défi pour l'école qui interdit son usage et priorise l'ordinateur. Dans le même ordre d'idée, si le multi-équipement en ordinateur diminue à un rythme élevé il est lié à certains facteurs socio-économiques. Le diplôme et le niveau de revenus sont déterminants dans la détention d'un ordinateur, d'un smartphone et d'une tablette : 50 % des hauts revenus et 41 % des diplômés du supérieur possèdent les trois, tandis que seuls 18 % des bas revenus et 13 % des non-diplômés sont triplement équipés (contre 32 % en moyenne).

Réseaux et usages du numérique

Si 88 % des Français sont connectés aujourd'hui à internet, l'accès est corrélé au niveau de vie : 77 % des ménages du premier quintile de revenu y ont accès contre 94 % des ménages du dernier quintile. À cela, s'ajoutent des différences en termes d'accès au haut débit. L'approche par les équipements ne dit pas tous des défis que représente le numérique. Il faut à la fois s'interroger sur la diversité des pratiques numériques, sur les modes d'appropriation, sur l'évolution rapide des supports qui sont autant de défis pour l'école. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

TAUX D'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES EN BIENS ÉLECTRONIQUES

Johanna Souris, gestionnaire paye chez Polyexpert Méditerranée (Marseille). « Pendant le confinement, je me suis heurtée à un problème de connectique car il m'était impossible de brancher mon vieil écran sur l'unité centrale que j'avais récupérée à mon bureau. J'ai donc dû me procurer un autre écran. Avec nos deux enfants, on a organisé un planning pour l'utilisation de l'ordinateur. Le plus petit, qui a 6 ans et demi, reçoit le travail par mail et on a eu la possibilité d'aller chercher le travail imprimé à l'école. Le plus grand est en Première automobile dans un lycée professionnel. Il pouvait se servir de l'ordinateur entre 12 et 14 heures et après 17 heures surtout pour rendre des devoirs ou des QCM. Il a ouvert un dossier pour enregistrer ses devoirs. Pour les classes virtuelles, il utilisait son smartphone. Cela suffisait, même si le micro du téléphone était cassé. Par contre, lorsqu'il a eu un entretien en visio-conférence pour son stage, on a dû réinstaller l'ancien ordinateur car je ne pouvais pas mettre Adobe sur l'ordinateur du travail. Il a donc fallu sans cesse jongler avec les différents équipements et les connexions aléatoires. »

La loi de transformation de la FP

La loi 2019-828 dite « de transformation de la Fonction publique » a pour objectif de saper les fondements de notre Fonction publique : des personnels bénéficiant de garanties solides pour pouvoir se consacrer pleinement à leur métier au service du public. Elle commence à bouleverser de fond en comble les relations entre les personnels (titulaires ou non) et leur administration. Le SNES et la FSU continuent de combattre cette loi y compris dans ses déclinaisons.

Perte de compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Commissions administratives paritaires (CAP) ne sont plus compétentes pour donner un avis préalable sur les opérations de mutation des personnels. À compter du 1^{er} janvier 2021, il en sera de même pour

CAP

les opérations de promotion. La loi prévoit, qu'en contrepartie, les personnels, s'ils considèrent être victime d'une décision

défavorable, devront faire un recours auprès de leur administration. Dans ce cadre, ils pourront être accompagnés par un délégué d'une organisation syndicale représentative. Les compétences des commissaires paritaires pour améliorer affectations et promotions, dans le cadre des règles, sont dissolues. Le risque est grand d'un renforcement de l'arbitraire des hiérarchies, dans le cadre d'opérations de gestion opaques. ■

Fusion contre-productive

Déclinant dans la Fonction publique des dispositions de la loi Travail, le gouvernement a décidé de supprimer les CHSCT et d'en faire une formation spécialisée des futurs Comités sociaux d'administration (CSA). La moitié des élus dans les CSA devront cumuler leur travail dans cette instance et le travail sur les questions de santé et sécurité au travail.

Les CSA conserveraient certaines prérogatives des CHSCT (possibilité de faire des visites, des enquêtes, droit d'alerte...), mais certaines seraient minorées (possibilité d'émettre des avis) ou ne seraient pas prévues (obligation de réponse et de publication de l'administration). Le contexte épidémique et, avant cela, les cas de suicide ont pourtant montré l'importance d'une telle instance. ■

CT-CHSCT

Glossaire

CSA : Comité social d'administration. Instance qui remplacera les comités techniques à compter du 1^{er} janvier 2023. Chargé de donner un avis sur les modifications statutaires, les lignes directrices de gestion, les réorganisations de service... Le ministère de la Fonction publique entend réduire les possibilités de consultation de cette instance en renvoyant certains sujets au débat ou à l'information.

LDG : Ligne directrice de gestion. Acte réglementaire qui définit les grandes orientations ministérielles et/ou académiques en matière de gestion des personnels (mouvement et promotions).

Organisation syndicale représentative : Au niveau national, organisation syndicale disposant d'un siège au comité technique ministériel ; au niveau académique, organisation syndicale disposant d'un siège au comité technique ministériel ou au comité technique académique.

Rupture conventionnelle : À l'initiative de l'une ou l'autre des deux parties, convention cosignée par un personnel (titulaire ou en CDI) et son

administration, permettant de quitter la Fonction publique sans être licencié et en bénéficiant d'une indemnité et de l'ARE. Cette disposition issue du code du travail fragilise le statut des fonctionnaires et exonère l'employeur de ses obligations en matière de reclassement. Elle est contradictoire avec le principe statutaire qui veut qu'un agent, en contrepartie de garanties d'emploi et de rémunérations, ne négocie pas directement ses conditions de travail, d'emploi ou de rémunération.

Contractuels

Recours amplifié

Initialement réservé à quelques types de postes (catégorie A, emplois non permanents...), le recrutement de contractuels dans la Fonction publique devient une procédure de recrutement normale. Pire, détournant le principe d'égal accès aux emplois publics, la loi impose qu'un poste vacant soit ouvert de manière égale aux titulaires qui peuvent l'occuper ou au recrutement d'un contractuel.

Si l'administration a l'obligation d'établir le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi, cette mise en concurrence est malsaine pour des personnels qui doivent être au service du public et dont l'indépendance ne doit faire aucun doute. ■

Un pas en avant

Égalité pro

Le gouvernement a transposé dans le statut général le protocole égalité femmes-hommes signé par une majorité d'organisations syndicales dont la FSU. L'objectif est d'améliorer l'égal accès aux femmes et aux hommes à tous les métiers de la Fonction publique et d'évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération. Des plans d'action doivent être discutés pour une mise en place avant le 1^{er} janvier 2021. Ceux-ci doivent prévoir une obligation de résultat et des sanctions éventuelles. Ils doivent intégrer la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, du harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

La suppression du jour de carence pour les femmes en arrêt maladie pendant leur grossesse inscrit dans le protocole a été acté dans la loi. ■

Dettes

Une dette publique abyssale ?

Les lamentations ont commencé. La dette publique dépasse les 100 % du PIB en France et dans la plupart des grands pays du monde pour atteindre plus de 230 % au Japon. Que faire ? Qui va payer ? D'abord cet indicateur, qui rapporte les dettes publiques au PIB est contestable. Il rapporte la dette publique totale à régler sur cinq ans, dix ans, trente ans à la richesse produite pendant une année, ce qui n'a pas de sens. Et dans la crise économique actuelle, avec une baisse du PIB en France, il est logique que le pourcentage monte lorsque le dénominateur baisse... Il faudrait plutôt rapporter le service de la dette au PIB pour savoir si le pays est ou non surendetté. Comme aujourd'hui, les taux d'intérêt sont très faibles, le poids de la dette est en réalité très supportable.

Orthodoxie

Réfléchissons... mais entre nous !

Dans une tribune du journal *Le Monde* daté du 23 juin, Florence Jany-Catrice, présidente de l'Association française d'économie politique (AFEP), s'élève contre la composition de la commission Blanchard/Tirole « sur les grands défis économiques » qui relève de l'entre-soi des économistes du *mainstream*. « Notre monde est bâti, depuis des décennies, à partir de représentations libérales et productivistes justement portées par eux, et c'est ce dont il nous faut nous affranchir ! C'est un monde bâti autour de la "religion du capitalisme", selon l'expression de Walter Benjamin. Par quelle opération magique une réunion de cardinaux pourrait-elle donc conduire à la fin du catholicisme ? On risque, au mieux, d'avoir un nouveau pape. » https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/06/21/la-commission-blanchard-tirole-etonne-par-sa-tres-forte-homogeneite-son-entre-soi_6043612_3232.html

Chiffre

- 5,2 %

L'INSEE estime la baisse du PIB à 5,2 % pour le premier semestre 2020.

IMPÔTS

Qui va payer la note ?

Notre système fiscal, très injuste, nous empêche de mettre à contribution ceux qui en auraient la capacité pour financer des dépenses qui sont pourtant indispensables.

La crise n'est pas terminée que l'on sent déjà revenir l'austérité budgétaire. Pas question pour ce gouvernement de renoncer à ses principes libéraux et de laisser filer la dette. Le recours à la planche à billets, c'est-à-dire au financement des dépenses par la création monétaire⁽¹⁾, ne semble même pas envisagé, alors même qu'il éviterait de faire peser très lourdement la crise sanitaire sur les finances publiques. Restent donc deux options : l'augmentation des impôts ou la baisse des dépenses. La deuxième est ouvertement privilégiée par le gouvernement qui ne manquera pas de recourir à toute l'imagination qu'on lui connaît pour tailler encore davantage dans les services publics et la protection sociale. Lors de son allocution du 14 juin dernier, Emmanuel Macron a annoncé que les impôts n'augmenteraient pas. Pire, il a choisi de transférer à la CADES les déficits des comptes sociaux provoqués par la crise. Cela a été confirmé par l'Assemblée nationale qui a voté dans la nuit du 14 au 15 juin la prolongation jusqu'en 2033 de la CADES et de la Contribution au remboursement de la dette sociale. Cette CRDS a été créée en 1996 pour financer la CADES qui a pour mission de reprendre et de rembourser les déficits de la Sécu. L'extinction de la dette de la CADES était programmée pour 2024, ce qui aurait été bienvenu pour dégager des ressources pour la sécurité sociale et notamment pour la perte d'autonomie. En outre, la CRDS est un prélèvement proportionnel de 0,5 % sur la plupart des revenus, y compris les plus modestes et certaines prestations sociales. Elle est donc injuste en comparaison de l'impôt sur le revenu qui reste encore progressif.

Injuste fiscalité

Mais pas question visiblement de toucher aux autres impôts et encore moins de mettre en place la réforme fiscale dont nous aurions pourtant bien besoin pour réduire les inégalités qui ont tendance à s'aggraver dans notre pays, du fait d'un système de moins en

moins redistributif. L'impôt sur le revenu pourrait permettre de réduire ces inégalités du fait de sa progressivité (plus les revenus sont élevés, plus la part prélevée augmente) mais son rôle est limité. Il ne représente en effet qu'un cinquième des recettes fiscales et son nombre de tranche a été réduit : elles ne sont plus que six alors qu'on en comptait quatorze au début des années 1980.

Les impôts indirects représentent quant à eux près de la moitié des recettes de l'État. Loin de réduire les inégalités, ceux-ci ont tendance à les accroître puisqu'ils pèsent davantage pour les ménages les plus modestes qui consomment la totalité de leur revenu alors que les plus fortunés en épargnent une part importante. Les impôts sur la consommation ne représentent ainsi que 5 % des revenus des ménages les plus riches contre 15 % de ceux des plus pauvres.

La réforme de la fiscalité de 2018 a été un énorme cadeau pour les détenteurs de gros patrimoines. Avec la transformation de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière (IFI), de nombreux actifs ne sont plus imposables, notamment les portefeuilles d'actions, et la mise en place d'un taux de prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du patrimoine, appelé « flat tax », est bien plus favorable pour les ménages les plus riches que le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Ces mesures ont réduit les rentrées fiscales d'environ 5 milliards d'euros par an, une somme qui est en grande partie restée dans les poches des 1 % les plus riches alors qu'elle serait bien utile aujourd'hui pour faire face aux effets de la crise sanitaire et pour financer des prestations sociales et des services publics dont le manque de moyens s'est fait cruellement ressentir au cours des derniers mois. ■

Clarisse Guiraud

(1) Sur la monétisation des dettes publiques, voir article page 18 dans *L'US Mag* n° 797 du 25 avril 2020.



Le retour du revenu universel

La crise de la Covid-19 a réactivé les débats sur l'idée ancienne d'allocation ou revenu universel, ainsi que les revendications de généralisation du RSA aux moins de 25 ans.

Face à l'arrêt brutal de pans entiers de l'économie, pour éviter les licenciements et pour soutenir le pouvoir d'achat d'un grand nombre d'actifs, le gouvernement a financé une partie des revenus : extension des droits au chômage partiel, aides à certains travailleurs indépendants. Une aide a aussi été accordée à certains jeunes étudiants ou précaires privés d'emplois. Mais parallèlement à cette socialisation des revenus, de nombreuses personnes ont été laissées de côté et sans ressources, notamment les jeunes et les précaires.

C'est dans ce contexte, en réponse possible aux situations de crises et aux carences de notre système de prestations et d'aides sociales, que la création d'un revenu universel ou l'accès du RSA aux moins de 25 ans ont été remis en débats dans des tribunes, des articles ou des appels communs.

Version libérale

L'idée de revenu universel, d'existence ou de base est ancienne. Sur le principe, il s'agit de donner à chaque individu de sa naissance à sa mort un revenu qui lui permettrait de vivre « décemment ». Mais il faut entrer dans le détail du dispositif car il peut être intégré à des projets de société opposés. Les modalités d'attribution, de mise en œuvre et de financement, ainsi que la place accordée aux services publics et aux prestations sociales dites contributives sont essentielles, car elles permettent de faire la différence entre les projets progressistes d'un côté et libéraux de l'autre. Pour ces derniers, le revenu universel instaurant un filet de sécurité minimal permettrait de supprimer le système de protection sociale. Un minimum garanti universellement faciliterait la mise en concurrence de tous contre tous dans un environnement uniquement marchand. Le projet de Revenu universel d'activité lancé il y a plus d'un an par le président de la République est un détournement scandaleux de la notion de revenu universel. Il est question de fusionner le plus grand nombre possible de prestations existantes (RSA, prime d'activité, APL, Allocation adulte handicapé-AAH et minimum vieillesse)... qui n'ont rien d'universel car elles sont versées en fonction ou de revenu (RSA, APL...) ou de la situation particulière des ayants droit (AAH par exemple). Ce projet s'inscrit bien dans une logique libérale de *workfare*, d'institution



d'une pauvreté méritante car il est conditionné à la recherche d'emploi.

Ou version progressiste

Pour les progressistes, à l'inverse, la société a le devoir d'assurer à chacun de ses membres une vie décente et le libre choix de ses activités. Le revenu universel pourrait alors être une pièce d'un État social dont les piliers restent le droit du travail, la protection sociale et les services publics. Il permettrait de s'émanciper d'un travail trop souvent intenable et aliénant. La persistance du chômage de masse prouverait, pour les tenants d'une version radicale du revenu universel, que le travail serait en train de disparaître sous l'effet du progrès technique. Il faudrait donc pour certains progressistes déconnecter le revenu de l'emploi salarié et reconnaître par ailleurs la valeur d'activités socialement utiles et actuellement non reconnues du point de vue économique. La crise que nous traversons, dans sa première phase, a relancé ce débat sur la place du travail.

Une idée qui fait débat

La satisfaction des besoins nécessitera toujours un travail qui est la seule source de création de valeur, qu'elle soit marchande ou non. Le travail, dans son ambivalence, n'est pas près de disparaître. En outre, les questions posées par la multiplication des situations de travail insoutenables ne doivent pas être éludées par une fuite hors du travail qui relèverait de décisions individuelles.

Cependant, l'organisation actuelle des minima sociaux, insatisfaisante, ignore certaines situations et provoque un non-recours important (jusqu'à 40 %) en raison de la complexité du système et du caractère stigmatisant de certaines prestations. Cela doit être amélioré, ce qui peut passer entre autres par l'accès des moins de 25 ans au RSA. ■ **Hervé Moreau**

Inégalités

Confinement et niveau de vie

L'INSEE vient de publier, le 19 juin, un focus consacré aux conditions de vie pendant le confinement, qui relève que 20 % des personnes considèrent que le niveau de vie de leur foyer s'est dégradé durant le confinement avec un fort écart selon le niveau de revenu. Ce sont les plus modestes qui ressentent le plus un appauvrissement : 30 % parmi les 20 % les plus modestes contre 11 % chez les 20 % les plus favorisés. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4513259#consulter>

Jeunesse

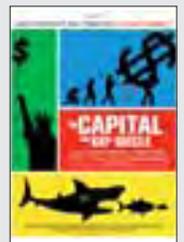
Les séquelles de la crise sanitaire

Dans un article paru dans Slate.fr le 17 juin, Olivier Galland s'interroge sur « la génération sacrifiée de la crise du Covid-19 » : scolarité, chômage, décrochage social... quelques chiffres utiles sur la jeunesse et une interrogation finale à garder en mémoire : « *Il n'est donc pas exclu que se cristallise une conscience générationnelle autour de l'enjeu des conditions de vie des jeunes, enjeu auquel peut s'amalgamer la question jamais résolue des rapports difficiles et conflictuels entre une partie de la jeunesse et la police.* » <http://www.slate.fr/story/191697/crise-covid-19-generation-sacrifiee-jeunesse-education-emploi-chomage>

Film

Capital au XXI^e siècle

Sortie du film adapté de l'ouvrage de Thomas Piketty *Le Capital au XXI^e siècle*, paru en 2013 et traduit dans quarante langues et qui s'est vendu à 2,5 millions d'exemplaires. Le film reprend le propos du livre : analyser les évolutions de la répartition des richesses.



Chômage

Peu de sorties

Si le dispositif de chômage partiel a permis d'éviter pour l'instant des licenciements massifs, reste que le nombre de sorties du chômage a été beaucoup plus faible qu'habituellement au cours des derniers mois. Seulement 268 000 chômeurs ont trouvé un emploi en avril 2020 contre environ le double en janvier.

Inégalités

Qui est riche ?

L'observatoire des inégalités vient de sortir un rapport sur les riches. Qui est riche en France ? Combien gagnent les riches et combien sont-ils ? Sur ce sujet, on manquait d'informations, et l'Observatoire tente de faire un point à partir d'un seuil de richesse fixé au double du niveau



de vie médian, soit à 3 470 euros par mois après impôts et prestations sociales pour une personne seule. Le rapport dresse un portrait social des riches en France, groupe très hétérogène en lui-même puisque les inégalités en son sein sont fortes. Il montre quels sont les mécanismes qui conduisent à la reproduction des situations d'une génération à l'autre.

► *Rapport sur les riches en France, première édition - 2020. Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édité par l'Observatoire des inégalités, juin 2020.*

20,2 %

En avril, la consommation des ménages a chuté de 20,2 %, ce qui correspond à une baisse totale d'un tiers par rapport à février.

Enquête

Covid et santé mentale

L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) a réalisé une enquête pendant le mois d'avril pour mesurer les effets du confinement sur la santé mentale. Un tiers des répondants ont fait état d'une détresse psychologique. Certaines populations ont été davantage touchées : celles pour qui le confinement a eu le plus de conséquences (les femmes, les personnes vivant avec une maladie chronique), celles bénéficiant d'un faible soutien social, celles confinées dans des logements suroccupés et celles dont la situation financière s'est dégradée.

ASSURANCE CHÔMAGE



© DR - Il quarto stato (Volpato)

Indemnisation : peau de chagrin

Trois chercheurs viennent de publier les résultats de leur enquête sur l'évolution de l'assurance-chômage au cours des quarante dernières années.

La réforme de l'assurance-chômage décidée en juillet 2019 est un coup de massue pour les chômeurs, et tout particulièrement les plus précaires. Depuis le 1^{er} novembre 2019, la durée de travail nécessaire pour pouvoir prétendre à une allocation n'est plus de quatre mois mais de six mois. La période prise en compte a quant à elle diminué, elle n'est plus de vingt-huit mois mais de seulement vingt-quatre. Cela a conduit à exclusion de nombreux chômeurs de l'indemnisation. Le second volet de la réforme, reporté suite à la crise sanitaire, entrera en vigueur en septembre prochain. Il prévoit de calculer le salaire de référence sur les vingt-quatre derniers mois et non plus les douze, ce qui est moins favorable. Et surtout, c'est l'intégralité de la période allant du début du premier contrat à la fin du dernier contrat qui sera prise en compte, jours de congé ou chômés compris, et non plus seulement les jours travaillés ! Le montant de l'allocation va donc être réduit pour les salariés qui, faute d'emploi stable, alternent les périodes d'activité et de chômage.

Les salariés précaires vont de nouveau être les plus touchés, comme ils l'ont été par les différentes réformes de l'assurance-chômage depuis quarante ans. Les sociologues Mathieu Grégoire et Claire Vives, et l'économiste Jérôme Deyrissi le montrent parfaitement dans une enquête récente. Sa grande originalité réside dans la construction d'un simulateur d'indemnisation qui permet de calculer les droits générés, mois par mois, dans le cadre de chacune des dix principales conventions retenues entre 1979 et 2019, ce qui permet d'étudier les droits pour des trajectoires d'emploi très diverses, et d'en faire apparaître les évolutions.

pour atteindre en 2018 son chiffre le plus bas de toute l'histoire. « Alors que le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi élevé avec près de 5,72 millions de chômeurs de catégories ABC+DRE en janvier 2018, le taux de couverture a atteint son niveau le plus bas de l'histoire de l'indemnisation du chômage en juin 2018 à 49,5 %. » L'enquête montre aussi une inversion complète, entre 1979 et 2019, de la hiérarchie de l'indemnisation, aux dépens des salariés les plus précaires, ceux qui enchaînent des contrats courts. Alors que ceux qui étaient les plus exposés au chômage en 1979 étaient aussi ceux qui percevaient les allocations les plus élevées, c'est l'inverse en 2019 : l'indemnisation est d'autant plus forte que le risque de chômage est faible ! Les promoteurs de la réforme l'ont pourtant justifiée en disant qu'il s'agissait seulement de revenir sur les droits plus généreux qui avaient été accordés après la crise de 2008. Or, en réalité, pour les salariés en emploi discontinu, jamais l'indemnisation n'a été aussi basse que celle prévue dans le décret de 2019.

Et surtout, c'est toute la logique d'indemnisation qui a été transformée. Jusqu'au début des années 1980, on était dans une « pure logique assurantielle » face à un risque : la couverture n'était en aucun cas modulée par la durée de la cotisation préalable, la survenue du chômage suffisait à déclencher le droit à indemnisation. Elle est aujourd'hui construite sur le principe d'un compte épargne que chacun se constitue individuellement. Il ne s'agit plus d'assurer un revenu de remplacement pendant les périodes de chômage, mais d'inciter de fait les chômeurs à accepter n'importe quel emploi. ■

Tiphaine Colin

Indemnisation en baisse

Il en ressort que la part des chômeurs indemnisés chute de façon très importante à partir de 2003

1. <http://www.ires.fr/index.php/etudes-recherches-ouvrages/etudes-des-organisations-syndicales/item/6177-quellevolution-des-droits-a-l-assurance-chomage-1979-2020>

DOSSIER

L'industrie du cinéma

Quel scénario *pour demain* ?



Dossier réalisé par Valérie Sipahimalani et Thierry Pétrault
Avec la participation de Laurent Blois (SPIAC-CGT)

*À chacun son cinéma :
adrénaline pour les uns,
nostalgie pour
les autres, part du rêve
ou de l'horreur, du fou
rire aux larmes, tranche
de vie ou de société,
court ou long métrage,
réalité ou animation,
réalisateur et
comédiens fétiches...*

Le grand écran, ce sont pour nous spectatrices et spectateurs de grands moments d'émotions collectifs dans la salle obscure, une culture partagée en famille, entre amis, entre générations mais aussi à l'école. Derrière ces films, toute une industrie est mobilisée : production, réalisation, distribution, exploitation en salle, à la télévision ou par les plateformes. En France, le cinéma bénéficie de mesures de soutien financier, mais au final, sans spectateurs, pas de film. C'est pourquoi nous avons voulu dans ce dossier à la fois présenter l'industrie cinématographique mais aussi poser la question de l'après-confinement. Pour la première fois, depuis cent vingt-cinq ans, le cinéma a connu plus de douze semaines sans projection publique de film ! Le confinement a changé les habitudes et renvoyé vers les petits écrans, provoquant l'explosion des usages de vidéo à la demande. Faut-il s'inquiéter de cette situation ? Les modes de financements particuliers au cinéma français, qui ont permis de maintenir un haut niveau de production de qualité, sont-ils menacés ? Les mois prochains le diront, mais nous pouvons contribuer à améliorer la situation : fréquentons les salles cet été !



Production

Un long fleuve pas si tranquille

La production cinématographique française enveloppe toutes les phases de la fabrication d'un film, depuis l'instant où le projet est esquissé jusqu'à sa distribution.

De son financement à la réalisation, le producteur contrôle toutes les étapes du film. Il intervient même dans le choix des comédiens et des collaborateurs artistiques et techniques. Une production cinématographique importante peut impliquer des centaines de personnes, et c'est une lutte constante que de faire respecter le calendrier de tournage – de neuf à trente jours, avec en général entre douze et quatorze heures par jour sur le plateau – et le budget.

Avec trois cents films produits en 2018, comme en 2017, la production cinématographique française a été stable, marquée par une augmentation des films de budget moyen et une baisse des investissements, selon le bilan

annuel du Centre national du cinéma (CNC). Le prix moyen d'un film atteint 4 millions d'euros (-17,7 % en 2018) avec des écarts d'un à six puisque les grosses productions dépassent les 30 millions d'euros (34 millions pour Astérix et le secret de la potion magique). Au total, les investissements dans la production cinématographique ont diminué de 15,2 % en 2018, à 1,13 milliard d'euros.

Petit écran, petits financements

Avec un tiers du financement, les chaînes de télévision, notamment les distributeurs de services de télévision payants pour lesquels c'est une obligation, restent les principales sources de financement du septième art (28,6 %). Ces investissements ont cependant lourdement reculé en 2018 (-22,5 %, à 281,7 millions d'euros dans 175 films soit 18 films de moins qu'en 2017), soit leur niveau le plus bas sur dix ans. La structure de financement des films français s'est donc modifiée : derrière les chaînes de télévision, ce sont les producteurs qui financent le plus les longs-métrages (23,8 %), suivis des mandats de ventes internationales et de distribution (15,2 %), les crédits d'impôts (11,6 %) et les aides publiques comme les Régions (10,7 % de l'ensemble du budget). ■

Le septième art est davantage devenu l'art d'investir



© Amy Ross / Flickr.com

Distribution

Il en va de la diversité

Le distributeur choisit les films et mise sur leur potentiel artistique et surtout commercial.

Leurs noms apparaissent au début des films. Ils sont familiers : la 20th Century Fox, Europacorp, Dreamworks... mais il en existe des centaines !

Toutes les structures de distribution n'ont pourtant pas la même notoriété, bien au contraire, elles sont même parmi les plus précaires de la filière cinématographique, remettant en jeu leur indépendance et leur pérennité à chaque lancement de film.

Alors que durant la seconde moitié du XX^e siècle, les festivals de films jouaient le rôle de tête chercheuse de la filière cinématographique, les distributeurs les ont peu à peu remplacés dans ce rôle.

Pour pouvoir distribuer un film, le distributeur en acquiert les droits. Le coût répond à la loi de l'offre et de la demande. Un film peu demandé se vendra quelques centaines de milliers d'euros. En revanche, pour les blockbusters, les prix s'envolent et peuvent atteindre plusieurs dizaines de millions d'euros !

Des mastodontes aux indépendants

Outre l'achat, le métier de distributeur consiste également à assurer la promotion du film (campagnes d'affichage, bandes annonces, relations avec la presse... jusqu'au titre du film) et, nerf de la guerre, au choix de sa date de sortie.



© DR

L'influence culturelle du distributeur est décisive

Le Covid 19 a bien-sûr altéré la distribution. Des aides du CNC ont en partie compensé ces pertes. Sauf pour la distribution des films étrangers. Le risque, à terme, est de ne voir sur les écrans que des blockbusters français ou américains – et des films d'auteur prestigieux : les Loach, Moretti, Almodovar, pourtant découverts, il y a bien longtemps, par de « petits » distributeurs de films étrangers. ■

Chiffres

6 000

La France dispose du plus grand nombre de salles de cinéma en Europe avec 2 046 établissements (-1,2 % par rapport à 2008) et 5 913 écrans. Le parc de salles est le plus dense d'Europe avec 9,1 écrans pour 100 000 habitants.

Première en 125 ans

Le cinéma est véritablement né le 28 décembre 1895 avec la première projection publique des frères Lumière. Il n'y a pas eu depuis un seul jour sans qu'aient lieu des séances de cinéma. Même en temps de guerre, même sous l'Occupation... Avec la mise en place du confinement plus aucune séance n'a pu avoir lieu.

213 millions

En France, 213 millions de spectateurs sont allés au cinéma en 2019, soit le deuxième plus haut niveau depuis 1966 (234,2 millions). Pour la sixième année consécutive, la fréquentation demeure au-dessus des 200 millions d'entrées. La fermeture depuis le 15 mars devrait pratiquement diviser par deux cette fréquentation avec une estimation de 120 à 130 en 2020.

Exploitation

Le rideau est tombé

Avec le confinement, plus aucun film n'est sorti en salle. Une situation quasi inédite pour l'industrie du cinéma.

Tout comme un livre n'existe pas s'il n'est pas lu, un film n'a pas de sens s'il n'est pas vu. Dernière étape, en toute fin de la filière, l'exploitation cinématographique est synonyme pour tout cinéophile de velours rouge et de rideau.

Chaque semaine, quinze à vingt sorties de films viennent renouveler les affiches des 6 000 écrans de France.

Le Français cinéophile

En moyenne, un Français sur cinq fréquente au moins une fois par an une salle de cinéma. C'est un des taux les plus élevés d'Europe.

La substitution des complexes de salles aux salles uniques, la concentration des équipements dans les zones urbaines et la disparition des programmations « alternatives » a néanmoins profondément modifié l'offre cinématographique.

D'un point de vue économique, le bilan du développement des complexes multisalles est positif. En effet, le rendement du fauteuil installé s'en est bel et bien trouvé augmenté, le seuil de rentabilité par film a diminué et d'importantes économies de coûts fixes (cabine unique, caisse unique...) ont été réalisées. À l'inverse, les petites salles n'ont pas survécu, privant certains territoires d'un accès au cinéma.

Les effets de la crise du Covid 19 sont difficiles à anticiper : ils dépendront beaucoup des consignes de sécurité sanitaire et de l'attitude des spectateurs. « Avec une fermeture de deux mois et des Français, confinés, qui ont pris l'habitude de regarder des films à domicile et de s'abonner à des plates-formes, ça ne va pas s'arranger » redoute un exploitant. Au-delà du divertissement, la programmation des mois à venir aura un rôle essentiel.



Des salles pourraient bien ne pas rouvrir

Pour éviter que de trop nombreux rideaux ne se relèvent jamais, l'opération « sauver les salles » est d'ores et déjà lancée. ■

Professionnels du cinéma

Un mauvais rôle !

La filière cinématographique rassemble plusieurs milliers d'emplois marqués souvent par la précarité.

De la création à la technique, de la distribution à l'exploitation, de monteur, chef-opérateur, ingénieur du son, éclairagiste,



Le cinéma regroupe onze familles de métier

aux habilleuses, accessoiristes, cascadeurs et bien sûr comédiens... la liste des métiers du cinéma est longue.

La création et la production cinématographiques représentent de nombreux emplois directs et indirects, près de 208 000 salariés, regroupés dans les 10 000 entreprises que compte le secteur, dont 80 % emploient moins de quatre salariés. Ces derniers exercent un ou plusieurs métiers, issus de onze familles de métiers répertoriées.

Intermittents du spectacle

Industrie très lucrative, le cinéma profite cependant à peu. Si quelques acteurs, « bankables » touchent d'énormes cachets, tout comme les agents qui figurent parmi les

professionnels les mieux rémunérés, globalement les métiers du cinéma sont plus glamour à l'écran qu'en coulisses. Les techniciens, cadres et artistes sont souvent recrutés le temps d'une production, majoritairement sous le statut d'intermittents du spectacle.

En 2018, selon les statistiques de Pôle emploi, 127 300 personnes avaient été indemnisées au titre de ce statut. L'annulation des tournages et des festivals a donc suscité beaucoup d'angoisse chez les intermittents (voir p. 24). Ils s'en sont ouverts auprès du président de la République dans une lettre ouverte : « Nous avons peur, peur pour nous et pour la culture de notre pays ». ■

237

En 2018, le nombre de productions françaises a atteint son plus haut résultat depuis dix ans. 237 films d'initiative française ont été produits, un chiffre bien supérieur aux voisins européens tels que l'Espagne (200 films), l'Allemagne (190) et le Royaume-Uni. Toutefois, l'Hexagone reste bien loin de l'Inde (entre 1 000 et 1 500 films), les États-Unis (650-700), la Chine (500-600) et le Japon (500).

- 400 millions

Salles fermées, tournages arrêtés, postproduction des films paralysée, techniciens au chômage partiel, la crise liée au Coronavirus entraînera près de 400 millions d'euros de pertes pour le secteur du cinéma.

65,3 %

65,3 % des Français âgés de 3 ans et plus sont allés au moins une fois au cinéma en 2018, soit 41 millions d'individus. Les femmes représentent 51,9 % des spectateurs. Les jeunes de 3-14 ans sont moins nombreux à aller au cinéma, soit 7,3 millions d'individus. Les moins de 25 ans représentent 33,1 % des spectateurs et les 50 ans et plus 32,8 %.

210 000 salariés

Le secteur de l'industrie du cinéma regroupe près de 210 000 salariés et 9 800 entreprises dans l'Hexagone.

Des mesures pour la profession

Un arrêt total pour le métier

Après de très longues semaines de confinement, les secteurs de la production cinéma, audiovisuelle, de films d'animation et la prestation technique, sortent particulièrement meurtris d'une cessation quasi totale d'activité.



© Dourné

Les distanciations sociales perturbent la reprise des tournages

De très nombreux salariés qui étaient en tournage ont dû rentrer chez eux du jour au lendemain et sont restés des mois privés d'emploi. Certains bénéficiaient de contrats de travail mais pas tous ! « *Celles et ceux restés sans contrat, et c'est une pratique hélas trop répandue dans nos secteurs, ont rencontré les pires difficultés à faire valoir la cessation de leur activité* » explique Laurent Blois, délégué général du Syndicat des professionnels des industries du cinéma et de l'audiovisuel (SPIAC-CGT). « *De ce fait, la déclaration en activité partielle, laissée au bon vouloir des employeurs, a relevé pour un très grand nombre d'un véritable parcours du combattant.* »

Projets interrompus

Au-delà des difficultés des salariés privés de revenus, de très nombreux programmes se sont interrompus avec les difficultés que cela représente pour la continuité des tournages. Alors que l'activité semble reprendre dans

les autres secteurs industriels, la production et la prestation technique pour le spectacle restent encore très réduites du fait du respect des règles de distanciation sociale. Le tournage de certaines scènes se révèle problématique, la promiscuité sur les plateaux est très difficilement contournable. Un guide de bonnes pratiques discuté entre syndicats des producteurs et techniciens a permis d'établir les nouvelles règles à respecter sur les plateaux : du masque obligatoire – y compris pour les comédiens, en dehors des moments où la caméra tourne – à la réécriture de scènes entières pour limiter les risques d'exposition des équipes.

La réouverture des salles de cinéma devrait permettre au moins d'alimenter le soutien financier aux programmes « *mais le recul manque pour mesurer l'impact total à la fois économique et culturel de la pandémie sur nos secteurs* » s'inquiète Laurent Blois. « *Le retour à une activité "normale"... on l'attend encore.* » ■

Mesures gouvernementales

Pour un vrai plan de relance

Plus d'un mois après les annonces d'Emmanuel Macron, la CGT Spectacle dénonce l'absence de mesures concrètes pour la culture en général et le cinéma en particulier.

Si la prolongation des droits pour tous les artistes et techniciens intermittents du spectacle en cours d'indemnisation est acquise jusqu'au 31 août 2021, selon le Syndicat des professionnels des industries du cinéma et de l'audiovisuel, il reste « *du monde sur le bord de la route* ».

« *Après le protocole sanitaire, un protocole social, pour reprendre le travail dans le cinéma, l'audiovisuel, le film d'animation et la prestation technique s'impose. Afin de garantir les droits des salariés et de sécuriser les entreprises, il est nécessaire de mettre en place des réponses communes, face à un certain nombre de problématiques qui peuvent se poser ou s'imposer dans la situation si particulière que nous vivons.* » Pour Laurent Blois, il est impératif de mettre en place « *un cadre national élaboré par le dialogue social plutôt que des initiatives*

cacophoniques douteuses, des arrangements hasardeux, des clauses contractuelles illégales et sources de conflits et de procédures ».

En trompe-l'œil

« *L'Élysée a annoncé une aide de 1,3 milliard d'euros. Cette annonce est scandaleuse à deux titres. Elle inclut d'abord 949 millions d'euros de prolongation des droits des intermittents du spectacle. Or cela correspond aux dépenses auxquelles l'Unédic aurait dû normalement procéder en temps normal, avec*

une économie sur le dos des entrants. Le solde est de 400 millions d'euros, une addition de mesures d'urgence allant de la musique au cinéma, du livre à la presse, y compris des mesures qui n'ont pas de lien avec la crise Covid » analyse le SPIAC. Sans un plan de relance de plusieurs milliards d'euros, ce sont des milliers de structures et d'emplois qui vont disparaître.

C'est toute la diversité culturelle dans le spectacle vivant, dans le cinéma ou l'audiovisuel qui est en jeu. Le paysage culturel serait fortement appauvri si seules les entreprises aux plus gros budgets survivent. « *Un plan de relance à la hauteur des enjeux nécessite un plan massif de soutien à l'emploi des salariés permanents et intermittents, un soutien à l'emploi des jeunes, à l'égalité entre femmes et hommes et à l'activité des autrices et des auteurs. Il peut être financé en partie par la mise à contribution des GAFA.* » Il nécessite aussi une rupture nette avec les politiques d'austérité qui touchent aussi la culture. ■

Les politiques d'austérité touchent aussi l'industrie du cinéma



© Cléme 1X2plus / Flickr.com

Éducation et cinéma

Les visiteurs du jour

Deux dispositifs en milieu scolaire, *Collège au cinéma* ainsi que *Lycéens et apprentis au cinéma*, proposent une initiation à la culture cinématographique par la découverte d'un cinéma de qualité.

Le principe de base est similaire : projection en salles de trois films par an pour les classes volontaires, édition de documents pédagogiques et débats (animations et rencontres avec des professionnels...), les deux dispositifs, pour le collège et le lycée, donnent entière satisfaction. Ils visent à amener les élèves à une pratique culturelle du cinéma, à développer leur regard critique face à l'image et à acquérir une culture cinématographique.

Le cinéma comme art

Claude, professeur de lettres dans un lycée de l'académie de Poitiers, juge l'expérience « excellente, surtout pour un lycée rural ». Tant pour les enseignants qui « disposent d'une journée de formation pour chacun des films et de documents pédagogiques en nombre conçus pour être utilisés en cours », que pour les élèves car « les œuvres cinématographiques sont considérées comme des œuvres à part entière et non comme un simple support ».

« La programmation est faite dans ce sens : elle n'est surtout pas une illustration pour le ou les programmes mais dessine une histoire et une connaissance du cinéma comme art » souligne l'enseignante, engagée dans le dispositif depuis de nombreuses années.

À l'affiche, des grands classiques de cinéma, *Psychose*, *The Big Lebowski*, *Sans toit ni loi* se marient aux œuvres contemporaines, *Pearl* et *La jeune fille sans mains*, offrant ainsi toute la richesse et la diversité de la création cinématographique. En 2018, 2 425 établissements scolaires ont participé à cette opération, mobilisant 9 703 enseignants et formateurs, pour 265 521 lycéens et apprentis inscrits.

Une invitation à réfléchir

Ambre a participé, au même titre qu'un peu plus de 427 000 élèves (en 2015), à *Collège au cinéma*. Aujourd'hui en Seconde elle en garde « un très bon souvenir ». De la Cinquième à la Troisième, elle a vu neuf films. « J'ai découvert des films que je ne serais



© Doune

Une vraie ouverture culturelle pour les élèves

jamais allée voir en salle. La programmation très éclectique, apporte un regard particulier sur le septième art. Cela invite à la réflexion. D'autant que chaque projection donnait lieu à une analyse et un débat dans la classe. Vraiment, ce dispositif ouvre nos horizons culturels. »

Si culturellement et pédagogiquement le dispositif séduit, en revanche « le coût, alors que les crédits pour les activités pédagogiques sont en constante diminution, représente un frein. Il faut dès lors impliquer un maximum d'élèves pour remplir la salle » regrette la professeur de lettres, bien consciente également que « certains élèves voient cette sortie au cinéma comme une distraction, un loisir ». Par ailleurs, le nombre de dispositifs étant limité pour un département, tous les collèges ne sont pas éligibles tous les ans. ■

Itinéraire d'un cinéma pas toujours gâté

Si les cinémas de quartiers ou de villages continuent à exister, c'est bien grâce à des associations comme l'ANCI. Ce réseau permet à plus de deux mille communes de bénéficier de projections de cinéma et d'activités d'éducation aux images.

Héritière de la Ligue de l'enseignement avec les ciné-clubs et des Sections d'éducation populaire (SEP), l'Association nationale du cinéma itinérant (ANCI) touche plus de 1,5 million de spectateurs chaque année dans des territoires éloignés des salles fixes.

Le cinéma est né itinérant. Déjà à la fin du XIX^e siècle, des entrepreneurs parcouraient villes et villages en transportant leur propre matériel de projection. L'ANCI perpétue ce rôle pour que « le cinéma comme moyen d'accès à la culture reste accessible à tous »

explique Anne Lidove, sa présidente. Accélérateur de lien social, elle permet aux habitants « de se retrouver, d'échanger, bref de créer des liens indispensables à la vie d'une commune ». « Nous sommes dépositaires d'une triple mission. Celle d'un acteur de l'aménagement du territoire, celle de favoriser le développement culturel et enfin une mission éducative par la diffusion du cinéma dans les établissements scolaires. »

Pour tout cela, pas besoin d'une grande armée. Juste l'enthousiasme d'une soixantaine de bénévoles, de cinq projectionnistes, nouveaux hussards noirs du cinéma, et de cinq poids-lourds pour sillonner toute la France.

L'ANCI offre ainsi une programmation complète, entre film d'auteur et sortie nationale

grand-public, entre documentaire et film jeune public. Une offre plébiscitée par les populations. « Le public apprécie notre démarche. Elle permet de voir des films pour un coût modique et d'amener le cinéma dans les écoles ». L'association collabore en effet au programme « Lycéens et apprentis au cinéma » dans le but de faire de l'image un contenu pédagogique à part entière. « Nos projections sont toujours suivies de débats ou d'ateliers de l'image. »

Le confinement a totalement paralysé l'activité de l'ANCI. « Mais depuis quelques jours le téléphone n'arrête pas de sonner » se réjouit la présidente. « Nous attendions impatiemment le feu vert, espérant un assouplissement des règles sanitaires car avec la contrainte d'une place sur deux, le problème économique subsisterait. » L'enjeu est de redémarrer cet été avec des projections en plein air pour au moins contourner ces contraintes. « Le planning se remplit vite preuve que les cinéphiles sont impatients ! » ■



© DR

Si tu ne vas pas au cinéma, le cinéma...

Entretien



© DR

« Les gens vont revenir très vite dans les salles »

Éric Altmayer est cofondateur et codirigeant de Mandarin production cinéma et télévision. Il a notamment produit *Patients*, *La vie scolaire*, *Grâce à Dieu* ou *L'empereur de Paris*. Son dernier film, « *Été 85* » réalisé par François Ozon, sortira en salle début juillet.

L'US Mag : *Il semble y avoir de grandes inquiétudes sur l'état de l'industrie cinématographique au sortir du confinement de la crise Covid-19, quelle est votre appréciation de la situation ?*

Éric Altmayer : La crise aura des conséquences, fera des victimes, mais non, ce n'est pas la fin du cinéma ! Cependant, certaines tendances déjà très présentes vont sans doute s'accroître.

Pendant le confinement, les gens ont réalisé qu'ils pouvaient sans sortir être approvisionnés de façon très abondante via les plateformes. Pour qu'ils ressortent de chez eux, il va leur falloir une justification vraiment spéciale. De nombreux films vont avoir du mal à légitimer leur présence en salle. Cela va radicaliser la tendance à la concentration de la production cinématographique : d'une part, le mainstream, majoritairement les blockbusters américains, et d'autre part les films de festival, qui portent un regard spécifique, original, sociétal, comme *les Misérables* par exemple. Un public âgé, mature, cinéphile continue à voir des films qui changent des robinets d'eau chaude de la télévision. Les plus jeunes vont au cinéma pour faire la fête. Entre les deux, il y a des films, supposés faire la grandeur du cinéma français, mais qui auront du mal à survivre faute de public.

Les investisseurs traditionnels, exploitants, distributeurs, télévision, Centre national du cinéma (CNC), ont perdu ces derniers mois 100 % de leur chiffre d'affaires. Il y aura moins d'investissements l'an prochain. Mais le cinéma n'est pas mort. Depuis la nuit des temps, il y a le plaisir de découvrir un spectacle inédit ensemble. Le nombre de spectateurs en salles ne diminue pas même si la fréquentation se concentre sur quelques films. Le cinéma garde son attrait.

L'US Mag : *Comment voyez-vous l'avenir avec le développement des plateformes ?*

E. A. : Il faut les intégrer dans le jeu du financement du cinéma. La transposition dans le droit français de la directive européenne le permettra. Le combat a été long, les pays du nord et l'Allemagne étaient hostiles mais le lobbying culturel a fini par porter ses fruits. Les pays européens se sont rendu compte que le cinéma

américain avait un objectif d'impérialisme, la directive est une grande victoire de l'Europe : les plateformes devront financer le cinéma à 25 % de leur chiffre d'affaires dans la fiction européenne. Je suis complètement favorable à ce qu'en échange la chronologie des médias évolue et que les films soient disponibles sur les plateformes plus vite après leur sortie, comme c'est le cas pour

Canal+ actuellement. Arriver à faire entrer les plateformes dans les cercles vertueux du cinéma français serait une grande chance.

L'US Mag : *Il paraît qu'il y a un protocole sanitaire sur les tournages comme dans les établissements scolaires ?*

E. A. : Nous avons été désespérés quand sont tombées des normes sanitaires totalement incompatibles avec la réalité d'un tournage, des règles de distanciation absurdes pour les comédiens, des mesures pénibles et très opposées aux us et coutumes d'un plateau et de son esprit de famille. Les syndicats d'employeurs et de techniciens ont travaillé à des accords pour laisser la possibilité de rupture des règles pour les comédiens volontaires avec un système de tests pour donner des garanties. Mais les mesures de protection et les heures supplémentaires pour les mettre en œuvre ont un coût : de l'ordre de 350 mille euros pour un film au

budget de 4 millions que nous tournons cet été. Les assurances ayant refusé de prendre en charge le risque Covid, le CNC a réussi à mettre en place un mécanisme protecteur avec garantie de l'État, mais en cas d'arrêt de tournage, 10 % des frais restent à la charge de la production.

L'US Mag : *Quels sont les projets de Mandarin production à court terme ?*

E. A. : La sortie mi-juillet d'un film de F. Ozon, qui commence dans le même temps un tournage avec nous, et d'ici la fin de l'été un autre tournage dans la lignée de *Vie scolaire*. Nous faisons le pari qu'avec les mesures de sécurité sanitaires et la reprise des bonnes habitudes, les gens vont revenir dans les salles. La réduction du nombre de sorties jusqu'en octobre va compenser celle du nombre de séances. On attend avec impatience. ■



Du fauteuil au canapé

Le cinéma à qui perd, gagne

Abonnements qui explosent, accessibles sur tous les appareils, les plates-formes de vidéos en ligne sont les grandes gagnantes du confinement. Elles pourraient pourtant sauver le cinéma.

Les salles de cinéma fermées, les confinés regardent des films en streaming, sur leur canapé, en s'abonnant à Netflix ! Cette scène s'est partout reproduite pendant le confinement. Résultat, Netflix affiche désormais 183 millions d'abonnés à travers le monde, un record. « Avec une offre quasi

illimitée de films et de séries, accessibles sur n'importe quel appareil, c'est le service dont rêverait toute personne bloquée sur une île déserte – ou claquemurée à la maison pendant une pandémie », écrivait récemment le *New-York Times*.

Acteurs incontournables

Face à un tel succès, la plateforme a même prévu d'acquérir des films qui auraient normalement dû sortir en salle. « Dans le modèle français, tous les diffuseurs doivent participer au financement de la création. Seules les chaînes de télévision ont à ce jour des obligations de financement dans le cinéma et la création audiovisuelle française et européenne. Or elles ont connu une très forte baisse de leurs recettes publicitaires avec la crise sanitaire, là où les plateformes ont fait le plein d'abonnés. L'urgence maintenant, c'est d'intégrer les plateformes rapidement à notre écosystème

pour rétablir cette iniquité de traitement entre les diffuseurs et apporter de nouveaux financements à un moment où le secteur en a le plus besoin » souhaite Pascal Boutonnat, président du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Au point de devenir un acteur incontournable du cinéma. Le gouvernement prévoit donc d'obliger Netflix, Amazon et autres services de streaming, à consacrer 25 % de leurs revenus générés en France au financement du cinéma français. Ce projet de loi, toujours en discussion, s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle directive de l'Union européenne qui veut permettre aux acteurs européens de rivaliser avec le reste du monde. En cas de refus, les services seraient tout simplement interdits sur le territoire français.

On peut imaginer que ce projet de loi déplaie une fois de plus à Donald Trump, enclin à vite dégainer dès lors qu'on touche à ses GAFAM. ■



© J. Iso Carmello Flickr.com

Les GAFAM devront bientôt financer le cinéma français

Plus de soixante films français à l'affiche

- » « De Gaulle » de Gabriel Le Bomin, « L'ombre de Staline » de Agnieszka Holland, « La bonne épouse » de Martin Provost, « Un fils » de Mehdi Barsaoui, sortie ou (re)sortie le 22 juin.
- » « Les parfums » de Grégory Magne, sortie le 1^{er} juillet.
- » « Été 85 » de François Ozon, « L'aventure des marguerites » de Pierre Core, sortie le 14 juillet.



© DR

TROIS QUESTIONS À MARC-OLIVIER SEBBAG, délégué général de la fédération nationale des cinémas français

« On espère un redémarrage dynamique »

L'US Mag : Comment se portent les salles de cinémas en France ?

Marc-Olivier Sebbag : La dynamique est bonne. 2019 a été la meilleure année depuis 1966 : un niveau de succès, de fréquentation, de propositions jamais vu depuis les années soixante, et cela malgré la multiplication des supports (TV, VOD, plateformes). Deux grands facteurs jouent : la qualité et la modernité du parc de salles, la richesse de la programmation. Il y a en France la volonté de diffuser tous les films à tous les publics. Notre mode de financement permet un éventail plus important qu'ailleurs. Les films européens font 35 à 40 % des entrées, deux fois plus que la moyenne européenne.

L'US Mag : Quelle reprise après le confinement ?

M.-O. S. : C'est une phase périlleuse. Le 14 mars les salles ont fermé pour cent jours, sans activité complémentaire. Les aides sectorielles reposant sur la vente des billets et la publicité à la télévision, tout s'est effondré. L'État a garanti des prêts, il y a eu le chômage partiel et des reports de charges. Les difficultés à la réouverture sont multiples : paiement des loyers quand il n'y a pas eu d'accord avec un bailleur privé, charges et surcoût divers... Les collectivités territoriales sont d'un grand soutien, mais le guide de préconisations de sécurité sanitaire

est contraignant. Avec la limite d'occupation des fauteuils, la reprise ne sera pas rentable avant l'assouplissement des préconisations. Les salles doivent trouver des appuis pour tenir jusqu'à un retour à la normalité. La question est donc celle de la durée de cette période : plus elle sera longue, plus la reprise sera fragile.

L'US Mag : Un bel été malgré tout pour le grand écran ?

M.-O. S. : L'économie du cinéma est mutualiste. Les salles et tournages, gestes de création et de représentation, en sont les moteurs. Sans eux, il n'y a plus rien. L'enjeu essentiel est donc celui de la fréquentation des salles. Nous parions sur un processus dynamique qui va ramener des publics, retrouver l'émotion collective partagée devant le grand écran. L'été est habituellement une bonne période pour le cinéma. On espère que le redémarrage soit le plus dynamique et positif possible, d'autant qu'une belle programmation s'annonce. ■



CRISE SANITAIRE. Pour nos métiers, le confinement a été une expérience singulière et paradoxale. Face au mantra de la « continuité pédagogique » chacun a inventé la gestion d'une discontinuité inédite.

Vingt fois sur le métier...

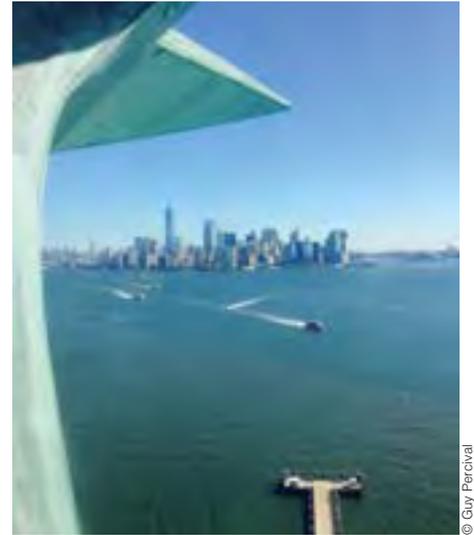
Ce fut un moment où chacun, par nécessité, a inventé les façons de faire pour composer avec cette situation inédite, avec des outils défaillants, avec des contingences matérielles plus ou moins prégnantes. Mais cela a aussi été l'occasion d'une multiplication des injonctions de la part des chefs d'établissement et des inspecteurs. L'imposition de l'utilisation de tel ou tel outil numérique ou de la pratique de la classe virtuelle pour les professeurs, l'obligation d'appeler de nombreuses familles toutes les semaines pour les CPE, ou de réaliser des bilans psychologiques à distance pour les Psy-ÉN, sont autant d'exemples parmi d'autres d'entorses à l'autonomie professionnelle des personnels. En plus d'être contraaires à nos statuts et source de mal-être au travail, ces entorses sont contre-productives car, y compris dans des circonstances exceptionnelles, notre auto-

nomie professionnelle – la liberté pédagogique pour les professeurs – est une condition nécessaire pour que nous remplissions effectivement et pleinement nos missions.

Ce qui se conçoit bien...

Il serait rassurant de penser que le retour à la normale mettra fin aux attaques contre nos métiers. Pour le ministre, la crise sanitaire n'a été qu'un accélérateur de son projet de faire des professeurs des exécutants interchangeables, contrôlables par le numérique, en se prévalant des neurosciences, de détruire la dimension éducative des missions des CPE pour en faire des adjoints bis, et de se débarasser des Psy-ÉN.

La défense de nos métiers et de notre statut de professionnels concepteurs de leurs pratiques est intimement liée à notre projet d'École émancipatrice. C'est en cela que,



pour le SNES-FSU, la réflexion sur le métier, les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques professionnelles est un objet syndical. ■

Emmanuel Séchet et Sandrine Charrier

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE. Les réformes de ces dernières années contre lesquelles le SNES-FSU a mobilisé les collègues, sont souvent l'occasion d'une tentative de contrôle renforcé sur l'activité pédagogique, sous couvert de favoriser « les bonnes pratiques ».

Pas de réflexion sans liberté

Les témoignages abondent au sujet de réunions institutionnelles où les enseignants n'ont eu d'autre choix que d'adhérer à l'évaluation par compétences, aux îlots bonifiés, aux tâches complexes, à la classe inversée, etc. Peu de débats ont lieu dans ces formations institutionnelles sur l'efficacité de telle ou telle méthode, et beaucoup de collègues se sont vus ainsi imposer des « innovations ».

Pour le SNES-FSU, exercer sa liberté pédagogique nécessite une réflexion sur son métier, ses pratiques et sur les savoirs enseignés.

Attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci, le SNES-FSU estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indis-

pensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite.

Démarche collective

Le SNES-FSU travaille avec un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques qui permettent d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des programmes et des pratiques. Il organise des stages de réflexion et d'échanges entre pairs, hors de tout cadre hiérarchique.

S'inspirant de la méthode de la clinique de l'activité (psychologie du travail, laboratoire du CNAM), le SNES-FSU a mis en place des groupes de pairs qui se réunissent régulièrement. La liberté pédagogique en sort renforcée car légitimée par les ressources du collectif. Chacun apporte son expérience, sa vision des choses sans aucun jugement et cela permet à tous de trouver des solutions.

C'est cette réflexion sur les pratiques professionnelles dans toutes ses dimensions que le SNES-FSU entend poursuivre avec les collègues. ■

E. S., S. C.





LYCÉE PROFESSIONNEL. Sigrid Gérardin est cosecrétaire générale du SNUEP-FSU. Elle répond à nos questions sur les conséquences de la crise sanitaire sur les élèves de lycée professionnel.

Du temps et des moyens

L'US Mag : *Quels sont les effets du confinement sur les élèves de lycées professionnels ?*

Sigrid Gérardin : Un décrochage massif et alarmant dû à un manque de matériel dans les familles, des problèmes de connexion, et surtout, d'encadrement par des adultes pour motiver les élèves au quotidien. Ces jeunes, déjà éloignés de l'École, ont besoin d'une remotivation régulière. Nous avons perdu le contact scolaire avec près de 50 % d'élèves. Les matières professionnelles n'ont pas pu être enseignées. Malgré l'énergie déployée par les professeurs pour maintenir le lien scolaire, les gestes professionnels ne pourront jamais être remplacés par des fiches métier ou des vidéos. Depuis le déconfinement, seuls quelques élèves sont revenus. On a, en fin d'année, entre 20 et 30 % d'élèves dans les classes. Certains jeunes ne sont pas revenus pour confirmer leur affectation pour l'an prochain. Ils vont se retrouver sans solution de formation, ni d'emploi. L'an dernier, près de 150 000 jeunes sortaient du système scolaire sans qualification. On craint que ces chiffres n'augmentent. Le ministre annonce un plan de lutte contre le décrochage. En réalité, il écrit une lettre aux recteurs et réclame un plan par académie à concevoir en 48 heures sans moyens supplémentaires.



L'US Mag : *Comment venir à bout de ces difficultés accrues par la crise ?*

S. G. : L'an prochain, il faudra mobiliser des équipes pluridisciplinaires pour « récupérer » les décrocheurs. La crise économique qui s'annonce va avoir de graves conséquences sur les stagiaires et apprentis qui vont grossir les rangs des jeunes sans formation et sans solution d'emploi. Rien n'est prévu aujourd'hui dans les structures publiques pour accueillir ces jeunes. Les LP et les filières technologiques, seuls, peuvent assurer une formation globale permettant d'accéder à un premier niveau de qualifica-

tion, à un diplôme, garant de la lutte contre le chômage.

Avec la FSU, nous demandons un plan pour la jeunesse et un plan d'investissement dans les lycées pros. Il faut aussi alléger ou modifier certains dispositifs de la réforme de la voie pro. Les dispositifs pédagogiques mis en place (co-intervention, chef-d'œuvre, familles de métiers), rejetés par la profession, ont démontré leur inutilité pendant la crise sanitaire. Il faut redonner ces heures aux disciplines générales, redonner le temps aux enseignants et aux élèves. ■

Propos recueillis par Hamda El Khiari

INCLUSION SCOLAIRE. Le CESE donne des recommandations sur le parcours scolaire en France des élèves en situation de handicap. L'UNESCO publie un rapport passionnant sur la situation de l'inclusion scolaire dans le monde.

Constats et recommandations

L'avis 2020-11 du 10 juin, *Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global*, du Conseil économique, social et environnemental (CESE) constitue globalement un point d'appui pour nos demandes. Le constat est fait des progrès réalisés dans la scolarisation des élèves en situation de handicap depuis 2005, mais aussi des difficultés rencontrées par les familles et par les personnels. Le CESE propose simplification des procédures, formation des personnels, amélioration de la situation des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), évaluation des dispositifs... Autant de revendications que le SNES porte, avec la FSU, tant au Conseil national des personnes handicapées (CNPH) qu'au ministère.

L'inclusion ne s'improvise pas

Le rapport mondial de suivi sur l'Éducation publie quant à lui sous l'égide de l'Unesco son opus 2020 : *Inclusion et éducation : tous,*



sans exception. La liste des financeurs pourrait faire douter des intentions de cette « publication annuelle indépendante financée par des gouvernements, des organismes multilatéraux et des fondations privées, et facilitée et soutenue par l'UNESCO », mais elle mérite le détour. Y sont posés sans fards les paradoxes de l'inclusion, à commencer par la cible des politiques inclusives : les élèves en situation de handicap, les pauvres, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les filles, les LGBTI, les allophones ? Il est toujours possible de trouver une différence permettant de pointer du doigt et d'exclure. De ce fait, l'éducation inclusive est le premier levier de l'inclusion sociale.

Mais le rapport constate sans fard que la réussite pratique de l'inclusion est une question délicate. Elle demande de la réflexion, la préparation des acteurs, afin de ne pas générer de l'hostilité, un renforcement des préjugés ou de la stigmatisation. Là encore, des préconisations qu'il serait bon d'écouter. ■ **Valérie Sipahimalani**

ORIENTATION. Les moyens humains se réduisent considérablement.

Plan social à l'ONISEP

A lors qu'il est toujours confiné, l'Onisep vit l'heure la plus sombre de son histoire : les collègues attendent de connaître la liste des quatre-vingt-quinze agents qui pourront rester en poste dans les Dronisep.

Cent cinquante-cinq emplois à plein-temps vont être supprimés d'ici fin 2022, soit 62 % des effectifs des délégations régionales ! La situation est accablante, puisque seul une quinzaine de postes ont été proposés par les Régions, à qui l'État a transféré une partie des missions des Dronisep. Fin août, trente-cinq collègues en CDD vont être licenciés. Pour les Psy-ÉN titulaires, c'est la mutation forcée, et pour les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) l'obligation de passer des entretiens de recrutement...

Quel avenir ?

À ce plan social, d'une extrême violence, s'ajoutent de fortes inquiétudes sur le devenir de l'établissement et de ses missions de service public. Les guides proposés par l'Onisep à chaque palier d'orientation ne seront plus

publiés. L'Office ne réalisera que la partie nationale du guide Troisième et, pour la partie locale, ce sera seulement si la Région lui passe commande ! Abandonnée, donc, l'égalité d'information pour tous sur les poursuites d'études. Les Régions pourront choisir d'informer ou non les élèves et leurs parents, et lorsqu'elles le feront, ce sera chacune à sa manière ! Parallèlement, la direction prépare un contrat d'objectifs et de performance. Celui-ci indique que la mission de l'Onisep ne sera plus seulement d'informer sur les métiers et les formations, mais aussi sur les processus d'orientation, cherchant ainsi à se substituer aux Psy-ÉN. Les fiches sur le décrochage, proposées aux enseignants pendant le confinement, semblaient déjà ignorer la spécificité de leur travail en prodiguant aux enseignants des conseils forts discutables.



Les élus de la FSU, reçues en audience le 18 juin dernier, ont rappelé la nécessité pour l'Onisep de travailler en complémentarité avec les Psy-ÉN. Elles resteront vigilantes sur le sort des personnels de l'Office. ■

Florence Villiers

LORS DE SA SÉANCE DU 23 JUIN 2020, le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'Âge (HCFEA) a étudié le rapport d'activité des CDCA entre 2017 et 2018.

Un fonctionnement criticable

C réé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est une instance qui donne un avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Censé renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques, il est présidé par le président du conseil départemental et composé de représentants des institutions, des professionnels,

des personnes âgées et des personnes handicapées.

Insatisfaction

Loin du tableau optimiste brossé par le rapport d'activité des CDCA, l'insatisfaction domine chez les représentants qui y siègent, qui vivent des situations très diverses puisque ces instances disposent d'une grande autonomie de fonctionnement. Le bilan signale, à juste titre, les obstacles

à un bon fonctionnement de cette instance : insuffisance des dotations financières, manque de personnels et de locaux dédiés, absence de frais de déplacement... Mais il oublie une question importante : celle-ci ne répond pas à l'exigence de démocratie comme elle le devrait. Les collectivités territoriales ne remplissent pas toujours correctement leurs devoirs envers les membres des CDCA, qui doivent souvent imposer le respect des textes.

Ainsi, bien des membres des CDCA n'ont pas été invités à participer à l'élaboration du bilan, dont certains ont même ignoré l'existence. Certains conseils départementaux sont réticents à travailler vraiment avec les CDCA : les conditions d'examen des dossiers et d'accès aux informations ne sont pas toujours réunies. Pendant la pandémie notamment, il est regrettable qu'un certain nombre de CDCA n'aient pas répondu aux interpellations des organisations syndicales, alors que la situation des personnes en perte d'autonomie était des plus tragiques.

En dépit de ces difficultés, les organisations syndicales, dont la FSU, s'investissent dans les débats et sont force de propositions. ■

Marylène Cahouet



NON-TITULAIRES. Les affectations des agents non titulaires se sont toujours faites à discrétion de l'administration, parfois avec un contrôle des élus. Dorénavant, l'opacité règne.

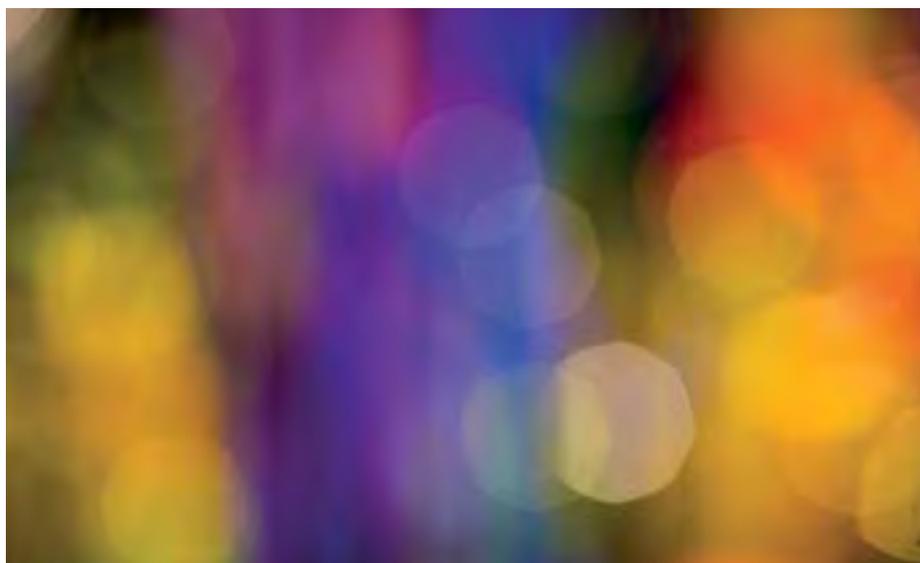
Fin de la transparence dans les affectations

Le ministère a profité de la suppression de certaines compétences des CAP des titulaires *via* la loi 2019-828 dite « de transformation de la Fonction publique », pour inciter les rectorats à s'exonérer des groupes de travail (GT) ou Commission consultatives paritaires (CCP) d'affectation des non-titulaires, au prétexte qu'ils ne seraient qu'une anomalie ! Il en va de même pour les commissions de non-renouvellement de contrats suite à des évaluations défavorables, pas toujours justifiées d'ailleurs !

Ce qui est très surprenant, c'est qu'un certain nombre de rectorats réputés et reconnus jusqu'alors comme soucieux de la bonne gestion des agents et souvent cités en exemple, comme Aix-Marseille ou Reims, ont eux aussi cédé à cette facilité apparente, n'hésitant pas à anéantir des années de travail et de construction avec les élus des personnels, pour entrer dans la plus grande opacité dans la gestion des non-titulaires.

Sans respect des barèmes

La première conséquence de cette décision est la surcharge de travail des personnels administratifs des rectorats, déjà saturés et en difficulté pour répondre aux demandes des non-titulaires (les délais d'attente pour obtenir l'attestation employeur en fin de



© Thomas Hawk / Flickr.com

contrat en sont une illustration). Des milliers d'agents non titulaires vont donc être affectés au fil de l'été, sans garantie du respect des barèmes d'affectations (en grande partie fondés sur l'ancienneté et l'expérience acquise) et sans transparence ni explication. Dans ce contexte, les suspicions de passe-droits ou de clientélisme ne peuvent que proliférer. Enfin, les contractuels auront plus de difficultés qu'actuellement pour

connaître les motifs de non-reconduction de contrat autres qu'un avis défavorable. Or cela peut avoir de graves conséquences pour leur accès au CDI.

Le SNES-FSU se montrera très vigilant et continuera à défendre les non-titulaires, notamment en les incitant à former des recours individuels devant les CCP. ■



Nadine Krantz

ADAPT un service du SNES-FSU **Les publications du SNES-FSU grâce à ADAPT.** Les éditions ADAPT (Association pour le développement d'auxiliaires pédagogiques et technologies d'enseignement), association créée par le SNES-FSU, s'adressent tout particulièrement aux enseignants. L'histoire des sciences est à la portée de tous. Elle permet de connaître une autre discipline ou de voir la sienne autrement. Consultez le site : www.adapt.snes.edu

Aux origines des mathématiques

Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionnés d'histoire ou de sciences. Chacune des soixante-dix fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

► Michel Rousselet, Adapt/SNES, 2018, 180 p., 28 €



Breve histoire de l'anatomie

Les progrès de la médecine furent souvent freinés par une trop faible connaissance du corps. Vésale d'une manière remarquable exposa le corps de l'homme.

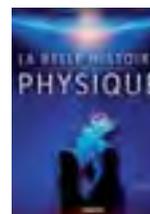
► Paul Malziak, Adapt, 2018, 208 p., 20 €



La belle histoire de la physique

Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

► Christelle Langrand et Jacques Cattelin, Adapt/De Boeck, 2017, 184 p., 27 €



Questions vives... Laïcité, évaluation des enseignants

Deux questions qui s'invitent en salle des profs. La laïcité, sujet récurrent (d'où vient-elle ? son cheminement avec le système scolaire), et l'évaluation des enseignants, sujet d'actualité, et son histoire qui n'est pas non plus un long fleuve tranquille. Ouvrage d'actualité, illustré par les analyses et témoignages de ceux qui, au SNES, en furent les acteurs à des moments cruciaux pour ces questions.

► Adapt, 2019, 130 p.



Le nouveau management public et l'éducation

Nos métiers se transforment et cette transformation génère des doutes. Quelles sont nos nouvelles missions ? Que devient le service public ? Il s'agit pourtant d'une politique concertée. Ce livre est un outil pour comprendre, pour apporter des idées et avancer.

► Coordonné par David Rafroidi, Adapt, 2018, 230 p., 14 €

Enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

► Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €



Protocole sanitaire



LA PÉRIODE DE FIN DE CONFINEMENT a donné lieu à de sérieuses inquiétudes. Début mai, la Covid-19 était toujours très virulente, et les masques, très difficiles à trouver : la réouverture annoncée des lieux scolaires pouvait générer un regain de l'épidémie, il fallait garantir la sécurité des personnels comme celle des élèves.

Un protocole qui nous veut du bien ?

Pour répondre à l'éloignement de certains élèves, aux difficultés sociales engendrées par le confinement, à la fracture numérique, et pour renouer avec le cœur du métier d'enseignant, la réouverture des lieux scolaires et l'accueil des élèves se sont imposés. Mais, après deux mois d'interruption, cette « reprise » de la classe ne s'est pas faite sans conditions, sanitaires avant tout, afin de garantir la sécurité de tous. Les organisations syndicales ont à ce titre réclamé haut et fort un protocole et du temps de préparation (avant le retour des élèves) pour le mettre en place. Dans les collèges qui ont réouvert dans un premier temps, la mise en œuvre des mesures sanitaires a demandé du temps et des réunions de concertation impliquant toute la communauté éducative.

Une mise en place rigoureuse et contraignante

Le conseil scientifique a délivré un protocole précis et contraignant : les distances de sécurité ont nécessité que soit calculée la superficie des salles de classes, que soient condamnés certains espaces, qu'un marquage au sol soit effectué afin d'indiquer un sens de circulation pour empêcher les élèves de se croiser dans des couloirs trop étroits. Les infirmières scolaires ont été mises à contribution



durant toute cette phase préparatoire. Valérie, infirmière en collège REP a pris part à la rédaction du document : « nous avons réuni la CHS⁽¹⁾ le jeudi et étudié la transposition locale du protocole national. Nous avons fixé des lignes rouges. La première était claire : si nous n'avions toujours pas de masques (le jeudi, nous n'avions pas été livrés), le collège n'ouvrirait pas lundi. Alors, la principale est allée en acheter elle-même ». L'aspect contraignant du protocole est un gage de protection, qui peut cependant s'avérer relative. Valérie a découvert à l'occasion de discussions avec les élèves qu'ils étaient peu nombreux à posséder un thermomètre, alors il ne fallait pas compter sur une prise de température le matin à la maison. « L'Éducation nationale a fini par nous fournir des masques lavables, ce qui n'est pas adapté pour les familles : les élèves me disent qu'il

n'y a pas de lave-linge à la maison, il faut que j'explique comment faire bouillir de l'eau dans une casserole pour obtenir les 60 °C nécessaires au lavage, je ne suis pas sûre que tous comprennent exactement la procédure. De toute façon, les masques personnels sont autorisés, et on ne peut jamais savoir s'ils sont lavés correctement et de façon régulière. Et si un élève oublie son masque à la maison, il est refoulé, c'est difficile. »

Tout est sous contrôle

La situation est également difficile pour la vie scolaire : en raison du côté aléatoire et facultatif de la présence des élèves, le travail de « pointage » prend beaucoup de temps. Elise est CPE dans un collège qui a accueilli des enfants de soignants, il est donc resté ouvert ; mais avec l'arrivée des Sixièmes et des Cinquièmes, il a fallu revoir toute l'organisation : « les familles sont censées inscrire à l'avance les enfants, mais cela reste fluctuant et donne lieu à un travail logistique énorme, il faut réajuster les listes constamment, appeler les familles quand les élèves manquent à l'appel, contrôler que les effectifs accueillis sont inférieurs à la limite imposée... ». L'infirmière, de son côté, rappelle les règles en début de semaine, pour les nouveaux arrivants : « les élèves sont un peu plus nombreux chaque semaine, même en REP, ce



Igor Garnarczyk

Secrétaire général du SNUPDEN-FSU, syndicat des personnels de direction de la FSU

qui est positif : je donne les consignes tous les lundis matin, pour tout le monde. Masque obligatoire, distance de sécurité (le marquage au sol permet de visualiser la distance nécessaire, car ce n'est pas évident pour les jeunes), lavage de mains après chaque pause : parfois, il y a un peu de relâchement avec le temps, mais pas pour les Sixièmes et Cinquièmes très respectueux des règles. »

La répartition des élèves dans les classes se fait en décalé, sous la responsabilité d'un adulte. Elise insiste sur la charge de travail pour les personnels de vie scolaire : « les mesures nécessitent un taux d'encadrement très important : deux AED sont postés aux barrières, à l'entrée et à la sortie du collège, ils supervisent le lavage des mains, ils passent toutes les quarante-cinq minutes dans les couloirs et accompagnent les élèves dans leurs déplacements. Le gros avantage de cette situation, c'est que plus personne ne court dans les couloirs... Mais c'est quand même un drôle de collège, comme figé, il n'y a plus beaucoup de vie... »

Métiers, missions, équipes ? Quand tout est en suspens...

Elise le dit, il a fallu changer les emplois du temps des AED, et certaines de leurs tâches ne relèvent pas exactement de leurs missions. « Ils ont moins de relation duale avec les gamins, et davantage de surveillance plutôt militaire. » En tant que CPE, elle travaille toujours en équipe pluriprofessionnelle avec l'assistante sociale et l'infirmière, mais assure plus difficilement le suivi des élèves. Les élèves travaillent en décalé selon leur niveau et se relaient à la cantine, ou en cour de récréation, sans se croiser. Les enseignants interviennent eux aussi avec un décalage qui ne leur permet que très peu d'espaces et de temps en commun. Hervé enseigne les mathématiques et témoigne de cette ambiance un peu triste au sein du collège. « Après deux mois de confinement, on aurait gagné à se voir, à échanger, à travailler à nouveau en équipe : avec les emplois du temps décalés, on se croise seulement en arrivant et en sortant d'une salle de classe... » S'il fait part de son enthousiasme d'avoir retrouvé ses élèves, il insiste sur le fait que les pratiques pédagogiques sont incompatibles avec les contraintes sanitaires. « Faire cours avec une

moitié de classe (et une moitié de l'horaire disciplinaire !), sans envoyer les élèves au tableau, sans toujours entendre leurs réponses (à cause du masque), sans pouvoir manier le matériel nécessaire, tout ça, ce n'est pas notre métier : on bricole, on fait au mieux, mais ce n'est pas satisfaisant. » Pour l'ensemble des personnels, la grande inquiétude demeure la rentrée de septembre : personne ne veut reprendre en « mode dégradé », comme c'est le cas actuellement. L'évidence de la permanence du virus est dans toutes les têtes, mais chacun se dit qu'il faudra vivre avec. Le protocole sanitaire devra être assoupli pour permettre à tous les élèves de faire leur rentrée et satisfaire à l'obligation scolaire : mais il faudra se souvenir des mesures d'hygiène qui rentrent peu à peu dans nos habitudes et participent à la prévention des risques sanitaires.

Pour permettre à l'école de faire face aux exigences de cette nouvelle situation, il est également vital de la doter de moyens humains pour permettre de réduire les effectifs et d'as-

L'US Mag : *Les contraintes imposées par le protocole ont-elles permis un retour apaisé des élèves/des personnels ?*

Igor Garnarczyk : Nous avons réclamé un protocole qui mette en avant la sécurité sanitaire des élèves et des personnels et qui protège les personnels de direction. Nous l'avons obtenu très tardivement et nous avons dû le mettre en œuvre dans des conditions difficiles. Le lien avec les collectivités a souvent été compliqué, notamment pour les achats de produits de désinfection. La fourniture de masques par l'Éducation nationale a été très tardive. Malgré tout et le plus souvent dans un cadre collectif, en mobilisant l'ensemble des personnels et les représentants de parents, la réintégration des élèves dans des conditions acceptables a été possible.

Le principe du volontariat des familles pour le retour des élèves a été catastrophique : cela a renvoyé la responsabilité à chaque responsable légal, et compliqué l'organisation dans les établissements, obligeant à un recensement fin des élèves et de leur situation, et amenant à des groupes très variables en effectifs. Par ailleurs, c'est incompatible avec l'objectif affiché de faire revenir les élèves décrocheurs.

Un deuxième élément a complexifié la reprise : la communication paradoxale du ministère insistant sur le maintien de l'« enseignement » à distance pour les élèves dont les familles choisiraient l'instruction à domicile et la reconnaissance du fait que les enseignants qui reprenaient en présentiel ne pouvaient poursuivre le distanciel.

Nous avons la plupart du temps retrouvé des élèves contents de revenir au collège, parfois un peu anxieux, avec des vécus très variés de la période de confinement. La relation directe retrouvée avec les enseignants a été par tous très appréciée. L'augmentation des effectifs souvent observée au fil des jours témoigne de la confiance en notre institution.

L'US Mag : *Quelles contraintes s'avèrent insurmontables sur le terrain ? À quel niveau ?*

I. G. : L'architecture des établissements est difficilement adaptable au contexte sanitaire actuel, notamment les toilettes et les couloirs de circulation.

Le fait qu'en situation habituelle les dotations des établissements en personnels soient calculées au plus bas, que ce soit pour les personnels d'entretien, personnels d'enseignement, personnels de vie scolaire, de santé, sociaux... complique les choses en situation exceptionnelle. La problématique du nettoyage et de la désinfection des salles par les agents des collectivités illustre cette situation.

L'US Mag : *Quelles sont vos revendications si la rentrée se profilait sur un même mode dégradé ?*

I. G. : Nous avons plusieurs exigences : que nous tirions un bilan objectif de la période vécue, au-delà de l'auto-suggestion ministérielle ; que l'équipement des personnels et des familles soit interrogé ainsi que les connexions réseau nécessaires ; que nous puissions anticiper, c'est-à-dire connaître avant la mi-juillet les conditions de la rentrée de septembre ; que le principe du retour obligatoire des élèves en établissement soit explicitement et fortement affirmé ; qu'une vue systémique soit développée, et que les conséquences pour chaque élément du système soient évaluées : par exemple, les 2S2C à l'école bloquent dans de nombreux endroits la reprise de l'EPS dans le cadre des enseignements obligatoires, les installations sportives étant réservées par les municipalités aux élèves du premier degré.

Enfin et surtout, que ce qui a été nécessaire en période de crise sanitaire ne serve pas de point d'appui à une transformation du système éducatif, que nous revenions à un fonctionnement de notre ministère sur un mode réglementaire et non pas fondé sur la parole médiatique du ministre.

PAROLES D'ÉLÈVES

Ce qui est pénible, c'est de rester à la même place, sans pouvoir bouger, et sans pouvoir être près de nos amis. Les masques sont gênants car ils grattent, on ne peut pas bien respirer et ils nous empêchent de bien comprendre quand on parle. **Yacine**

Le masque, ça me gêne dans ma concentration, et je suffoque quand il fait chaud. Mais c'est utile car si on postillonne, on est protégé. **Marion**

Je respecte les consignes au collège, mais je trouve que ce n'est pas très utile car je ne respecte rien en dehors, surtout le mètre de distance. En plus, au collège on se lave tout le temps les mains, et en dehors, j'oublie... **Maxime**



surer un enseignement dans de bonnes conditions, pour tous les élèves, sans exclusion aucune. Le « jour d'après », dans l'Éducation, ne doit ressembler ni à l'école d'avant (celle des réformes Blanquer), ni à celle du confinement, ni à l'école que l'on vit aujourd'hui : la démocratisation du système éducatif et l'exigence d'une école qui s'en donne les moyens sont des combats toujours d'actualité. ■

(1) Commission hygiène et sécurité.

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

Tracade



© Fotolia.fr



© Valery Brozhinsky / Adobe Stock.com



© Prestock-studio / Adobe Stock.com



© DR



© DisobeyArt / Adobe Stock.com

ALORS QUE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE s'est révélée on ne peut plus chaotique, le gouvernement ayant multiplié les annonces contradictoires sur l'utilité des masques ou du testing généralisé, la ligne sécuritaire qu'il a adoptée n'a pas dévié : contrôles et sanctions lors du confinement, et volonté de traçage des individus comme horizon de sortie de crise. Des attaques répétées et une atteinte en profondeur des libertés individuelles.

Tracer, surveiller, manipuler

Dans les années 1970, le développement de deux dispositifs de traitement automatisé des données personnelles a conduit à l'adoption de la loi Informatique et libertés, et à l'institution de la CNIL. Si le premier de ces projets, appelé SAFARI, à l'origine de la polémique, est resté dans les mémoires, le second, GAMIN, a été en partie oublié. Il réunissait les données, essentiellement médicales, collectées par la PMI, et était censé permettre de repérer des populations « à risque », et donc « à surveiller », selon des critères aussi sociaux.

Big brother, déjà

Ficher les individus pour les protéger, ce n'est donc pas nouveau. Ce qui a changé depuis le siècle dernier, c'est à la fois le développement technique, qui permet de collecter et traiter plus de données, mais aussi les modalités de cette surveillance. Au regroupement de remontées ponctuelles d'informations a succédé un mécanisme de « veille », c'est-à-dire de collecte permanente de données qui sont autant de traces de tout ce que peut faire un individu. Pour être efficace, un tel système doit placer l'objet de la surveillance d'un statut passif à un statut actif : il ne suffit pas de

consentir à être « tracé », il faut participer au système pour éviter les biais. Le principe du « volontariat » s'est ainsi aisément substitué à la mise en place (quasi) clandestine de fichiers par une autorité panoptique mais invisible, telle que décrite par Michel Foucault.

Pour cela, le système de surveillance doit être perçu comme favorisant, au contraire, une liberté, et si possible flatter l'ego, ce qui est le principe des réseaux sociaux. Paradoxalement, la massification de la surveillance en atténue le poids subjectif pour l'individu surveillé, noyé dans la masse.

STOPCOVID

Dans le monde entier, la mise en place d'applications de traçage a été considérée comme une étape essentielle dans le déconfinement. En France, quatre semaines après son lancement, l'application de traçage « StopCovid » rencontre un succès mitigé n'ayant permis de signaler que 14 cas de risque de contamination. Seulement 2 % de la population française a installé sur son téléphone portable cette application, soit 1,5 million de personnes. En Allemagne, l'application équivalente a été téléchargée dix millions de fois. La France n'est pas le seul pays où la mise en place est problématique. Les Italiens n'ont été que 3,5 millions sur les 23 millions attendus à télécharger l'application nationale de traçage sur leurs téléphones portables. En Grande-Bretagne, le gouvernement a abandonné son projet d'application de traçage des malades, au profit d'un autre modèle sans donner de véritable calendrier. L'application « TraceTogether » lancée dès le mois de mars à Singapour a connu un faible engouement. Ces succès mitigés s'expliquent par la méfiance des citoyens à l'égard d'applications dangereuses pour la vie privée et les libertés. Ainsi, loin de se limiter au recensement des contacts à moins d'un mètre pendant au moins quinze minutes, StopCovid collecte les identifiants de toutes les personnes qui se sont « croisées » via l'appli, de près ou de loin. Au Bahreïn (BeAware), au Koweït et en Norvège (Smittestop), elles permettent de surveiller en direct les déplacements des utilisateurs, les coordonnées GPS étant téléchargées sur une base de données gouvernementale.

Tandis qu'elle apparaît comme un garde-fou lointain permettant au contraire tous les excès. Car, au final, l'objectif de tout système de surveillance est de normer, que cela passe par des mécanismes qui imposent un certain type de comportements, ou par l'usage de l'appareil répressif, qui peut recourir au traçage comme moyen d'enquête ou de preuve.

Le prétexte sanitaire

Que ce soit grâce à deux fichiers, le SIDEP (service intégré de dépistage et de prévention) et Contact Covid, que ce soit par les brigades de l'Assurance-maladie ou par l'application StopCovid, le gouvernement cherche, avec ces recensements et le prétendu – ou au moins partiel – volontariat des malades et des citoyens, à limiter les transmissions du virus. Dont acte.

Mais la méthode a de quoi inquiéter car cela signifie surtout la mise en place progressive d'une surveillance généralisée grâce à la collecte et à l'exploitation de données personnelles et ce, malgré les garde-fous que seraient les avis du Conseil constitutionnel, de la CNIL ou des parlementaires pour rassurer tout le monde concernant l'effacement des données et le contrôle de leur exploitation notamment.

En effet, quelle confiance accorder à un gouvernement qui pensait contrôler le déconfinement à Paris grâce à des drones avant l'ordonnance de suspension du Conseil d'État le 18 mai ? Comment croire à une utilisation prétendument modérée quand un opérateur téléphonique a pu fournir les données de ses utilisateurs sans leur consentement ? Et comment ne pas voir les usages encore plus néfastes qu'un gouvernement autoritaire pourrait faire grâce à de tels dispositifs ? Celles et ceux qui n'ont « rien à se reprocher » pourraient avoir la mauvaise surprise de découvrir que ce n'est qu'une question de point de vue et de contexte...

À qui profiterait une surveillance généralisée ?

Le SNES-FSU s'alarme de la mise en place de moyens législatifs, réglementaires, poli-



© DR

Benoît Piedallu (alias Klorydryk) est membre de La Quadrature du net, association qui défend les droits et les libertés dans l'espace numérique. Spécialiste des questions d'intelligence artificielle et de protection des données

personnelles, il travaille sur la surveillance dans l'espace urbain dans le cadre du projet *Technopolice*.



« Refuser la banalisation du traçage »

L'US MAG : *Quels risques y a-t-il à télécharger des applications qui permettent la géolocalisation des utilisateurs ?*

Benoît Piedallu : D'abord, la banalisation de l'idée même d'être traqué, à la faveur, aujourd'hui, d'une crise sanitaire, demain, pour des questions sécuritaires. Crise après crise, on prépare les esprits. Toute géolocalisation, tout enregistrement de celle-ci, tout calcul de la proximité avec d'autres personnes, doit faire l'objet d'un consentement exprès, sinon, c'est illégal. Au regard du RGPD, donner des autorisations à des applications sur son smartphone ne suffit pas.

Dans l'entreprise, votre employeur peut collecter des données sur vos habitudes de travail. Quel traitement en est fait ? Tant que vous ne maîtrisez pas vos données personnelles, qu'elles sont entre les mains d'États, d'entreprises ou de personnes, vous en devenez dépendant.

Le scandale de *Cambridge Analytica** a mis au jour d'autres menaces. On peut utiliser les données que l'on possède sur vous et établir un schéma de vos comportements pour vous manipuler. On l'a vu lors de l'élection de Donald Trump ou du débat sur le Brexit. On peut influencer les utilisateurs, les contraindre à prendre des décisions.

L'US MAG : *Comment se protéger collectivement et individuellement ?*

B. P. : La CNIL, censée défendre les droits des utilisateurs n'a ni pouvoir politique, ni indépendance, ni personnels en nombre suffisant pour enquêter. L'une des attributions de la CNIL était de vérifier que les administrations ne faisaient pas de croisement d'informations et ne constituaient pas des bases de données sans contrôle de leur usage. Elle se contente aujourd'hui d'émettre des avis. Les organismes institutionnels censés nous protéger n'ont pas le pouvoir de le faire ou acceptent un certain nombre de compromissions.

Au début du confinement, le chiffre de 17 % de Parisiens ayant quitté la ville a été avancé et mesuré par *Flux Vision*, un outil créé par Orange. Ce pourcentage a été calculé à partir du bornage des téléphones. Jamais aucun utilisateur n'a consenti à ce genre de traçage dans son contrat. La CNIL a néanmoins accordé à Orange le droit d'exploiter ces données.

L'US MAG : *StopCovid a fait un flop. Comment expliquez-vous cela ?*

B. P. : Cette application illustre l'échec du gouvernement dans la lutte contre la pandémie. Incapable de fournir des masques et de tester l'ensemble de la population, il donne le change avec une réponse technologique pour répondre à un problème politique.

La communication générale autour de la pandémie a été incompréhensible : il fallait déconfiner, retourner au travail et à l'école mais tout de même installer une application de traçage. Par ailleurs, la communication autour de l'application a été calamiteuse : démissions, entreprises privées engagées sans qu'on sache très bien quels étaient leurs intérêts, la confusion a aussi régné sur les informations collectées, le Bluetooth et son incidence sur l'autonomie du téléphone, les risques de malwares. Depuis son lancement, on a assisté à 25 % de désinstallations.

Propos recueillis par Hamda El Khiri

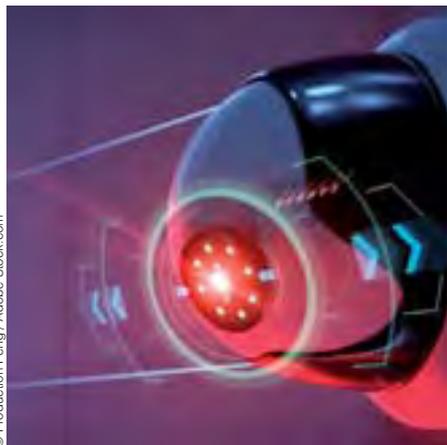
* Société de publication stratégique spécialisée dans l'analyse de données à grande échelle et le conseil en communication. Elle se fixe pour objectif de changer le comportement grâce aux données.

ciers, techniques, et d'une expérimentation généralisée d'une surveillance massive de la population.

Il réaffirme la primauté absolue des droits individuels et collectifs et l'impératif que toute restriction de ces droits soit strictement limitée.

Il refuse enfin que des sommes aussi importantes – pour StopCovid, 100 000 € par mois selon Bercy – puissent être utilisées dans cet objectif alors qu'elles devraient être mieux employées, *a fortiori* dans cette période. ■

Michel Decha et Hervé Le Fiblec



À LIRE

Notre sélection

► UNE NOIRE VIE



Foudroyé sur scène par une crise cardiaque, l'acteur afro-américain Léo revoit toute sa vie d'enfant pauvre, né à Harlem et devenu célèbre. Le roman *L'Homme qui meurt* rappelle le parcours de J. Baldwin lui-même, écrivain majeur de la cause noire et gay. Comme l'auteur amené à vivre en France en 1948, Léo est habité par la peur face à la haine et au mépris des blancs. Comment se construire quand le regard de l'autre ne cesse de vous humilier ? C'est le sujet de cette œuvre émouvante et percutante.

B. Cacheux et G. Chourreu

• *L'Homme qui meurt*, James Baldwin, Folio

► MARSEILLE RÉVOLUTIONNAIRE



Et oui, même les Marseillais ont pu crier *Vive Paris !* C'est une figure de la scène rock locale, et historien de surcroît, qui nous le rappelle... Peu évoquée dans l'histoire officielle et souvent méconnue, la Commune de Marseille a été le plus long et le plus important de ces mouvements de province. Le 23 mars 1871, les Marseillais manifestent pour soutenir les insurgés de la capitale avant d'être réprimés dans le sang deux semaines plus tard, le 4 avril, par les troupes du général Espivent.

Robert Rossi fait revivre « la commune révolutionnaire de Marseille » à travers le parcours d'Édouard Chenet, tout juste vingt ans et en rupture de ban avec un milieu familial monarchiste et petit-bourgeois.

Un roman passionnant et très riche historiquement !

Stéphane Rio

• *Quand Marseille criait « Vive Paris ! »*, Robert Rossi, Éditions Gaussien, 2020.

► TOUT DISPARAÎTRA



« Je frappe Nadège Fouache à trois reprises sur le crâne avec ma pompe à vélo car elle vient de traiter mes parents de sales communistes. » Ainsi s'ouvre *Le jour où la dernière Clodette est morte*, très beau premier livre de Judith Wiart dans lequel l'auteur sauve de la disparition des fragments d'images vues, de mots, de voix et chansons entendues, de moments vécus. Le « je t'aime » d'un cousin malade, la tête baissée d'une mère d'élève dans le bureau de la CPE, le défilé des prétendants sur l'écran Tinder d'une voisine de bus... La vie extérieure, singulière et poétique.

Cécile Exbrayat

• *Le jour où la dernière Clodette est morte*, Judith Wiart, éd. Le Clos Jouve.

UNE LECTURE PROVOCANTE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Du bon usage de l'égoïsme

Il amuse, il instruit, il provoque : le *Dictionnaire égoïste de la littérature française* – 1 142 pages – est de ces livres qu'on aime alors qu'ils ne se veulent pas aimables. Charles Dantzig en effet y parle franc, n'hésite pas à aller contre l'opinion communément admise, mais le fait avec humour ; à propos de Rousseau, « il a plu aux salons qui ont les mêmes centres d'intérêt que les campings : il pourvoit en sujets de discussions pas fatigants ». Les campeurs apprécieront ! À propos de *La Princesse de Clèves* : « Trois étoiles dans les Michelin littéraires, moins regardants que le Michelin de cuisine ». Ou encore : « *Le huitième jour*, Dieu créa Paul Claudel. Il avait envie de se foutre du monde ». S'il éreinte Aragon ou Céline, s'il égratigne Sartre ou Yourcenar, l'auteur a aussi, avec des formules bien senties, de formidables enthousiasmes et des commentaires d'une grande pertinence. Il analyse par exemple ce que n'est pas *À la Recherche du temps perdu* et en révèle ainsi les subtilités tout en explicitant l'art de Proust, « un entrepreneur texan qui ne quitte pas ses hectares sans en avoir sucé le maximum de pétrole. Et ses personnages, grands derricks noirs, se dressent à perte de vue dans nos



imaginations ». Lumineux également l'éloge de La Fontaine, « *Il y a beaucoup de recherche dans ses écrits, et si cela ne se voit pas, c'est parce qu'il trouve* » ou ceux de Musset, Stendhal, Zola, « un des écrivains français les plus injustement méprisés ».

Les entrées de ce dictionnaire ne se limitent pas aux œuvres et aux auteurs. Elles sont variées et définissent, des notions littéraires comme « tragédie », « ellipse », « romantiques » ou bien des termes inattendus comme « machins » ou « zapping ».

Un autre grand mérite du livre est de rendre visibles des écrivains méconnus : Charles de Brosses, Marcel Schwob ou Paul-Jean Toulet, poète de l'école fantaisiste, le meilleur des « trois B : Béarnais, Basques et Bigourdans » chers à Dantzig, natif de Tarbes. On trouvera aussi des pages nourries sur Gobineau, Barrès, Drieu la Rochelle...

Beaucoup de partialité et d'insolence donc, mais surtout de l'allégresse, de l'érudition et une grande tendresse pour les textes et les écrivains. ■

Brigitte Cacheux et Geneviève Chourreu

• *Dictionnaire égoïste de la littérature française*, Charles Dantzig, Éd. Grasset 2005, rééd. Le Livre de Poche.

Le coin du polar

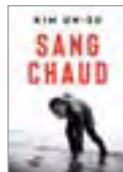
La Corée, pays du polar ?

Le pays du matin calme, celui du Sud, possède des trésors. Il fallait pour les découvrir une nouvelle maison d'édition. « *Matin calme* » est le nom qui s'imposait. Une autrice et un auteur illustrent d'une part le thriller et d'autre part la saga d'une sorte de samouraï issu des bas-fonds.



Seo Mi-ae dans *Bonne nuit maman* reprend une intrigue connue, celle des monstres domestiques. La référence au *Silence des agneaux* est à la fois justifiée et erronée. C'est sensible dans la narration et éloigné dans sa dimension d'ancrage dans la réalité de la Corée du Sud avec sa course au travail et à la respectabilité. Une société qui ne connaît plus l'amour et le temps de le prendre.

Kim Un-su, avec *Sang chaud*, creuse une autre dimension du polar, la saga de l'homme seul, décidé à s'en sortir mais enerré dans le carcan des



responsabilités collectives. Huisu personnifie les contradictions d'un individu entre sa libération personnelle et ses liens avec le gang auquel il appartient. L'action se passe à Busan, un port ouvert à tous les trafics et aux luttes entre les yakuzas japonais d'un côté et les triades chinoises avec au milieu, dans ce quartier de Guam, la pègre locale. Une description de la réalité sans rapport avec les guides touristiques.

• *Bonne nuit maman*, Seo Mi-ae, traduit par Kwon Ji Hyun et Rémi Delmas ; *Sang chaud*, Kim Un-su, traduit par Kyungran Choi et Lise Charrin ; Éditions Matin Calme.

Lovecraft dépassé

Mélanger la vie quotidienne des Américains-Américains en 1954 à Chicago et dans le sud des États-Unis, et le monde fantastique de Lovecraft peuplé de monstres, est une idée intelligente de Matt Ruff dans *Lovecraft Country*. La confrontation tourne à l'avantage de la réalité vécue, le racisme, par les Noirs américains même – surtout ? – lorsqu'ils reviennent de guerre. Le rire final face aux imprécations du



sorcier est en lui-même la concrétisation que le racisme endémique de la société américaine est plus fantastiquement pervers que ne pouvait l'imaginer Lovecraft. La science-fiction comme une échappatoire au monde vécu.

• *Lovecraft Country*, Matt Ruff, traduit par Laurent Philibert-Caillat, 10/18.

Polar historique au pays des Cathares

1165 entre Carcassonne et Narbonne, pays de naissance des Bons Chrétiens qui ne s'appellent pas encore Cathares, nom donné par l'Église catholique pour chasser les hérétiques nés en son propre sein. François-Henri Soulié conte, dans *Angélus*, une histoire de meurtres bizarres de compagnons tailleurs de pierre, imagiers pour les cathédrales en construction, transformés en anges de la mort sur fond de complots et de folie. Trois héros dépeignent ce monde, un jeune chevalier, le Maître imagier et une adepte des Bons Chrétiens. Difficile de résister à cette imagerie sensible. ■ N.B.

• *Angélus*, François-Henri Soulié, 10/18 Grands détectives.



Du souffle du polar à celui de l'histoire

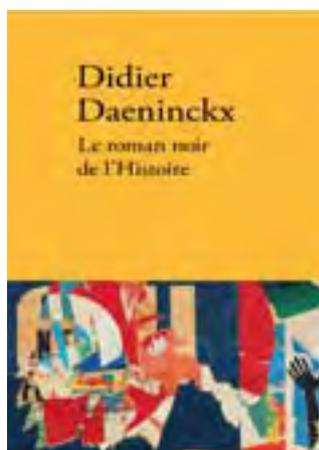
Didier Daeninckx est un écrivain touche à tout : romans, BD, scénarios pour la télé, le cinéma ou le théâtre. Il est « classé » comme un écrivain de la réalité occultée parce que dans ses romans il dénonce le racisme, la corruption, la colonisation, mais pas seulement, il y a aussi la vie quotidienne, des délaissés de la ville, des ouvriers, des déracinés...

Dans *Le roman noir de l'histoire*, l'auteur a choisi de retracer par la fiction documentée, les grands mouvements du temps, les utopies de la Commune, le fracas de la chute des empires, les refus d'obéir, les solidarités, la soif de justice, l'espoir toujours recommencé mais aussi les enfermements, les trahisons, les rêves foudroyés,

les mots qui ne parviennent plus à dire ce qui est...

Les nouvelles sont inspirées de l'histoire de France, de 1855 à 2030. Elles mettent en scène, entre autres, un manifestant mulhousien de 1912, un déserteur de 1917, un sportif de 1936, un contrebandier espagnol de 1938, un boxeur juif de 1941, un gitan belge en exode ou encore un réfugié calaisien. Des personnages qui ne sont pas ceux dont les manuels ont retenu le nom, ceux dont les statues attirent les pigeons sur nos places.

Ce formidable auteur qu'est Didier Daeninckx livre ici 40 ans de travail sur l'histoire de ceux qui ne figurent pas dans le roman officiel de l'histoire. Comme le dit Ginette, un de ces magnifiques personnages qu'il fait



revivre : « *D'abord l'Histoire, elle se sent à l'étroit avec les dates et les parenthèses qui les enferment. Les grands événements, ils éclatent comme des orages. Après, on garde l'éclair, le tonnerre en mémoire, mais personne ne se souvient du temps que les nuages ont mis à se former, à grossir, à se charger d'électricité* ». ■

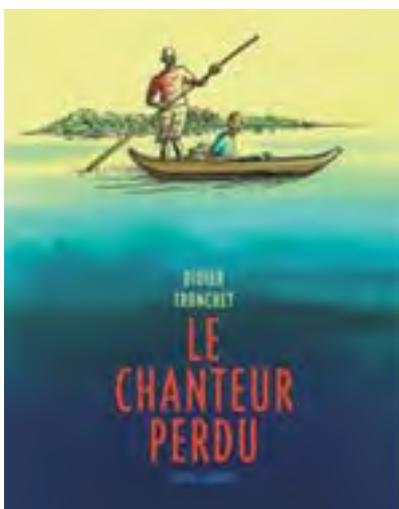
Stéphane Rio

• *Le roman noir de l'histoire*, Didier Daeninckx, Verdier, 2019.

Le coin de la BD La quête d'un autre soi-même

Tout commence par des chansons. Étudiant, dans les années 1970, Jean aime la chanson à texte, contestataire. Il rêve, en écoutant ses vinyles qui craquent, que le vieux monde s'écroule pour en construire un autre. Un jour, son voisin, qu'il pense avoir toutes les raisons de mépriser (un étudiant en gestion : « *autant dire un complice du Grand Capital* ») lui fait découvrir le disque d'un chanteur français inconnu, Rémy Bé. Jean est touché par la voix de l'artiste, et par les histoires qu'il raconte, notamment ses origines, son enfance en Indochine, fils illégitime d'un colon et d'une Vietnamiennne. La copie du vinyle de Rémy Bé enregistrée sur une cassette audio accompagne Jean pendant de nombreuses années. Il finit par en connaître toutes les chansons par cœur. Mais l'artiste semble avoir complètement disparu après ce premier album : aucune trace du *Chanteur perdu* dans tous les catalogues et sur tous les sites internet sur lesquels notre héros, devenu bibliothécaire, fait des recherches poussées.

Pourquoi Jean a-t-il besoin de le retrouver, au point de se lancer dans une véritable quête, racontée par Didier Tronchet avec la sensibilité du conteur et l'efficacité d'une enquête policière ? Le héros de cette histoire, est-ce Rémy Bé, ou bien notre bibliothécaire, victime d'un *burn-out* à force d'être



submergé, dans sa médiathèque, par « *le nivellement permanent, la dictature de la nouveauté, la course au toujours plus* » ? L'auteur parvient dans cet album à donner autant envie aux lecteurs et aux lectrices de retrouver le chanteur perdu, qu'à aider Jean à découvrir à nouveau un sens à sa vie. Il nous embarque donc, de Morlaix à Madagascar en passant par Berck-Plage et la Seine-et-Marne, retrouvant peu à peu les traces de Rémy B et les témoignages de celles et ceux qui l'ont croisé.

Rédigé à la première personne à la façon d'un carnet de bord, l'album, à la mise en couleurs très réussie, fait se rencontrer des personnages dont nous ne savons pas s'ils ont existé (à commencer par Rémy Bé lui-même) et des personnalités bien réelles du monde de la chanson française. Nous reconnaissons par exemple l'auteur-compositeur-interprète et éditeur de chansons Pierre Perret, et évoquons le souvenir de Georges Brassens.

« *Pour le retrouver après 30 ans, je n'avais que ses chansons étranges et ma foi en la puissance du hasard...* » Didier Tronchet dans *Le Chanteur perdu* rend hommage aux pouvoirs magiques des mots, des voix, de la musique et de l'errance. ■

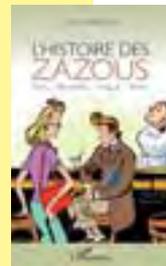
Amélie Hart-Hutasse

• *Le Chanteur perdu*, Didier Tronchet, Aire Libre, février 2020.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► QUELLE HISTOIRE !

Zazous ? Un mot, évocateur, fait surgir des silhouettes, notamment celle de Boris Vian, un grand maître de la confrérie. Un mythe ? Une réalité ? Qui étaient-ils ces révoltés ? Gérard Régnier, spécialiste de l'histoire du jazz pendant l'Occupation - c'est sa thèse - a voulu, sur la base de la presse de l'époque, comprendre le phénomène. *L'histoire des Zazous* montre qu'ils ne sont pas que parisiens ni que français. Ils sont aussi Bruxellois et le jazz belge sera au premier plan à partir de 1947 comme pragois ou, mieux encore, berlinois. Un travail nécessaire sur cette période trouble.



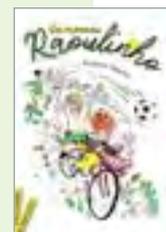
Nicolas Bénéès

• *L'histoire des zazous*, Gérard Régnier, L'Harmattan

FOR THE KIDS

Allez les Verts !

Un footballeur stéphanois qui fait des millions de vues sur YouTube non pour ses prouesses mais... pour des buts contre son camp et autres bourdes burlesques ? C'est Raoulinho, le joueur préféré de Valérie et Valentin ! Aussi, quand il disparaît, les deux amis enfourchent-ils illico vélo et skate-board pour le retrouver. Car sans lui, le club de Saint-Étienne est beaucoup moins drôle ! Fous rires et rebondissements garantis pour ce premier roman, à partir de 9 ans.



Cécile Exbrayat

• *On a perdu Raoulinho*, Roland Martin, Didier Jeunesse, coll. Mon marque-page +.

Thriller psychologique

Peu de romans jeunesse abordent les relations toxiques parents/enfants. Celui-ci décrit la relation père pervers narcissique/fille. Voilà une nécessaire mise en garde pour les ados, très bien construite, haletante et réaliste. Lilou vénère son père, lui trouve toutes les qualités. Quand sa mère, dont elle s'est éloignée peu à peu, se trouve en phase terminale à l'hôpital, son père lui déconseille d'aller la voir. Peu à peu, le doute s'installe en elle, se pourrait-il que ce père parfait la manipule ? Aidée par ses amis proches et par la sœur de sa mère, Lilou va mener une réflexion personnelle qui va bouleverser sa vie. Culpabilisant, s'isolant, déprimant parfois, jusqu'où va-t-elle aller ? Une lecture indispensable !

Catie Pillé

• *Je te plumerai la tête*, C. Mazard, Éd. Syros.



CINÉMA

Réouverture des salles, un désir complexe

La réouverture des salles a eu lieu le 22 juin. Elles avaient fermé le 14 mars et depuis cette date, pas un centime n'est entré dans les caisses tandis que les frais fixes couraient. Il fallait que les salles rouvrent pour assurer des recettes sinon certaines ne se relèveront pas. Il fallait aussi que cela ne tarde pas trop pour que les spectateurs retrouvent l'envie de venir.

Le grand problème souligné par les exploitants est qu'il n'y a pas assez de films. Tous les films ont été décalés et beaucoup ne sont pas prêts. Les tournages ont été arrêtés. Quelques films dont l'exploitation venait juste de commencer (*De Gaulle* par exemple) pourront être repris, mais d'autres ont été mis rapidement en VOD, comme les y a autorisés un décret, voire vendus à des plates-formes



comme *Pinocchio*. Il y aura très peu de films français, même en Art et Essai, les sorties l'été étant généralement évitées. Les films américains, qui occupaient beaucoup les écrans en été, s'orientent plutôt vers des sorties en fin d'année. Par ailleurs, il faut assurer la sécurité des spectateurs et des employés. Pour le personnel gel et masques. Pour les spectateurs utiliser un fauteuil sur deux, mais en permettant de maintenir ensemble les groupes (couples, familles) et à condition que la jauge n'excède pas 50 % de la capacité. Il faut aussi assurer un nettoyage entre chaque séance. L'exploitation va donc coûter plus cher pour moins d'entrées. Pourtant, il faut relancer rapidement la machine sinon il va y avoir une casse énorme. ■ **Micheline Rousselet**

CINÉMA

Survivre à un licenciement



La Forêt de mon père, premier long-métrage de fiction de Vero Cratzborn. Une approche sensible et émouvante de la perception d'une adolescente de 15 ans face aux troubles

psychiatriques de son père, après un licenciement. Elle vit le désarroi de la mère et des deux enfants, remarquablement interprétés. La réalisatrice met en lumière la difficulté d'en parler au sein de la famille comme avec l'institution. Le père sera interné d'office et sous camisole chimique... Sélectionné pour Cannes, il a été projeté en avant-première le 30 juin au théâtre Romain-Rolland de Villejuif.

Philippe Laville

• *La Forêt de mon père*, un film réalisé par Vero Cratzborn (France).

SÉRIE

Plaisirs coupables



Cet été ne boudez pas votre plaisir, plongez dans quelques séries qui, loin d'être des chefs-d'œuvre, se laisseront regarder avec délectation. *The Witcher* et son monumental héros, *The Mandalorian* pour son univers *Star Wars*, *Banshee* et ses héroïnes décidées, *Glee* et sa chorale

hétéroclite, *Suits* et ses dialogues enlevés, *The boys* et ses super-héros cyniques, *Glow* parce que femmes et catch y font bon ménage, *Control Z* et son héroïne futée, *Superstore* à l'humour déjanté... **Catie Pillé**

MUSIQUES

CHANSON



Intimité

Quatre titres suffisent pour comprendre qu'on tient là un des plus beaux artisans pop de notre époque. Le nouvel EP du turinois Andrea Laszlo de Simone, sorti Ekleroshock/Hamburger Records, est une merveille qui renoue avec le génie de Battiato et de Battisti. Se refusant à choisir entre évidence mélodique et expérimentation sonore, *Immensità* a la puissance d'une symphonie de poche, tout à la fois intime et métaphysique. Les arrangements d'Andrea Laszlo de Simone ont cette luxuriance sans afféterie qui réjouit à tous les niveaux d'écoute. Sublime. **Julien Orso Jesenska**
• *Immensità*, Andrea Laszlo de Simone, Ekleroshock/Hamburger Records.

JAZZ

Du côté des festivals

Sans être l'arrêt complet, beaucoup d'annulations. Il reste le Net. *Banlieues bleues*, par exemple, propose, en collaboration avec C8, une série de concerts sur www.banlieuesbleues.org. À Paris, le Sunset/Sunside conserve son *Pianissimo* comme tous les ans. **Nicolas Bénétiès**

Prendre le temps d'entendre

Une anthologie, qui ne fait pas rire mais réfléchir sur la mémoire, *L'Âge d'or du jazz belge, 1949-1962* pour entendre ceux qu'on n'a plus l'habitude d'écouter et se rendre compte de la puissance des musiciens à commencer par Bobby Jaspar et « Toots » Thielemans. Superbe. **N. B.**

• Frémeaux et associés, présenté par Philippe Comoy.



Pour danser

Little Richard est mort pendant le confinement. L'un des chanteurs les plus fous de toute l'histoire du rock. Il s'est inspiré notamment de Slim Gaillard – que l'on retrouve dans *Sur la route* de Jack Kerouac – et des « shouters » (crieurs) du blues pour construire un style très imité et, pourtant inimitable. *The Indispensable Little Richard 1951-1962* mérite bien son appellation. Cette

musique-là fera danser pour l'éternité.

Buddy Holly fut sans doute béni des dieux. Toutes ses compositions oscillent entre musique country et le blues avec un charme, c'est vrai, un peu suranné. Il parle aux adolescents avec une légèreté sérieuse et ironique. Sa disparition, trop tôt, sera vécue comme un drame pour toute sa génération. *The indispensable Buddy Holly, 1955-1959* permet de comprendre pourquoi et de le faire renaître.

• Deux coffrets de trois CD, Frémeaux et associés.

Mémoires actives

Un saxophoniste ténor/compositeur, Michel Fernandez qui ne veut rien oublier de l'histoire récente de cette musique de révolte, de combat pour la dignité. Une musique ouverte sur les autres cultures, une musique qui a marqué toutes les grandes transformations du xx^e siècle. Sont évoquées toutes les mémoires du passé pour construire une mémoire du futur et *Sans frontière*, titre de l'album.

Un quartet – Benoît Thévenot, piano, François Gallix, basse et Nicolas Serret, batterie – soudé par les compositions du leader et qui partage la même esthétique. La braise couve, l'incendie n'est pas loin la liberté non plus. **N. B.**

• *Sans frontière*, Michel Fernandez quartet, Dreamophone/Socadisc.



EXPOSITION

Un précurseur actuel

Il portait bien son nom – *freundlich* veut dire « amical » –, il fut toute sa vie fidèle à ses convictions artistiques, politiques et humanistes. Né en 1878 dans une famille allemande protestante d'origine juive, il se forma à Berlin et Florence et dès le début de sa carrière artistique multiplia les allers et retours entre Paris et Berlin. Ami de Picasso, son voisin d'atelier au Bateau-lavoir, de Braque ou Delaunay, il est considéré comme l'un des précurseurs de l'art abstrait. Sa sculpture de 1912, *Grande tête*, figura en couverture du catalogue de l'exposition *Entartete Kunst* (« L'art dégénéré »), montée par les Nazis en 1937. À la suite de cela, ses œuvres présentes dans les musées allemands furent toutes détruites. Réfugié en France pendant la guerre, interné puis caché dans

les Pyrénées, il fut dénoncé et déporté à Sobibor où il mourut assassiné en 1943.

Pour la première fois en France depuis 1969, un musée lui consacre une rétrospective, à Montmartre, dans cette jolie maison qui abrite l'atelier de Suzanne Valladon et celui de Renoir (les jardins Renoir sont une évocation impressionnante des œuvres de ce peintre). Construite selon un parcours chronologique, l'exposition permet de découvrir l'évolution de son œuvre. Elle est davantage composée de peintures que de sculptures, même si le jardin accueille l'importante *Ascension* inspirée des moaï de l'île de Pâques. Parmi les œuvres des années 1910, *Groupe*, gouache en noir et blanc, comme une réponse aux *Demoiselles d'Avignon* et surtout *Composi-*



tion, marquent vraiment le basculement de l'œuvre du peintre dans l'abstraction. À partir de 1918, ses œuvres reprennent des formes cryptées, comme *L'Œil cosmique*. Une salle est consacrée au vitrail, que l'artiste découvre dans l'atelier de restauration des vitraux de Chartres en 1914 et qu'il reprendra en peinture (*Rosace I*). Deux vitraux sont présentés dans la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Une part importante est faite à la mosaïque *Hommage aux peuples de couleurs* et à ses travaux préparatoires. L'exposition se termine sur la maquette du *Phare des Sept arts*, projet inabouti qui devait être installé à Auvers-sur-Oise, près de la tombe de Van Gogh. ■

Sylvie Chardon

• *Otto Freundlich, la révélation de l'abstraction*, musée de Montmartre, tél. : 01 49 25 89 39, <https://museede-montmartre.fr>



Le musée de Montmartre

Pourquoi Pontoise ?

Otto Freundlich n'a jamais vécu dans cette ville et c'est pourtant le petit musée Tavet-Delacour de Pontoise qui détient le plus grand nombre au monde d'œuvres de l'artiste. Attaché à ce coin du Val-d'Oise qui avait accueilli les impressionnistes, il avait même conçu un projet d'œuvre monumentale pour la tombe de Van Gogh à Auvers-sur-Oise. Sa compagne et héritière, la peintre Jeanne Kosnick-Kloss créa en 1957 « l'Association des Amis d'Otto Freundlich », avec l'aide de Hans Arp et Sonia Delaunay. L'association prévoyait de créer une cité pour artistes à Auvers-sur-Oise. Jeanne

Kosnick-Kloss, décédée en 1966 et enterrée à Auvers, organisa la donation de l'atelier d'Otto Freundlich à Pontoise. Depuis 1969, ce musée présente des sculptures, peintures, textes, dessins, etc., c'est-à-dire la quasi-totalité des œuvres qui n'ont pas été détruites par les Nazis.

L'exposition du musée de Montmartre, dont l'un des commissaires est le directeur du musée Tavet-Delacour, est ainsi logiquement constituée de beaucoup d'œuvres venant de ce musée.

• Musée Tavet-Delacour, tél. : 01 30 88 02 40, museetavet@ville-pontoise.fr (le musée est actuellement fermé pour travaux).

Les gens biens, vus par Agnès Bihl

Très symboliquement, Agnès Bihl avait choisi le 8 mars 2020 pour fêter ses 20 ans de scène et la sortie de son nouvel album *Il était une femme*. En partenariat avec l'association « Femmes Solidaires », éditrice de la revue trimestrielle *Clara*, elle se produisait à la Cigale à Paris devant près de 1 000 personnes. Ce fut son dernier concert avant le confinement. Ce spectacle débutera sa tournée en septembre. Treize nouveaux textes imprégnés d'humour, de révoltes et d'indignation contre l'âgisme ambiant, le sexisme, l'arrogance gouvernementale et pour les solidarités au quotidien.

Comme toujours, Agnès occupe la scène avec un sens aigu de la théâtralité, une expressivité joyeuse, un dynamisme communicatif et stimulant pour la pensée et l'action. Son expérience nourrit ses engagements pour la défense des droits, la justice sociale et contre la stigmatisation des migrants.



Philippe Laville

• <http://agnes-bihl.fr> ; la revue *Clara*, dans son n° 177, traite dans un dossier « Retraites, la révolte des femmes » : www.clara-magazine.fr

FAIRE VIVRE LES REVUES

Revue CIRCAV

CIRCAV, les Cahiers Interdisciplinaires de la Recherche en Communication Audio Visuelle, sont nés au sein de l'Université Lille 3 et offrent la possibilité de prendre connaissance des réflexions des chercheur-e-s dans ce domaine qui recouvre de multiples problématiques. Le n° 29 porte sur *Jazz et cinéma* pour mettre la lumière sur les « configurations et alliances sensibles » comme l'indique le sous-titre. Le jazz, dans cette optique pourrait servir de liens de mémoires entre les générations, sans oublier la danse – ces comédies musicales qui continuent à faire rêver – ni les ciné-concerts. Des approches à la fois esthétiques et socio-historiques. Pour renouveler à la fois notre regard et notre écoute.

Nicolas Bénéès

• *Jazz et cinéma*, coordonné par Patrick Louget et Alban Pichon, *Revue CIRCAV* n° 29 (L'Harmattan).



DANS LA CLASSE

Par ici les artistes !



Comment continuer à créer collectivement malgré la distance ? Ains est né « Arts Plasticum Virus », une galerie d'exposition ouverte à tous les élèves, pour s'exprimer, exposer, réagir, aimer, communiquer, partager, être ensemble.

Chaque semaine, Eléonore Dadoit-Cousin, enseignante et professeure-relais à la Collection Lambert (Avignon) y propose des activités plastiques (« S'en sortir sans sortir ») ou des références à l'actualité artistique (« Le musée comme si j'y étais ») et à l'histoire de l'art. Pas de sélection, pas de jugement, pas de notes : entrée libre !

Cécile Exbrayat

• www.facebook.com/artsplasticumvirus
www.instagram.com/artsplasticumvirus

Se remplir les poches ! Se remplir les poches !

Relire les classiques



Martin Eden (Folio Classique)

Martin Eden, un marin de vingt ans issu des quartiers pauvres d'Oakland, décide de se cultiver pour faire la conquête d'une jeune bourgeoise. Il se met à écrire, et devient un auteur à succès. Mais l'embourgeoisement ne lui réussit pas...

Chef-d'œuvre de Jack London, ce roman d'initiation raconte la découverte d'une vocation, entre exaltation et mélancolie. Comment survivre à la gloire, et l'unir à l'amour, sans se perdre soi-même ?

► *Martin Eden*, Jack London

La Curée (Le Livre de Poche)

Dans *La Curée*, brûlot contre l'affairisme du Second Empire, Saccard spéculé sur les travaux d'Haussmann dont, commis de la Ville, il sait les dessous. On suit l'ascension fulgurante de ce parvenu et la passion incestueuse de son épouse, coqueluche du Tout-Paris. Le luxe des réceptions étourdissantes contraste avec la désolation des immeubles éventrés. Attrait de plus, les vues impressionnistes de la capitale. Un roman de Zola toujours actuel par sa dénonciation des liens délétères entre pouvoir et argent.

► *La Curée*, Émile Zola



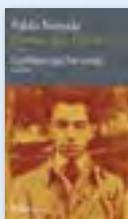
En bilingue

Les aventures d'Alice au pays des merveilles, pour apprécier les styles de Lewis Carroll pour un conte que tout le monde connaît mais qui peut encore surprendre (traduit par Jacques Papy, préface de Philippe Forrest).

En bilingue

J'avoue que j'ai vécu

Pablo Neruda livre des souvenirs de ses jeunes années qui prennent une coloration étrange en espagnol chilien (traduit par Claude Couffon).



Les Quarante-cinq (Folio)

Alexandre Dumas a conçu un de ces romans qui en disent plus sur l'atmosphère de ce règne d'Henri III que bien des livres d'histoire. La préface de Marie Palewska vaut à elle seule la lecture et incite à la relecture.

► *Les Quarante-cinq*, Alexandre Dumas

Lady Roxana (10/18)

Un roman picaresque bien dans l'air de ce temps (1724) qui sent la poudre, la révolution. Daniel Defoe, connu pour son Robinson, transforme le héros en héroïne pour faire le portrait d'une femme libre dans un temps où les femmes commencent à s'émanciper. *L'heureuse maîtresse* est le sous-titre pour nous inciter à ce voyage.

► *Lady Roxana*, Daniel Defoe



Romans, polars, sciences sociales, livres pour la jeunesse, des classiques à lire ou à relire, un florilège non exhaustif, à découvrir. S'en mettre plein les poches pour transformer la Covid-19 en une invitation aux voyages immobiles.

Littérature



Contes pour jeunes filles intrépides (Babel)

Lorsque le héros du conte est une héroïne, la lecture se corse et ouvre des perspectives. Praline Gay-Parra a ouvert les tiroirs de ces histoires qui montrent que les jeunes filles sont des vaillantes combattantes.

► *Contes pour jeunes filles intrépides*, Praline Gay-Parra

Pas si calme (10/18)

Un grand roman oublié qui eut son heure de gloire en 1930. Six jeunes anglaises embarquées dans la Première Guerre mondiale dans le service ambulancier. Bénévoles, elles souffrent de la faim et d'absence de reconnaissance, engluées dans la barbarie la plus totale.

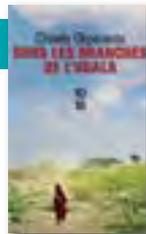
► *Pas si calme*, Helen Zenna Smith, traduit par Daphné et Henri Bernard



Sous les branches de l'Udala (10/18)

Sur fond de guerre civile au Nigeria, l'amour. Mais un amour défendu celui de deux adolescentes. Il faudra du temps pour assumer ses désirs et se trouver. Un roman sur la guerre, sur les préjugés et sur le chemin rocailleux pour se trouver.

► *Sous les branches de l'Udala*, Chinelo Okparanta, traduit par Carine Chichereau



Mauvaise nature et Si rude soit le début (Folio)

Javier Marias est l'un des grands auteurs de l'Espagne post-franquiste qu'il analyse finement et sait situer ses personnages dans un entre-deux étrange aux références littéraires prégantes. Dans ses nouvelles comme dans ses romans, Marias insiste sur la mémoire. Du passé, personne ne peut faire table rase sinon l'avenir recule devant le présent.

► *Mauvaise nature, Nouvelles complètes, Si rude soit le début*, Javier Cercas traduit par Marie-Odile Fortier-Masek



Hommage. Le Chilien Luis Sepulveda, mort en avril dernier du Covid-19, est dans la lignée des grands auteurs sud-américains, Garcia Marquez ou Neruda. Militant engagé, de gauche, emprisonné sous Pinochet, défenseur des Amérindiens et des peuples premiers, écologiste, il disait « *L'écrivain est le porte-parole émotionnel de son époque* ». Il faut (re)lire son foisonnant premier roman, grand succès international, *Le vieux qui lisait des romans d'amour*. C'était aussi un merveilleux conteur, avec notamment *Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler*, conte tendre et poétique à plusieurs niveaux de lecture pour « *enfant de 8 à 88 ans* ». Il s'est inspiré de sa vie militante, sous forme de romans d'aventure historico-policiers, avec *L'ombre de ce que nous avons été* ou *La fin de l'histoire*. Il est publié en poche aux éditions Métailié ou pour certains romans, au Seuil (collection Points).



Polars



Délicieuse (Pocket)

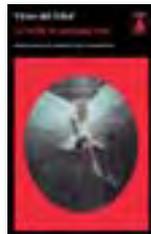
La délicieuse vengeance de Martha Delombre, psychologue criminelle, trompée après vingt ans de mariage pour une femme plus jeune. Une tragédie amoureuse sur fond de réseaux sociaux, de mythologie grecque et de références à David Bowie. Un thriller psychologique où toutes les étapes de la jalousie sont décrites au scalpel !

► *Délicieuse*, Marie Neuser

La Veille de presque tout (Babel/Noir)

La Galice, ses côtes, sa sauvagerie et son inspecteur Ibarra qui veut croire, contre le monde et sa barbarie, en l'avenir. Une histoire qui sape toutes les croyances en l'être humain et laisse le lecteur révolté. L'Espagne a du mal – elle n'est pas la seule – avec son passé.

► *La veille de presque tout*, Victor del Arbol, traduit par Claude Bleton



La Sorcière (Babel/Noir)

Le temps bouge. Trente ans avant les faits, un meurtre d'une fillette, un autre assassinat avait été perpétré dans les mêmes lieux. En 1671, le procès d'une sorcière sert aussi la compréhension de l'intrigue. La Suède se débat avec ses démons.

► *La Sorcière*, Camilla Läckberg, traduit par Rémi Cassaigne



La soif (Folio Policier)

Harry Hole semble aller beaucoup mieux et se sent prêt pour une retraite bien méritée. Mais un enquêteur peut-il refuser de conclure une traque commencée lors de ses débuts ? Oslo et la Norvège ont conservé des secrets alors que nous, lecteurs attentifs, avions l'impression de tout connaître.

► *La soif*, Jo Nesbo



Se remplir les poches ! Se remplir les poches !

Relire les classiques (suite)



Pierre ou les ambiguïtés (L'imaginaire/Gallimard)

Si je vous dis Herman Melville, la réponse sera *Moby Dick* et on oubliera les autres œuvres. En 1852, ce roman de révoltés devenus assassins a conservé son parfum de scandale et de dénonciation d'une société qui, déjà, ne savait plus vivre.

► *Pierre ou les ambiguïtés*, Herman Melville, traduit par Pierre Leyris, traduction revue.

Le Passage du canyon (Babel)

Qui sont ces pionniers arrivés dans l'Oregon en 1850 ? Ernest Haycox, connu comme scénariste de westerns, décrit cette vie difficile. Il met en lumière la place fondamentale des femmes qui ne craignent pas l'aventure et ne rechignent pas à la tâche. Portraits superbes, empathiques, qui rendent justice à ces pionnières. Jacques Tourneur en fera un film en 1946, un an après la publication du roman. Dans la postface de Tavernier il est question du film et de l'auteur.

► *Le Passage du canyon*, Ernest Haycox traduit par Jean Esch



Fables (Folio)

Esop sert souvent de référence pour l'écriture de fables. Que sait-on de sa vie ? Dans cette édition d'Antoine Biscéré, il répond à la question dans la préface. La mise en contexte donne des indications sur le sens de ces histoires. La différence avec celles

de La Fontaine saute aux yeux. Pour renouer avec un auteur trop souvent cité et oublié.

► *Fables*, Esop traduction nouvelle de Julien Bardot

Œuvres complètes (Folio)

Qui était François Villon ? Pourquoi sa notoriété posthume ? Jacqueline Cerquiglini-Toulet, traductrice du vieux français, donne quelques indications dans la préface de cette édition bilingue. Redécouvrir Villon est un plaisir rare. Lire du vieux français montre l'évolution de la langue.

► *Œuvres complètes*, François Villon, édition de J. Cerquiglini-Toulet



L'Ère des extrêmes. Histoire du court XXe siècle (1914-1991) (Agone)

Eric Hobsbawm corrige les amnésies nées de la chute du mur de Berlin. Refusant la vision désespérée d'un XXe siècle réduit à une succession de guerres et de massacres, l'historien rappelle les grandes avancées de l'humanité : non seulement la chute des empires coloniaux, mais aussi les conquêtes sociales issues des luttes ouvrières, ainsi que l'élargissement des droits politiques, et bien sûr les révolutions dans les domaines des sciences, des techniques et des arts.

Synthèse sans équivalent, ce livre s'oppose au pessimisme de la fin de l'histoire et maintient ouvertes les perspectives de changement des rapports sociaux.

► *L'Ère des extrêmes. Histoire du court XXe siècle (1914-1991)*, Eric Hobsbawm

Les principes du communisme (Éditions sociales)

Un texte, écrit par Engels (1847), préparatoire au magnifique *Manifeste du parti communiste*. Marx et Engels évoluent rapidement et ensemble. La sous-estimation du travail de Engels est une erreur. Il participe pleinement à l'élaboration collective.

► *Les principes du communisme*, Friedrich Engels traduit par Jean Quétier



Découvrir Bourdieu (Éditions sociales)

Simon Lemoine, dans cette collection « Les propédeutiques » a choisi quatorze textes de Bourdieu pour expliquer concept et méthode du sociologue. Abordable et stimulant.

► *Découvrir Bourdieu*, Simon Lemoine

Sciences sociales



Dames du XIe siècle (Folio)

Histoire souvent oubliée que celle des femmes. Les entendre au-delà des siècles est une nécessité pour retrouver notre mémoire. Duby les entend et les écoute. Nos livres d'histoire s'animent de ces figures de femmes en butte à la volonté des hommes de les rabaisser et leur faire subir le poids de tous les péchés.

► *Dames du XIe siècle*, Georges Duby

Comment écrire l'indicible ?

Valentine Goby, en voulant écrire sur Auschwitz, avait découvert l'œuvre étrange, magnétique, poétique de Charlotte Delbo, déportée dans ce camp de la mort à la géographie inconnue, un barbare nulle part. Delbo avait voulu dompter les mots, les casser pour leur faire dire l'indicible. *Je me promets d'éclatantes revanches* - un titre qui vaut beaucoup de romans - se veut « lecture intime de Charlotte Delbo » pour donner envie de lire et de relire sa littérature. Pas une bio au sens propre mais un hommage vivant.

► *Je me promets d'éclatantes revanches*, Valentine Goby, Babel.



Jeunesse



La voix du couteau, Le cercle et la flèche, La guerre du bruit (Pôle Fiction, Gallimard Jeunesse)

L'année de ses 13 ans, Todd devient un homme. Il est le dernier garçon né à Nouveau Monde, uniquement peuplé d'hommes. Chacun peut y entendre la pensée des autres : le Bruit, incessant, empêchant toute réflexion personnelle. Todd découvre un lieu où le Bruit se tait. Histoire d'amour et de liberté cette trilogie reste passionnante de bout en bout.

► *La voix du couteau, Le cercle et la flèche, La guerre du bruit*, Patrick Ness

Noires enfances

Deux enfances, celle d'un enfant guinéen de forgeron qui deviendra ingénieur - Camara Laye -, celle d'un fils de noble malien - le grand intellectuel Amadou Hampâté Bâ, avec des points communs en ce début du XXe siècle : la nature omniprésente, l'insouciance de l'enfance, le poids des coutumes ancestrales, la découverte d'une double éducation, celle de la famille et de l'entourage, celle du colonisateur.

► *L'enfant noir*, Camara laye, Pocket ; *Amkoullel, l'enfant peul* - Amadou Hampâté Bâ, Éditions J'ai Lu.

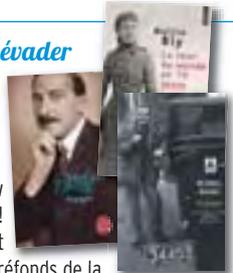
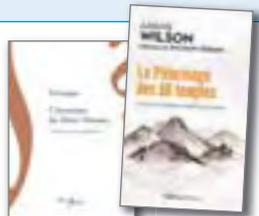


Voyages insolites : cinq titres pour s'évader

L'Ascension du mont Ventoux de Pétrarque est le récit épistolaire d'une randonnée et d'un cheminement spirituel qui étonne par sa modernité et sa profondeur. Journaliste d'investigation et femme émancipée, Nelly Bly signe le reportage du *Tour du monde en 72 jours*, qu'elle a bouclé, seule, en 1889 !

Publiés par Zweig de 1902 à 1939, les textes de *Voyages* mènent le lecteur, joyeusement ou plus sombrement après 1914, dans diverses villes d'Europe et même dans les tréfonds de la Banque de France... Dans *Le Pèlerinage des 88 temples*, A. Wilson évoque la route poétique et les rencontres attachantes de deux marcheuses et leur abri nomade au Japon. *Voyager* est un ouvrage foisonnant et passionnant où se mêlent récits et méditations d'un Russel Banks aux prises avec la totalité de la vie partout dans le monde.

► *L'Ascension du mont Ventoux*, Pétrarque, Éditions Sillage ; *Le Tour du monde en 72 jours*, Nelly Bly, Points Documents ; *Voyages*, Stefan Zweig, Le Livre de Poche ; *Le Pèlerinage des 88 temples*, Ariane Wilson, Arthaud Poche ; *Voyager*, Russel Banks, Babel.



« Le point de vue, c'est l'endroit d'où vous regardez, donc tout est politique »

Actrice pour le théâtre, le cinéma mais aussi la télévision, Ariane Ascaride n'hésite pas non plus à faire entendre sa voix lorsqu'il s'agit de se mobiliser pour le climat ou pour rappeler le sort fait aux migrants. Elle revient pour *L'US Mag* sur son métier, ses engagements et sa perception du monde.

L'US Mag : En 2019, lorsque vous recevez le prix d'interprétation féminine pour votre rôle dans « Gloria Mundi », vous dédiez ce prix à ces migrants « qui dorment pour l'éternité au fond de la Méditerranée ». Quel est votre regard sur la situation qui leur est faite actuellement ?

Ariane Ascaride : Je suis la petite fille d'immigrés italiens qui ont fui leur pays et la misère qui y régnait. Il me semble que c'est une richesse incroyable que d'avoir plusieurs cultures. Je pense qu'il est impératif d'accueillir les migrants. Historiquement, la France est une grande puissance coloniale. Elle a su, quand elle en avait besoin, aller chercher, dans son empire, des étrangers, puisqu'ils n'étaient pas considérés comme français, pour les faire mourir pendant la Première Guerre mais aussi la Seconde guerre mondiale pour défendre la « patrie ». Elle a su aussi aller les chercher pour faire des trous dans les rues de la France et reconstruire le pays après 1945. Elle a également su les garder sur le territoire pendant les trente glorieuses parce que c'était une main-d'œuvre qui travaillait dur et qui fermait sa gueule. Aujourd'hui l'immigration n'est plus seulement économique, elle est aussi climatique et politique et d'un coup il faut fermer les frontières. Je pense que ce n'est pas comme ça que le monde va changer et que ce n'est pas une solution. On est inquiets aujourd'hui par rapport à la montée du chômage et on rejette la faute sur l'immigré. C'est toujours la faute du dernier arrivé. Ça a toujours été comme ça. Mon père me racontait que quand les Italiens sont arrivés à Marseille ils étaient traités de voleurs, de menteurs, de violeurs. On retrouve aujourd'hui les mêmes discours, les mêmes attitudes. Le problème c'est qu'à un moment on n'a plus le choix, il faut accueillir. La grandeur d'un pays c'est de dire : « venez ». Et ça, c'est un vrai travail. Accueillir, ça ne veut pas dire : « bienvenue à la maison, faites comme vous voulez ». Accueillir, c'est expliquer à ces gens



© DR - agafilm

« Un émiettement de la gauche dans sa pensée intellectuelle et politique »

comment marche la société dans laquelle ils arrivent, c'est leur permettre d'acquérir les outils qui peuvent leur permettre de fonctionner dans la société et en même temps être ouverts sur leur culture. Il me semble que l'accueil c'est aussi un échange, une ouverture. C'est pour cette raison que je suis engagée dans SOS Méditerranée. Aujourd'hui la figure du migrant est instrumentalisée pour stigmatiser des Français issus de la deuxième ou troisième génération d'immigrants. Il me semble que c'est très dangereux.

L'US Mag : Paradoxalement, le personnage que vous jouez dans « Gloria Mundi » est aux antipodes de vos opinions. Est-ce que ce n'est pas difficile d'incarner des personnages aussi éloignés de ce que vous pensez ?

A. A. : Ça ne me pose aucun problème. Au contraire, j'adorerais jouer une fasciste épouvantable ou une vieille aristocrate. Par contre, je me refuse à jouer quelque chose

de mal écrit. Le plus important à mes yeux, c'est le texte. Au conservatoire, j'ai eu la chance de rencontrer des professeurs incroyables parmi lesquels Antoine Vitez, à la fois un grand théoricien et un grand pédagogue. Il tenait absolument à me faire jouer Paul Claudel, un auteur que je n'aime pas. À force de persuasion, il m'a amené à jouer « L'échange ». Et c'est en jouant cet extrait qu'Antoine est parvenu à me faire comprendre que Claudel n'était pas seulement un écrivain catholique mais aussi un homme qui avait les pieds dans la terre. Pour en revenir à « Gloria Mundi », quand on a commencé à tourner le film, les gilets jaunes se sont mis en marche. On ne l'a pas fait exprès évidemment. Les personnages de « Gloria Mundi » auraient pu se retrouver dans les manifestations des gilets jaunes, mais ils sont tellement entravés qu'ils n'y arrivent même plus. Ils vont se retrouver dans des comportements très individualistes ou de survie. Robert (NDLR : Robert Guédiguian) a fait ce film parce qu'il était très énervé. Il n'en pouvait plus. C'est un film où les dominés ont repris le discours des dominants, ce qui est petit à petit rentré dans la tête de tas de gens. Il y a des gens qui n'arrivent même pas à faire ce qu'ont fait les gilets jaunes. Ils sont dans une attitude complètement individualiste, dans un petit noyau qui est la famille. Ils essaient juste de survivre.

L'US Mag : Comment avez-vous perçu ce mouvement social qui a traversé la France à partir de novembre 2018 et qui se prolonge d'ailleurs aujourd'hui ?

A. A. : J'ai été très admirative. C'est très difficile de faire un mouvement social aussi long. Car ça intervient dans l'intimité des gens, en dehors du fait qu'ils se battent pour des choses auxquelles ils croient. Ça me rappelle un film qui racontait les grèves de 1995, un film de Dominique Cabrera qui s'appelle « Nadia et les hippopotames ». C'est l'histoire d'une jeune femme qui est

complètement en dehors de la politique et qui rencontrent des gens qui font des choses, qui s'investissent en politique. Du coup j'ai tourné avec des personnes qui avaient véritablement participé à ce mouvement et qui racontaient comment ce mouvement avait ébranlé leur vie avec des moments de profonde solidarité, d'amitié et des montées d'adrénaline, et en vivant en même temps des choses très dures comme des divorces ou en étant obligés de vendre leur maison. Le mouvement qui a eu lieu cette année est un mouvement courageux. Le problème, c'est que je n'arrive pas à voir le relais au sein des partis politiques. Aucun des partis politiques de gauche n'a su reprendre cette parole, la théoriser et faire des propositions. C'est terrible, c'est un émiettement de la gauche dans sa pensée intellectuelle et politique. On patauge. Il faut qu'il y ait une proposition de société, d'espérance. On se retrouve, on échange, mais il faut plus que ça.

L'US Mag : Mais de ce point de vue les derniers films de Robert Guédiguian sont un peu sombres, non ?

A. A. : Il y a deux sortes de films chez Robert. Il y a des contes, ce sont des films qui sont faits pour réenchanter le monde et faire des propositions. Et puis il y a les films de constat où il montre ce qu'il voit lui. Là en ce moment il est en Afrique et il fait un film sur un essai de république socialiste qui a été mis en place après l'indépendance au Mali dans les années 70. Pour ma part, j'aimerais bien qu'on refasse une comédie. Pour « Gloria Mundi » c'est ce qu'il voulait faire au départ. Elle était écrite. Un jour il est rentré, il a dit : « je ne peux pas faire une comédie ». Le problème des comédies c'est que c'est plus difficile à faire. Il faut trouver le bon truc, le bon angle.

L'US Mag : Est-ce que vous diriez que le métier d'acteur présente une dimension politique au même titre que le cinéma ?

Il ne faut pas faire un film pour faire un film. Il ne faut pas essayer de le simplifier ou de faire un film de propagande. À partir du moment où vous racontez le monde, ça veut dire que vous avez un regard sur ce monde quel que soit le film que vous faites. Ce que j'appelle le point de vue c'est l'endroit d'où vous regardez, donc tout est nécessairement politique. Quand vous regardez « Autant en emporte le vent » ça vous raconte un rapport au monde, ça vous raconte un temps historique, ça vous raconte la manière dont fonctionne la société de sud des États-Unis. Quand vous regardez « la Peau douce » de François Truffaut, qui raconte la liaison entre un

universitaire et une hôtesse de l'air, il y a aussi une dimension politique. Par contre, il y a des films qui sont plus ou moins engagés. Votre rapport à la société dans laquelle vous vivez est forcément empreint d'un regard politique.

L'US Mag : Vous avez fait des études de sociologie. Qu'est-ce que cela vous a apporté et est-ce que cela vous aide pour construire vos personnages ?

A. A. : J'ai beaucoup aimé mes études en faculté de sociologie. C'est aussi là que j'ai appris à avoir un regard sur le monde dans lequel je vivais. Cela m'a servi y compris dans mon métier d'actrice. Il me semble que pour raconter une histoire, pour interpréter un personnage, il faut se poser des questions sur qui il est, d'où il vient. Il faut se questionner sur son parcours, s'interroger sur la tranche sociale à laquelle il appartient. Un acteur doit savoir dans quel monde il vit. Après Aix-en-Provence, j'ai étudié à la Sorbonne. J'ai rédigé un mémoire de maîtrise sur le comportement idéologique des élèves du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris. J'avais montré qu'on était très peu à venir de mon milieu. C'est en cela que je remercie Jacques Rossner, le directeur du conservatoire à l'époque, parce qu'il avait

ouvert cette institution. Antoine Vitez comme Marcel Bluwal avaient envie de faire entrer des jeunes gens qui

« La grandeur d'un pays, c'est de dire : "venez" »

étaient différents, comme aujourd'hui, on fait entrer des jeunes gens de la « diversité » comme on dit. À l'époque, on apparaissait un peu comme des « étrangers ». La plupart du temps, les élèves du conservatoire venaient de familles bourgeoises, provinciales, parisiennes. Par ailleurs, il n'était pas rare que lors des concours d'entrée on exige certains physiques, notamment pour les filles. C'est d'ailleurs quelque chose qui n'a pas complètement disparu. Le métier d'acteur est très dur de ce point de vue notamment pour les femmes. Il y a encore des personnes qui parlent de physique de jeune première, physique de soubrette, physique de tragédienne. Évidemment ce n'est pas écrit, cela n'apparaît pas clairement mais c'est dans les mentalités. Si vous êtes laid comme un pou, vous avez moins de chance de rentrer au Conservatoire national de Paris.

L'US Mag : Quel regard portez-vous sur les combats féministes actuels ?

A. A. : La situation est compliquée. Au niveau de la condition des femmes, nous sommes dans un temps très étrange. Il y a une revendication des femmes très importante et qui n'a pas fini. On entend

QUELQUES DATES

- ▶ 1954 Naissance à Marseille.
- ▶ 1998 César de la meilleure actrice pour *Marius et Jeannette*.
- ▶ 2000 *La ville est tranquille*.
- ▶ 2019 *Gloria mundi*, film pour lequel elle reçoit le prix d'interprétation féminine.

souvent qu'il s'agit de nous laisser la place. Mais ce n'est pas de ça dont il est question en réalité. Il faut que les femmes la prennent. Ce n'est pas la même chose. Pour cela, il faut un mouvement fort, puissant, pour balayer des siècles d'entrave et de soumission. C'est une première chose. Surtout, il faut le faire sans dire que l'homme est l'ennemi. Ça ne sert à rien. Il faut aussi le faire comprendre aux hommes. Ça fait des siècles, les pauvres, qu'on leur dit qu'ils sont les premiers, donc cela risque de prendre du temps. Il faut changer les mentalités, les manières de penser. Les premiers combats remontent aux années 70. Ces évolutions passent par un accès plus large à la connaissance, à la réflexion, à l'ouverture, à la culture. C'est aussi une histoire de savoir, d'avoir la possibilité de penser, de réfléchir et donc de choisir. Je suis peut-être d'une génération où l'école apportait un savoir plus large et aujourd'hui c'est très difficile de ne savoir que par l'école. Si vous ne faites pas partie d'une famille qui a la possibilité d'avoir accès au savoir, c'est difficile. À ce moment-là, il y a quelque chose qui se referme et qui est de l'ordre de la régression. Sur l'avortement, il y a de la régression. Il y a aussi de la régression parce que le planning familial a de grandes difficultés à avoir des subventions. Qui connaît aujourd'hui le planning familial dans les cités ? Personne. Au niveau de l'État, il faudrait redonner la lumière sur des associations comme le planning. Parce que le planning ce n'est pas seulement un endroit où vous pouvez aller pour avoir une pilule abortive. C'est un endroit où l'on vous raconte. On vous raconte les droits que vous avez en tant que femme sur votre corps. Ceci n'est pas forcément pris en charge par l'école. Il n'y a pas de cours où l'on raconte aux garçons et aux filles ce que c'est qu'un acte sexuel. On ne fait pas ça en une demi-heure. La régression se fait toujours dans les mêmes milieux et aussi parce qu'on est dans des temps où l'on pense n'importe comment. Cette avancée chez les femmes se fait par à-coup. C'est parfois difficile pour des hommes et des femmes de passer par-dessus des inégalités et des dogmes séculaires. La parité me paraît être une nécessité historique. ■

Entretien réalisé par Nicolas Sueur

ISRAËL/PALESTINE. L'évolution de la situation au Proche-Orient, depuis l'installation à la mi-mai du nouveau gouvernement de coalition avec Benyamin Netanyahu et son Premier ministre d'alternance Benny Gantz, n'est guère synonyme d'apaisement.

Agir pour empêcher une nouvelle annexion

En effet, l'État israélien a pour projet d'annexer formellement, par le biais d'un acte législatif, une grande partie du territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967, en l'occurrence la vallée du Jourdain, ce qui représente 30 % de la Cisjordanie. Ce projet pourrait se concrétiser dès le 1^{er} juillet dans la continuité du « plan de paix » proposé par Donald Trump et son administration en janvier 2020.

À ce jour, 250 colonies sont implantées en Cisjordanie où vivent près de 650 000 colons israéliens. La vallée du Jourdain est la région la plus fertile de Palestine mais 85 % de ce territoire est sous contrôle des autorités israéliennes. Au quotidien, les Palestiniens subissent l'occupation et la colonisation. Une nouvelle étape d'annexion se traduirait par une aggravation de la situation pour un peuple qui subit, depuis trop longtemps, la dépossession de ses terres et de ses biens. Un conflit politique qui perdure dans un climat de haine et parfois de violence et pour lequel seule une réponse de nature politique doit être apportée afin d'im-



poser le droit et de parvenir à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

Obtenir un accord de paix global

Le SNES, avec la FSU, a toujours souligné son attachement à voir la sécurité des deux peuples garantie par un accord de paix global entre deux États respectant à la fois les résolutions de l'ONU et l'ensemble des droits du peuple palestinien. Le contexte actuel a conduit la FSU à signer la tribune⁽¹⁾ à l'initiative de la plateforme des ONG françaises

pour empêcher une nouvelle annexion. Interpellation forte du gouvernement français et de l'Union européenne : « nous, ONG de défense des droits de l'homme, de solidarité internationale et organisations syndicales, exigeons de la part de nos représentants un courage politique et des mesures restrictives à la hauteur de la gravité de cette menace... Les enjeux sont trop importants pour adopter une approche prudente et attentiste. Nos responsables politiques ont l'obligation d'agir et ils doivent le faire maintenant ».

La campagne de mobilisation a été lancée dès le 23 juin et relayée par des parlementaires nationaux et européens. Comme l'a fort justement relevé le Mouvement pour la Paix, dans son communiqué du 16 juin, « qui peut accepter de voir la justice et la paix ainsi bafouées en 2020 avec la caution du plus puissant État de la planète ? ».

Odile Cordelier

1. Texte complet de la tribune sur site du SNES, rubrique « International ».

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO. Le SNES-FSU aurait dû commencer en janvier 2020 un projet de coopération avec la FETRASSEIC, centrale syndicale du Congo-Brazzaville, projet qui n'a pu démarrer en raison de la fermeture des établissements scolaires, conséquence de l'épidémie de la Covid-19.

Entre couvre-feu, déconfinement et reprise des cours

Même si le pays ne semble pas très touché par la pandémie et ne déplore officiellement qu'une vingtaine de morts, le gouvernement congolais a décidé dès le 19 mars la fermeture des crèches, garderies, écoles primaires, collèges, lycées et universités, publics et privés. La continuité pédagogique a été une illusion que les autorités n'ont pu maintenir très longtemps. Basile Ngoli, secrétaire général de la FETRASSEIC, témoigne : « un enseignement à distance a été organisé à travers la télévision et le journal local. L'impact de ce choix a été mitigé dans la mesure où tous les foyers ne disposent pas d'un téléviseur ou d'un branchement à notre compagnie d'électricité. Même dans les foyers qui disposent d'électricité, les délestages sont récurrents rendant impossible un suivi régulier des cours. Le journal local, faute de papier, a dû arrêter sa parution ».

Une reprise limitée des cours

Les écoles ont rouvert le 2 juin pour les classes d'examen (CM2, Troisième et Ter-

minale). Pour les autres, la reprise des cours est renvoyée à septembre. Dans les établissements scolaires, gestes barrière et port du masque sont la règle : Germain Mpandzou, du bureau national de la FETRASSEIC, témoigne : « le port de masque est rendu obligatoire même à l'école, avec une amende de 5 000 francs CFA (7,50 euros) pour les contrevenants, il est certain que dans un premier temps les parents les fourniront à leurs enfants ». Le gouvernement a indiqué qu'un dispositif de lavage des mains serait déposé dans les établissements et que des masques seraient distribués aux élèves et aux personnels enseignants. Mais beaucoup d'écoles ne disposent même pas d'un point d'eau. À Brazzaville, ce sont des ONG internationales qui ont pu doter certaines écoles de gel hydroalcoolique.

Une timide reprise d'activité

Le couvre-feu est maintenu de 8 heures du soir à 5 heures du matin. Les mesures barrières s'imposent dans les transports, les lieux



publics, les lieux de travail. Les frontières restent fermées.

Le gouvernement essaie de repérer les éventuels foyers épidémiques. Germain Mpandzou indique que : « dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, les tests sont gratuits et le Premier ministre a annoncé l'accroissement de la capacité de dépistage », capacités encore très limitées. Néanmoins, le déconfinement a rendu l'espoir aux Congolais qui vivent du secteur informel et ne pouvaient plus exercer d'activités. À présent dotés de masques, coiffeurs, restaurateurs, chauffeurs de taxi et vendeurs des rues reprennent leurs activités. Mais beaucoup d'enfants ou d'adolescents n'ont pas repris le chemin de l'école. ■

Elisabeth Jacquet



BRÉSIL. Sergio Estevam, militant syndical, enseigne la physique et l'informatique à l'école municipale Nany Benute, à la périphérie de la zone nord-Ouest de Sao Paulo.

« Il faudra faire face à de nombreux traumatismes »

Avec plus de 50 000 décès, le Brésil est le deuxième pays le plus touché par le Covid-19, derrière les États-Unis.

L'US Mag : Comment se passent les cours au Brésil ?

Sergio Estevam : Tous les cours en présentiel ont été suspendus et différentes formes d'éducation à distance ont été mises en place : par voie postale ou par des plateformes digitales via des conventions avec des entreprises privées. Il y a clairement une volonté de faire avancer les intérêts de sociétés privées. Les professeurs sont passés au distanciel, avec pour conséquence une charge de travail et un contrôle bien plus importants qu'avant la pandémie. L'enseignement à distance n'est accessible qu'à environ la moitié des élèves en plus d'être totalement inefficace pour ceux qui n'ont pas les conditions propices pour étudier à la maison, tout particulièrement ceux des périphéries ou des régions les plus touchées par la pandémie et la crise économique. Cependant, les gouvernements fédéraux poussent à prendre en compte cette période

de classe à distance et à reprendre les classes au second semestre.

L'US Mag : Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire sur les élèves et les personnels de l'éducation ?

S E. : La situation sociale s'est aggravée. La fermeture des cantines pèse sur les familles les plus démunies. Une aide financière doit leur être distribuée pour compenser mais elle met des semaines, voire des mois, avant de leur parvenir, sans compter que toutes n'y ont pas droit.

Il y a eu des contaminations et des décès chez les personnels qui ont dû continuer à travailler dans les écoles. Et de toute façon, les enseignants et les élèves sont en contact avec des membres de leurs familles qui doivent sortir travailler et s'exposer aux risques. La période actuelle est particulièrement difficile pour les enfants des quartiers périphériques : ce sont leurs parents et leurs frères et sœurs qui souffrent et meurent du virus et ils sont aussi en proie à une police plus raciste et violente que jamais.



Au retour en classe, nous savons que tout sera différent et qu'il faudra faire face à de nombreux traumatismes. ■

Propos recueillis par Clémence Longchal et Clarisse Guiraud

EUROPE. La plupart des pays européens ont aménagé les diplômes de fins d'études secondaires, équivalents du baccalauréat français.

Abitur, maturità, selectividad...

Le Danemark, qui a été un des premiers pays à organiser le retour en classe des élèves, a aussi décidé de maintenir les examens aux dates initialement prévues mais les autres pays ont procédé à des aménagements. Certains pays ont choisi comme la France de renoncer à des examens terminaux. Au Royaume-Uni, le « A-level » a été annulé au profit du contrôle continu, tout comme le Voorbereidend Wetenschappelijk Onderwijs (VWO) aux Pays-Bas.

Contrôle continu

En Wallonie, ce sont les conseils de classe, donc les professeurs qui ont suivi les élèves de « rhéto », qui décideront si ceux-ci doivent obtenir le CESS et accéder aux études supérieures. D'autres pays, comme la Suède, l'Irlande ou encore la Slovaquie, ont aussi annulé les écrits en permettant aux élèves de valider automatiquement ces épreuves. En Allemagne, le choix a été donné à chaque Land de maintenir ou non les épreuves de l'Abitur. Tous ont décidé que

les élèves passeraient les écrits habituels, qui ne sont pas très nombreux puisque le contrôle continu représente déjà les deux tiers de la note finale.

En Espagne, le gouvernement a fait un choix différent, en reportant les épreuves de l'Evaluación para el Acceso a la Universidad (EVAU), aussi nommée « Selectividad », l'examen qui permet de rejoindre l'enseignement universitaire. Celui-ci aura lieu à des dates différentes selon les régions, toutes situées entre le 22 juin et le 10 juillet. Les candidats auront davantage de choix dans



les sujets qui leur seront proposés, ce qui permettra de tenir compte de l'arrêt des cours à la mi-mars. L'Autriche, l'Irlande, la Grèce et la Finlande ont eux aussi décidé de repousser les dates des examens.

Colloquio

En temps normal les élèves italiens passent seulement trois épreuves écrites, l'italien et deux épreuves de spécialité pour obtenir leur « Diploma di Superamento Dell'Esame di Stato Conclusivo dei Corsi di Istruzione Secondaria Superiore », plus habituellement appelé « maturità », le contrôle continu représentant 25 % de la note finale. Ces épreuves écrites sont annulées mais l'épreuve emblématique en est maintenue : le fameux « colloquio » qui a inspiré le grand oral à venir l'année prochaine pour les élèves français de Terminale. Cette épreuve est très importante pour les Italiens puisqu'elle compte pour 30 % dans l'obtention du diplôme et pour la passer cette année, le port du masque sera obligatoire... ■ Clarisse Guiraud

Migrants

Jeune en danger

Depuis le 28 mai 2020, un lycéen de 18 ans sans-papiers, scolarisé en première année de CAP au lycée horticole de Montreuil, est dans le Centre de rétention de Paris Vincennes. Il est menacé d'expulsion. Arrivé en France à 15 ans en 2016, l'adolescent a été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, de façon chaotique du fait de l'asphyxie des services. Ce jeune a tenté de faire avancer son dossier de régularisation, mais il était difficile en ces temps de confinement de contacter la préfecture ! Il a fait appel mais, pour le moment, il est enfermé dans des conditions sanitaires très difficiles, aggravées par l'épidémie. En attendant, ses soutiens continuent de se mobiliser : personnels et élèves du lycée, élus de Montreuil, militants associatifs et syndicaux. Le SNES-FSU proteste contre cette politique indigne et rappelle sa volonté de voir régulariser tous les sans-papiers.



© Stephane Bonnel / Adobe Stock.com

PRIDES

Marches des fiertés, plus que jamais

Le mois de juin est « traditionnellement » celui des prides ou marches des fiertés, dans les régions, où le nombre de manifestations a augmenté ces dernières années (en Région Centre, Châteauroux et Vierzon ont ainsi vu en 2018 et 2019 des marches animer leurs rues), ou à Paris. Pour cause de crise sanitaire, ces marches sont supprimées ou décalées. Celle de Paris aura lieu le 7 novembre, avec un parcours moins long : elle n'en restera pas moins marquée par son double caractère, festif et revendicatif. La date permet de respecter d'autres manifestations qui ont lieu avant ou après, comme le T-Dor (Transgender Day Of Remembrance) fin novembre en mémoire de toutes les personnes trans-identitaires assassinées.

Décalées, mais toujours politiques

Le thème de la marche n'est pas encore arrêté : parmi les nombreux sujets possibles, la PMA pour toutes les femmes ou les vio-

lences intrafamiliales dont sont particulièrement victimes les jeunes LGBT.

Le caractère festif des marches est mis en avant par les médias, néanmoins ce sont avant tout des marches pour l'égalité des droits et contre les violences, qui représentent de véritables moyens de pressions pour faire avancer les droits : elles rassemblent des mouvements attachés à l'égalité des droits, et elles fédèrent aussi des alliés hétérosexuels (qui peuvent être aussi victimes d'insultes homophobes) ainsi que des personnes LGBT. Les chiffres publiés par SOS Homophobie dans son rapport annuel montrent qu'être visible en tant que personne LGBT au travail ou dans la sphère publique, c'est potentiellement s'exposer à de la violence ou des discriminations (26 % d'appels en plus sur la ligne d'écoute, des agressions qui ne reculent pas).

Participer à ces marches, toutes et tous ensemble, c'est bien manifester pour une société meilleure pour chacun. ■ **Olivier Lelarge**

PAUVRETÉ

Situation alarmante à travers le monde

La pandémie a entraîné une crise socio-économique sans précédent. L'augmentation significative du nombre de nouveaux pauvres en quelques semaines est un signe de la gravité de la crise sociale à venir. Intérimaires, étudiants, travailleurs précaires, familles monoparentales, se pressent dans les distributions alimentaires. « *Les fragilités et les inégalités sociales sont exacerbées* », explique le Défenseur des Droits, Jacques Toubon, et « *les enfants ont faim* ». La fermeture des cantines dans une grande majorité des établissements scolaires est une catastrophe car, rappelle-t-il : « *l'accès à la restauration est un levier du droit à l'éduca-*

tion ». Pour nombre d'élèves, c'est souvent aussi « *l'absence d'un repas principal équilibré* ». Et pour les familles en difficulté, ce sont des enfants à nourrir. Double peine pour ces 13,4 % de la population : à la crainte du virus s'ajoute celle de tomber encore plus dans la pauvreté. Et ce, dans le septième pays le plus riche du monde !

Le prix de la dignité

Dans le monde, un demi-milliard de personnes supplémentaires (6 à 8 % de la population mondiale) pourraient basculer dans le dénuement, alerte l'ONG Oxfam. Ainsi, dans certains pays, des millions des travailleurs de

l'ombre se sont trouvés brutalement confrontés à l'absence de revenus du fait du confinement. « *Plus de la moitié de la population mondiale pourrait désormais vivre sous le seuil de pauvreté à la suite de la pandémie* », souligne le rapport intitulé « *Le prix de la dignité* » (8 avril 2020). L'ONG appelle à l'adoption d'un plan de sauvetage économique pour toutes et tous afin de maintenir les pays et communautés pauvres à flot. Mais pour lutter durablement contre la pauvreté, il faut des mesures structurelles comme, notamment, la fin du pillage des ressources, de l'échange inégal et de la pression de l'endettement. ■

Marylène Cahouet

SNES-FSU - SERVICE PETITES ANNONCES - Tél. : 01 40 63 28 00 - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

Venise/Florence/Rome centre, particulier loue appartements, 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

(20230) Corse, loue maison du 1^{er} au 15/07. Tél. 06 50 14 98 02

(06) La Napoule, 9 km Cannes, loue F2 calme, gd balcon, vue mer, garage, piscine. Tél. 06 77 75 41 31

(66190) Collioure, coll. loue appartement 6 personnes, 600 €/sem. À partir du mois d'octobre. Tél. 06 22 68 55 51

(75018) Paris-Montmartre, à louer, toutes périodes, 2 pièces agréable et calme, 5 minutes métros, 65 €/nuît, 330 €/s. TTC. mariellegall55@yahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58

(Lot) Vallée du Célé, loue gîte, de juin à septembre, 4 personnes, 300 à 400 €/sem. Tél. 07 86 27 92 73

(33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin d'Arcachon-Claouey, loue maison 4-6 pers., confort, forêt/bassin/océan. Tél. 07 82 44 21 76

(66) Pyrénées, Vallespir, village en mont., loue studio 37 m², juillet-août, 350 €/quinz., 200 €/sem. Tél. 06 83 03 93 62 (message laissé).

(24) Périgord, près de Sarlat, loue gîte 6/7 pers., libre mois de juillet. Prix enseignants. Tél. 06 78 73 17 35

La Grande-Motte, loue studio-cabine avec terrasse dans petite résidence, 4 couchages, 300 m plage et 5 min à pied du centre. Parking sécurisé. 300 €/semaine en juin-septembre et 400 €/semaine en juillet. Tél. 04 70 29 34 03



ALERTE SOLIDARITÉ

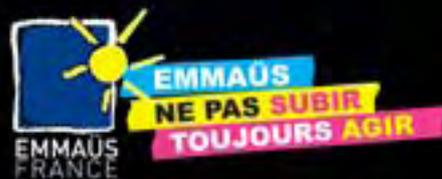
EMMAÛS EN DANGER

NE LES LAISSONS PAS RETOURNER À LA RUE

Depuis maintenant 70 ans, Emmaüs agit partout en France pour accueillir, héberger, et accompagner les plus démunis dans leur réinsertion. Aujourd'hui, la crise sanitaire sans précédent qui frappe notre pays nous a contraints à cesser l'essentiel de nos activités. Tous nos compagnons et toutes les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion que nous aidons sont aujourd'hui en danger. Pour la première fois en 70 ans, Emmaüs fait appel à vous et à votre générosité pour ne pas laisser les plus fragiles retourner seuls et sans ressources à la rue face à un virus mortel. Plus que jamais ils ont besoin de NOUS, mais pour agir chaque jour nous avons besoin de VOUS, de toute urgence. Merci

DONNEZ MAINTENANT

emmaus-france.org



Emmaüs France remercie le support presse pour la gratuité de l'espace.

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Choisir MAIF, c'est choisir une offre conçue spécialement pour les jeunes enseignants. Pour faire face aux dépenses importantes, MAIF propose l'Offre Jeune Enseignant: une réduction de 10% sur la cotisation auto et un remboursement de 50 € ou 100 € en regroupant l'assurance professionnelle avec l'assurance auto et/ou habitation.
Pour plus d'informations: maif-oje.fr



#ChaqueActeCompte

Offre valable jusqu'au 30 juin 2021, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires et titulaires 1^{re} et 2^e années. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto Van hors option au prorata 2020 et toute l'année 2021. Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 € sont attribués sous forme de chèques de remboursement adressés après la souscription, en simultané ou en différé, au plus tard le 30 juin 2021, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée à l'assurance habitation ou à l'assurance auto (50 € remboursés), ou aux deux (100 € remboursés). Ils sont variables une seule fois. **MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79058 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances. **L'Offre Métiers de l'Éducation** est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. **L'ASL** - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi de 1901.